

**REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAI – JUSTICE - SOLIDARITE**

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE**

**DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE**

BUREAU NATIONAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

Février 1983

Volume 1:

RESULTATS DEFINITIFS

Conakry, Décembre 1989.

TABIE DES MATIERES

AVANT PROPOS

INTRODUCTION

1. Présentation de la République de Guinée,
2. La collecte des données démographiques en Guinée
3. Le Recensement Général de la Population et de l'habitat,

CHAPITRE 1: DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION STRUCTURE PAR SEXE ET AGE.

1. LA SITUATION DE RESIDENCE ET LA NATIONALITE, .
 - 1.1 La situation de résidence,
 - 1.2 La nationalité,
2. LA DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION,.
 - 2.1 Les effectifs et les densités de population,
 - 2.2 La distribution de la population selon le milieu d'habitat,
 - 2.3 La distribution spatiale de la population étrangère,
3. LA STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

- 3.1 La structure par sexe: les rapports de masculinité,
- 3.2 L'évaluation des données sur l'âge,
- 3.3 La structure par sexe et groupes d'âge,

Annexes:

1. Pyramides des âges,
2. Graphiques des rapports de masculinité selon l'âge,
3. Répartitions de la population résidente par groupes d'âge,

CHAPITRE 2: RELIGION, ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE.

1. LA RELIGION,
2. L'ETAT MATRIMONIAL,
 - 2.1 Mariages, veuvages et divorces,
 - 2.2 La polygamie,
 - 2.3 L'intensité et le calendrier de la nuptialité,

CHAPITRE 3: ALPHABETISATION, SCOLARISATION, NIVEAU D'INSTRUCTION.

1. L'ALPHABETISATION,
 - 1.1 Les taux bruts d'analphabétisme,
 - 1.2 Les taux d'analphabétisme par âges,
 - 1.3 Les types d'alphabétisation,
2. LA SCOLARISATION,
 - 2.1 Les effectifs d'élèves et d'étudiants,
 - 2.2 Les taux bruts de scolarisation,
- 2.3. Les taux de scolarisation par âge,

3. LE NIVEAU D'INSTRUCTION,

CHAPITRE 4: ACTIVITE ECONOMIQUE.

1. LA PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE
 - 1.1 Les taux d'activité
 - 1.2 Les rapports de dépendance économiques,
2. LA BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE,
3. LA PROFESSION,

4. LA SITUATION DANS LA PROFESSION,
5. LA TABLE DE VIE ACTIVE,

CHAPITRE 5: MORTALITE.

1. EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE MORTALITE OBSERVES,
 - 1.1 Les taux bruts de mortalité observés,
 - 1.2 Les taux de mortalité observés selon le sexe et l'âge,
 - 1.3 L'estimation des taux de couverture des décès,
2. L'AJUSTEMENT DES DONNEES DE MORTALITE,
 - 2.1 L'ajustement des niveaux,
 - 2.2 L'ajustement des structures,

Annexes: Tables de mortalité,

CHAPITRE 6: NATALITE ET FECONDITE.

1. EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE FECONDITE OBSERVES,
 - 1.1 Les effectifs de naissances et les rapports de masculinité à la naissance,
 - ~ 1.2 Les taux bruts de natalité observés,
 - 1.3 Les taux de fécondité par âge observés,
2. AJUSTEMENT DES DONNEES DE FECONDITE,
 - 2.1 Ajustement du taux brut de natalité,
 - 2.2. Ajustement des taux de fécondité par âge,

CHAPITRE 7: MIGRATIONS.

1. LES MIGRATIONS INTERNES,
 - 1.1 L'ampleur des migrations internes,
 - 1.2 Les courants migratoires entre préfectures,
 - 1.3 Les migrations internes en direction des villes,
2. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES,
3. LES STRUCTURES PAR SEXE ET AGE DES MIGRANTS ET DES NON MIGRANTS.

Annexes:

1. Population résidente totale selon le lieu de naissance et le lieu de résidence,
2. Soldes migratoires entre préfectures.
3. Population urbaine résidente selon le lieu de naissance et la ville de résidence,

CHAPITRE 8: MENAGES ET HABITAT.

1. LES MENAGES,
 - 1.1 Les effectifs de ménages,
 - 1.2 La taille des ménages,
 - 1.3 Le sexe et l'âge des chefs de ménage,
 - 1.4 L'état matrimonial des chefs de ménage,
2. L'HABITAT,
 - 2.1 Les types d'habitation,
 - 2.2 Quelques autres caractéristiques des unités d'habitations des chefs de ménage,
 - 2.3 Les modes d'éclairage,
 - 2.4 Les modes d'approvisionnement en eau,
 - 2.5 Les modes d'occupation des habitations,

INTRODUCTION

1. Présentation de la République de Guinée.

La République de Guinée est située dans la partie occidentale du continent africain. Elle couvre 246,000 Km² limités par l'océan atlantique et la Guinée Bissau à l'ouest, le Sénégal et le Mali au nord, la Côte d'Ivoire à l'est, le Libéria et la Sierra Leone au sud.

Elle se subdivise en quatre régions naturelles assez distinctes –les unes des autres et homogènes intérieurement:

La Basse Guinée ou Guinée maritime, constitue le bassin alluvionnaire des rivières côtières. Elle est large de 150 km et s'étale le long de l'océan atlantique sur environ 300 Km de côte. Cette région, aux précipitations abondantes est par excellence le domaine des cultures vivrières et des Cultures commerciales (banane et ananas).

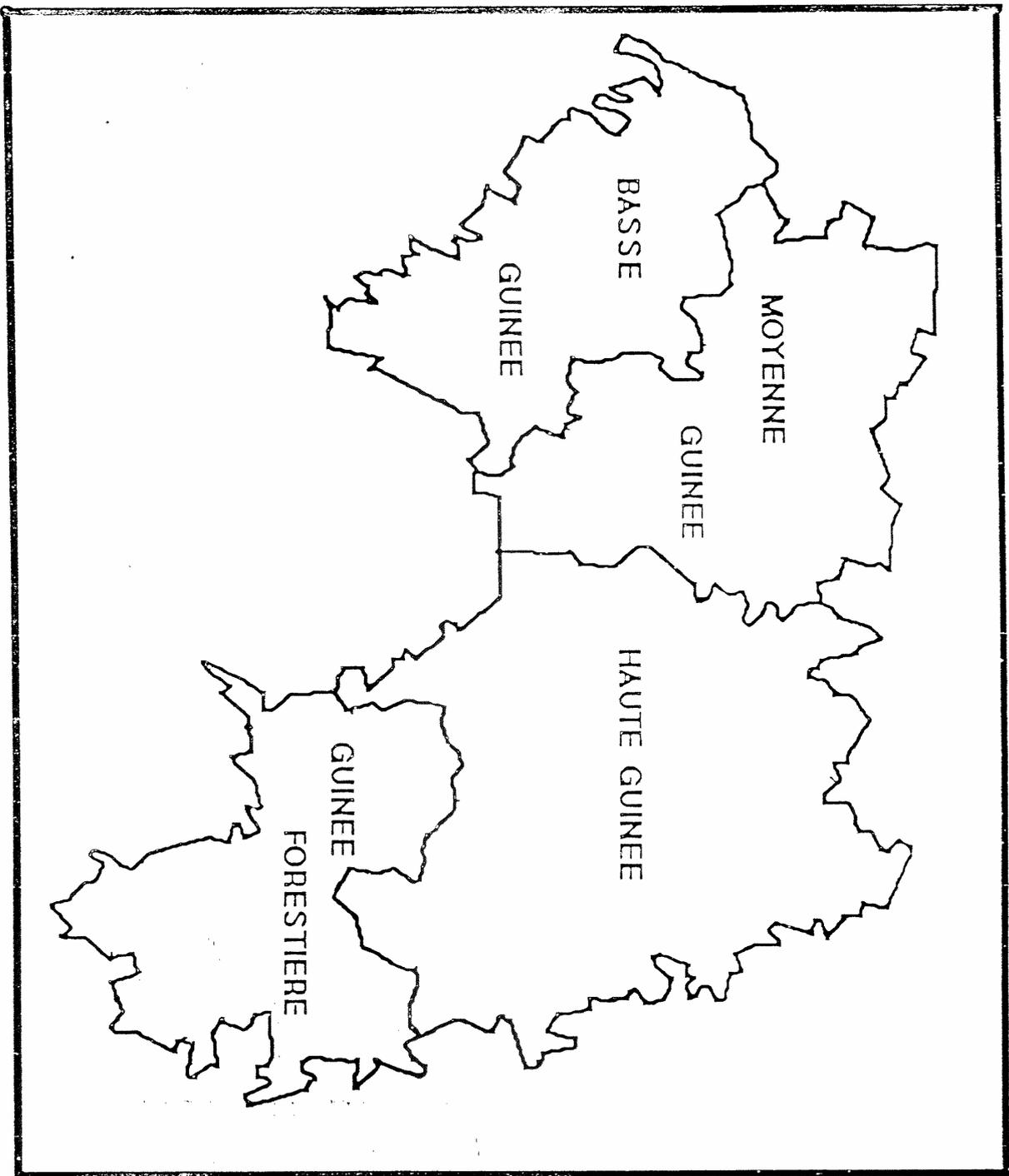
La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon est une région de montagnes et de plateaux. Elle constitue le château d'eau de l'Afrique de l'ouest Occidentale. Le climat tropical y est modifié en microclimats de montagne. Les précipitations y sont moins abondantes. C'est la zone des pâturages, des agrumes et des jardins potagers.

La Haute Guinée est la région des savanes et des plateaux à cuesta. Le Niger et ses affluents y ont entaillé des plaines humides en terrasses, zones de riziculture inondée. Le climat est dominé ici par une longue saison sèche et des températures moyennes relativement élevées.

La Guinée Forestière, comme l'indique son nom, se caractérise par sa végétation dense, mais aussi par ses montagnes qui sont le prolongement du massif foutanien. Les précipitations sont abondantes et couvrent environ 8 mois sur 12. C'est le domaine des cultures vivrières et des cultures industrielles : thé, cacao, café, palmistes...

Au moment du recensement, en 1983, on comptait 7 Commissariats Généraux de la Révolution (CGR) qui correspondaient aux Provinces de Boké, Conakry plus Dubréka, Faranah, Kankan, Kindia, Labé et

REGIONS NATURELLES DE LA GUINEE



N'Zérékoré. Les CGR étaient subdivisés en Arrondissements équivalant aux Sous-Préfectures actuelles.

2. La collecte des données démographiques avant 1983.

L'enquête démographique par sondage, réalisée en 1954-1955 par les services statistiques de la France, est la seule grande opération de collecte scientifique effectuée en Guinée avant 1983. Elle reste la seule référence des bulletins de statistiques internationales et la base principale des estimations d'indicateurs démographiques, en dépit des réserves faites sur certains de ses résultats.

En revanche, plusieurs recensements administratifs ont eu lieu, dont les plus connus sont ceux de 1962, de 1972 et de 1977. Les seules informations issues de ces recensements administratifs furent les effectifs de population par subdivisions administratives et par sexe. Les fiches de recensement permettaient mieux, mais le dépouillement mécanographique n'a pas été possible. Le dénombrement administratif de 1972 est le seul qui propose une répartition par âge et sexe de la population.

D'autres opérations de collecte, de moindre envergure, ont été réalisées : en 1957, l'enquête démographique dans la région de Konkouré en prévision de l'implantation d'un complexe de production hydroélectrique et d'aluminium ; en 1958, le recensement de la ville de Conakry et des enquêtes socio-économiques sur les villages de Kawas, N'Dantari, Kobani et Niéhen.

Le système d'état civil a été mis en place depuis 1962 et la déclaration des naissances, décès et mariages rendue obligatoire par la loi 52/an/62 de 1962. Cependant, les statistiques d'état-civil restent inexploitablement en raison de leur caractère fragmentaire.

3. Le recensement général de la population et de l'habitat.

C'est en 1971 que le Gouvernement guinéen a demandé l'assistance du FNUAP pour la réalisation du recensement. En 1977, le projet GUI/77/P01 était accepté; il fut révisé en 1979.

AVANT PROPOS

La publication, dans ce volume unique, des résultats définitifs du premier recensement de la population et de l'habitat me procure un réel plaisir et la satisfaction de celui qui voit cueillir les fruits de l'arbre qu'il a planté ou qu'il a arrosé. Cette satisfaction est également ressentie par l'ensemble des cadres de la Division Démographie qui ont consacré une grande partie de leurs activités professionnelles des 10 dernières années à la préparation, l'exécution, l'exploitation et l'analyse de ce recensement.

Plus grande et plus profonde auraient été, sans doute, la joie et la satisfaction de ceux qui ont été les pionniers de l'opération et qui n'ont pas eu la chance d'en voir les résultats définitifs. Il s'agit de Mamadou Hady Diallo, Chef de la Division démographie, et Souleymane Fofana, Chef Adjoint de la Division et responsable de l'organisation générale du recensement, tous décédés au cours de l'année 1988. Cette publication est un hommage à leur volonté et leurs efforts pour la réussite de la difficile opération que fut ce recensement général de la population et de l'habitat en Guinée.

Ces résultats définitifs sont enfin un défit à tous ceux qui ont, avec mauvaise foi, propagé l'idée que rien ne pouvait être tiré du recensement guinéen de 1983. Je saisis cette occasion pour dire qu'il n'y a pas de recensement ou même d'opération de collecte statistique inutilisable. Il y a, sans doute en revanche, des mauvais statisticiens et des mauvais démographes.

La collecte des données du recensement a eu lieu entre le 4 et le 17 février 1983. En dépit des délais de publication et des mouvements de populations qui ont suivi le changement de régime politique le 3 avril 1984, les résultats fournissent des indicateurs démographiques et socio-économiques jamais collectés en Guinée depuis 1955 et à un niveau aussi décentralisé que celui des sous-préfectures. Ces indicateurs concernent l'habitat, l'alphabétisation, la scolarisation, les niveaux et structures de l'activité économique, les migrations internes, la fécondité et la mortalité. Leur analyse est faite ici jusqu'au niveau des préfectures, pour les phénomènes qui se sont prêtés à ces détails. Les utilisateurs qui le désirent pourraient approfondir ou élargir cette analyse. Ils disposent pour ce faire, à la Direction de la Statistique, de tous les tableaux, jusqu'au niveau des sous-préfectures. Deux autres volumes seront publiés prochainement. L'un contiendra tous les tableaux bruts au niveau national et au niveau des régions naturelles et l'autre portera sur la méthodologie du recensement.

Il me plaît de mentionner ici l'une des recommandations du séminaire national de diffusion des résultats présentés dans ce document: « *Le séminaire recommande la publication à grande échelle au niveau de l'administration et des bailleurs de fonds des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de février 1983 en tant que document fondamental de l'histoire démographique de la Guinée et comme source officielle des indicateurs relatifs à sa population.* »

Je voudrais remercier tous ceux qui ont consacré de leur temps à la réalisation de ce premier recensement guinéen, qu'ils soient des cadres nationaux ou des consultants étrangers dont les conditions de travail n'ont pas toujours été des meilleures.

Je remercie, au nom du Gouvernement et de la Direction de la Statistique, le FNUAP et le DTCD des Nations Unies pour leur inlassable contribution technique et financière tout au long de cette opération.

Le Chef de la Division Démographie

Mohamed I aminft KEITA

Ses objectifs immédiats sont les suivants:

- actualiser la documentation cartographique en vue du découpage du territoire national en zones de dénombrement;
- fournir des données de base sur la taille et la structure des ménages, le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, l'éducation, le type d'activité, la profession, la branche d'activité et la situation dans la profession;
- fournir des données démographiques, sociales et économiques à des fins de planification;
- * assister le service statistique dans l'établissement d'un mécanisme pour l'exploitation d'une grande quantité de données et d'une base solide pour la collecte et l'analyse des données démographiques.

Son objectif à long terme est de fournir une série chronologique de données démographiques, sociales et économiques fiables sur le pays, devant servir comme base d'étude pour l'amélioration de la politique de développement économique et de promotion sociale.

**REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAI – JUSTICE - SOLIDARITE**

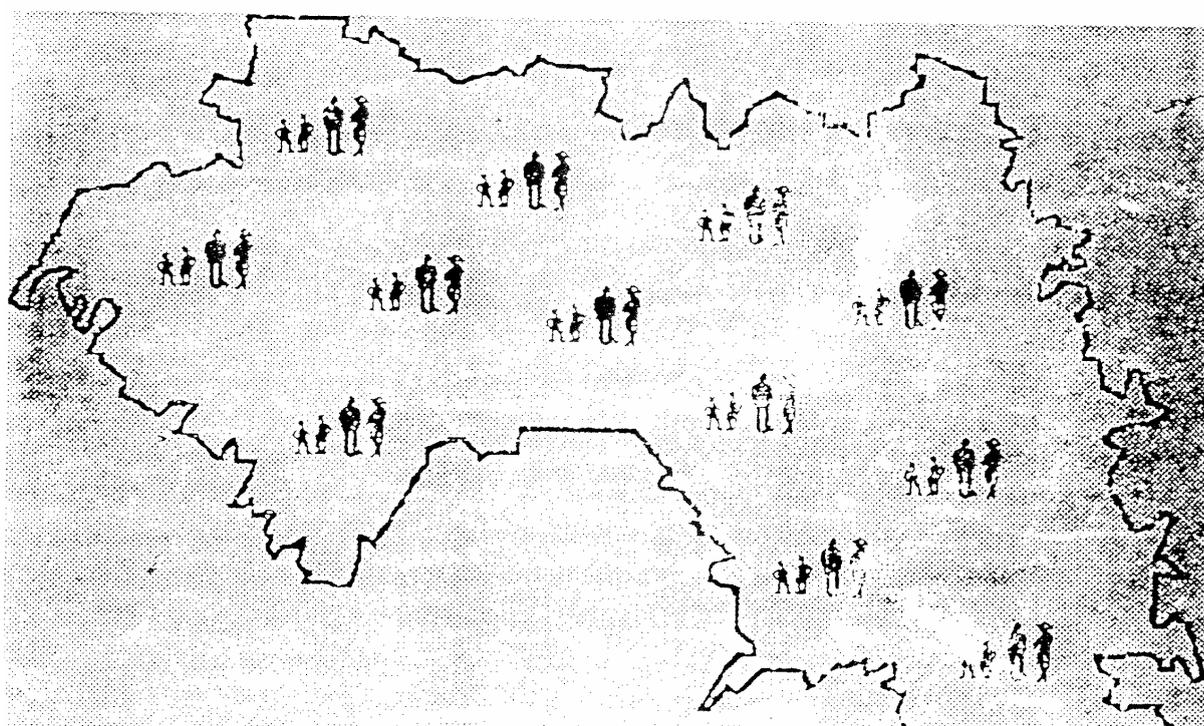
**MINISTERE DU PLAN ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE**

**DIRECTION NATIONALE DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE**

BUREAU NATIONAL DU RECENSEMENT

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

Février 1983



ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS

Conakry, décembre 1989

CHAPITRE 1

DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION, STRUCTURE PAR SEXE ET AGE.

1. LA SITUATION DE RESIDENCE ET LA NATIONALITE.

1.1 La situation de résidence

1.2 La nationalité

2. LA DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION.

2.1 Les effectifs et les densités de population

2.2 La distribution de la population selon le milieu d'habitat

2.3 La distribution spatiale de la population étrangère

3. LA STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

3.1 La structure par sexe: les rapports de masculinité

3.2 L'évaluation des données sur l'âge

3.3 La structure par sexe et groupes d'âge

Ce premier chapitre essaie de présenter la population recensée en février 1983, en termes de population de droit et de fait, selon la nationalité, la distribution spatiale, la structure par sexe et âge.

1. LA SITUATION DE RESIDENCE ET LA NATIONALITE.

1.1. La situation de résidence.

Le recensement de février 1983 a distingué trois types de populations selon la situation de résidence: les résidents présents, les résidents absents et les visiteurs. Les résidents présents sont l'ensemble des personnes recensées à leur domicile habituel et présents au moment du passage de l'agent recenseur. Les résidents absents sont les personnes recensées à leur domicile habituel mais qui étaient absentes au moment du passage de l'agent recenseur depuis 6 mois au plus. Les visiteurs sont les personnes recensées en dehors de leur domicile habituel et qui séjournent au lieu où elles sont recensées depuis moins de 6 mois. Les résidents présents et les résidents absents constituent la population de droit ou population résidente. Les résidents présents et les visiteurs représentent la population de fait.

Les tableaux 1.1 et 1.2 fournissent la répartition de la population dénombrée en février 1983 selon la situation de résidence et la subdivision administrative de résidence.

Tableau 1.1: Répartition de la population dénombrée en 1983 selon la situation de résidence et le lieu de résidence.

Région naturelle de résidence	Résident Présent	Résident Absent	visiteur	Population de droit	Population de fait
BASSE GUINEE	84.7623	44.127	39.680	891.750	887.303
MOYENNE GUINEE	1.208.447	44.293	27.738	1.252.740	1.236.185
HAUTE GUINEE	871.598	51.238	26.961	922.836	898.558
GUINEE FORST.	835.069	46.815	35.546	882.884	871.615
CONAKRY	664.947	45.425	7.472	710.372	672.419
ENSEMBLE	4.428.684	231.898	137.397	4.660.582	4.566.081

Tableau 1.2: Répartition (en %) de la population dénombrée en 1983 selon la situation de résidence et le lieu de résidence.

Région naturelle de résidence	Résident Présent	Résident Absent	Visiteur
BASSE GUINEE	95.0	5.0	5.0
MOYENNE GUINEE	96.5	4.5	2.2
HAUTE GUINEE	94.4	5.6	3.0
GUINEE FOREST.	94.7	5.3	4.1
CONAKRY	93.6	6.4	1.1
ENSEMBLE	95.0	5.0	3.0

? En pourcentage de la population de droit

? En pourcentage de la population de fait

Les données de ces deux tableaux indiquent que la plupart ces personnes recensées en 1983 l'avaient été dans leur domicile habituel: en moyenne, 95 % de la population de droit étaient des résidents présents. Ce taux ne varie pas considérablement d'une région à une autre. C'est en Moyenne Guinée qu'il était le plus élevé, par opposition à la ville de Conakry où il a été enregistré 6,4 % de résident absent.

Les données sur la situation de résidence informent dans une certaine mesure sur la mobilité de la population. Toutes choses égales, les proportions de résidents absents et de visiteurs indiquent dans quelle mesure une population donnée effectue des déplacements ou reçoit des étrangers pour des durées plus ou moins longues. S'il n'y avait aucune erreur dans l'enregistrement des situations de résidence, si tous les résidents absents étaient restés à l'intérieur des frontières nationales, et si tous les visiteurs étaient originaires des localités nationales, les effectifs de résidents absents et de visiteurs au niveau national seraient identiques. Les différences que l'on note entre ces effectifs (voir tableau 1.1) sont alors attribuables, d'une part aux erreurs sur les concepts de résident (présent et /ou absent) et de visiteur, d'autre part à la migration internationale.

Si l'on s'intéresse aux différences probables selon le sexe, on constate que les femmes étaient relativement plus présentes que les hommes à leur domicile habituel au moment du recensement: 95,5 % de la population féminine de droit étaient présentes lors du recensement contre 94,5 % de la population

masculine de droit (voir tableau 1.3) alors que les proportions de visiteurs dans les deux sous-populations de fait étaient identiques.

Tableau 1.3: Répartition (en %) de la population dénombrée en 1983 selon le sexe, la région de résidence et la situation de résidence.

Région naturelle de résidence	MASCULIN			FEMININ		
	RP	RA	VIS	RP	RA	VIS
BASSE GUINEE	95.0	5.0	4.2	95.4	4.6	4.4
MOYENNE GUINEE	95.3	4.7	2.3	97.4	2.6	2.2
HAUTE GUINEE	94.3	5.7	4.2	65.0	5.0	4.0
GUINEE FORST	93.8	6.2	2.8	95.1	4.9	3.2
CONAKRY	94.0	6.0	1.0	93.2	6.8	1.2
ENSEMBLE	94.5	5.5	3.0	95.5	4.5	3.0

* en pourcentage de la population de droit

** en pourcentage de la population de fait

Dans la suite de l'analyse effectuée dans ce document, nous nous intéresserons uniquement à la population résidente ou de droit qui sera elle-même subdivisée, au besoin, en sous-populations.

1.2. La nationalité.

La population résidente de la Guinée en 1983 était composée dans sa très grande majorité de Guinéens. Les étrangers, c'est-à-dire les personnes ayant déclaré avoir une autre nationalité, ne représentaient que 19.651

résidents (0,4 % de la population résidente totale), dont 10.126 hommes (51,5%) et 9.525 femmes (48,5%). Le tableau 1.4 donne la répartition des étrangers selon le sexe et la nationalité.

Tableau 1.4: Répartition de la population résidente étrangère selon le sexe et la nationalité(1983).

Nationalité	MASCULIN		FEMININ		TOTAL	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
AFRICAINS	<u>7.299</u>	<u>72.1</u>	<u>6.881</u>	<u>72.2</u>	<u>14.180</u>	<u>72.2</u>
Sénégalais	1.446	14.3	1.300	13.6	2.746	14.0
Maliens	2.401	23.7	2.561	26.9	4.962	25.2
Mauritaniens	182	1.2	123	1.3	3.5	1.6
Léonais	1.529	15.1	1.351	14.2	2.880	14.6
Ivoiriens	148	1.5	177	1.9	325	1.6
Libériens	149	1.5	265	2.8	414	2.1
Guinéens Bissao	529	5.2	457	4.8	986	5.0
Gambiens	64	0.6	51	0.5	115	0.6
Autres africains	851	8.4	596	6.3	1.447	7.4
EUROPEENS	<u>1.502</u>	<u>14.8</u>	<u>1.266</u>	<u>13.3</u>	<u>2.768</u>	<u>14.1</u>
Soviétiques	565	5.6	509	5.3	1.074	5.5
Allemands(Est)	80	0.8	71	0.7	151	0.8
Allemands(W)	64	0.6	53	0.5	117	0.6
Français	404	4.0	373	3.9	777	3.9
Italiens	64	0.6	47	0.5	111	0.6
Autres européens	325	3.2	213	2.2	538	2.7
AMERICAINS	<u>252</u>	<u>2.5</u>	<u>220</u>	<u>2.3</u>	<u>472</u>	<u>2.4</u>
Canadiens	158	1.6	151	1.6	309	1.6
Americains (USA)	37	0.4	18	0.2	55	0.3
Cubains	27	0.3	27	0.3	54	0.3
Autre américains	30	0.3	24	0.2	54	0.3
ASIATIQUES	<u>489</u>	<u>4.8</u>	<u>415</u>	<u>4.4</u>	<u>904</u>	<u>4.6</u>
Chinois	26	0.2	25	0.2	51	0.2
Libano-Syriens	325	3.2	340	3.5	665	3.4
Autres asiatiques	138	1.4	50	0.5	188	1.0
UTREAS NAT.	<u>15</u>	<u>0.1</u>	<u>12</u>	<u>0.1</u>	<u>27</u>	<u>0.1</u>
INDETERMINEE	<u>569</u>	<u>5.6</u>	<u>731</u>	<u>7.7</u>	<u>1300</u>	<u>6.6</u>

Les africains constituent la grande majorité des étrangers qui résidaient en Guinée en 1983 (72 %). En particulier, tes ressortissants des pays voisins

comme le Mali, la Sierra Leone et le Sénégal sont les plus nombreux par ordre décroissant.

Après les africains, viennent les européens qui représentent 14 % des

étrangers résidant en Guinée. Parmi les européens, les soviétiques et les français sont les plus nombreux: respectivement 5,5 % et 3,9 % du total des étrangers. Les soviétiques représentent près de 40 % des européens qui résidaient en Guinée au moment du recensement.

Les asiatiques constituent le troisième groupe d'étrangers par le nombre, après les africains et les européens. Ils étaient au nombre de 904 en 1953, soit 4,6 % des étrangers. Les libano-syriens représentent plus de 70 % des résidents de ce groupe.

Enfin viennent les américains qui constituaient 2,5 % des étrangers. Les autres nationalités, plus précisément les australiens n'intervenaient que pour 0,1 % dans la population étrangère résidant en Guinée.

On ne note pas de déséquilibre fondamental dans les différents groupes de nationalité selon le sexe: sauf dans le groupe des africains, les hommes sont en moyenne légèrement plus nombreux que les femmes.

Nous verrons dans le sous-chapitre consacré à la distribution spatiale la population résidente comment les étrangers se répartissaient sur le territoire national en 1983.

2. LA DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION.

Le territoire national de la Guinée était subdivisé en 33 régions administratives au moment du recensement, qui correspondent aujourd'hui, à peu près aux Préfectures, aux exceptions suivantes: Dubréka est devenue une Préfecture alors qu'elle était un arrondissement (ou sous-préfecture) de Coyah; Conakry constituait une seule région administrative, alors qu'aujourd'hui elle est composée de 3 Préfectures. L'exploitation informatique s'étant effectuée sur la base de la codification correspondant à la subdivision administrative qui prévalait au moment du recensement, l'analyse de la distribution spatiale

retiendra les 33 régions administratives qu'elle dénommera toutefois préfectures.

2.1. Les effectifs et les densités de population.

La population résidente de la Guinée en 1983 se répartissait de la façon indiquée au tableau 1.5 entre les 33 Préfectures du pays.

La population guinéenne est très inégalement répartie entre les subdivisions administratives et, par conséquent entre les régions naturelles: la Moyenne Guinée renferme 27 % de la population résidente totale, contre 19 % en Basse Guinée et en Guinée Forestière et 20 % en Haute Guinée.

La densité moyenne de population est 19 habitants par Km². Elle est très variable selon les régions naturelles et les préfectures. La moyenne Guinée est la région naturelle la plus densément peuplée (22,5 habitants au Km²) avec des préfectures totalisant jusqu'à plus de 50 habitants au km² (Lélouma et Pita). Elle est suivie de la Basse Guinée (non compris la ville de Conakry) qui regroupe en moyenne 20 habitants au km² avec des pointes de plus de 22 habitants au km² (Fria, Téliélé, et Boffa). Puis vient la Guinée Forestière dont la densité moyenne est de 18 habitants au km² et qui comprend des préfectures ayant des densités supérieures 25 habitants au km² (N'Zérékoré, Guéckédou et Yornou). La Haute Guinée qui totalise 41 % de la superficie totale du pays ne regroupe que 20 % environ de la population résidente avec la très faible densité moyenne de 9 habitants au km² et des densités de moins 7 habitants au km² (Kouroussa et Siguiri).

La ville-préfecture de Conakry a une densité exceptionnelle liée à son statut de capitale administrative, politique, économique, sociale et culturelle du pays. On devrait toutefois noter que cette densité de 2.306 habitants au Km² est surestimée du fait de l'ancienneté de l'estimation de la superficie par rapport à la date du recensement.

Les inégalités dans la distribution spatiale de la population ainsi mises en évidence s'expliquent à la fois par des facteurs démographiques, économiques, socio-culturelles et écologiques.

Tableau 1.5: Répartition de la population résidente selon la Préfecture de résidence (1983).

Subdivision Administrative	Population résidente	% du total	Superficie en Km ²	% du total	Densité au Km ²
<u>Basse Guinée*</u>	<u>891.750</u>	<u>19.1</u>	<u>43.980</u>	<u>17.9</u>	<u>20.3</u>
Boffa	113.981	2,4	5.003	2,0	22,8
Boké	168.924	3,6	10.053	4,1	16,8
Conakry	710.372	15,2	308	0,1	2.306,4
Coyah	116.840	2,5	5.576	2,3	21,0
Forécariah	90.403	1,9	4.265	1,7	21,2
Fria	52.908	1,1	2.175	0,9	24,3
Kindia	163.032	3,5	8.828	3,6	18,5
Télimélé	185.662	4,0	8.080	3,3	23,0
<u>Moyenne Guinée</u>	<u>1.252.740</u>	<u>26.9</u>	<u>55.528</u>	<u>22.6</u>	<u>22.5</u>
Dalaba	96.571	2,1	5.750	2,3	16,8
Gaoual	103.516	2,2	11.503	4,7	9,0
Koubia	70.715	1,5	1.476	0,6	48,9
Koundara	69.395	1,5	5.500	2,2	12,6
Labé	185.594	4,0	3.991	1,6	46,5
Lélouma	121.079	2,6	2.149	0,9	56,3
Mali	184.936	4,0	8.800	3,6	21,0
Mamou	139.764	3,0	6.159	2,5	22,7
Pita	200.877	4,3	4.000	1,6	50,2
Tougué	80.293	1,7	6.200	2,5	12,9
<u>Haute Guinée</u>	<u>922.836</u>	<u>19.8</u>	<u>100.879</u>	<u>41.0</u>	<u>9.1</u>
Dabola	73.937	1,6	6.000	2,4	12,3
Dinguiraye	99.363	2,1	11.000	4,5	9,0
Faranah	109.104	2,3	12.397	5,0	8,8
Kankan	172.677	3,7	11.564	4,7	14,9
Kérouané	87.040	1,9	4.680	1,9	18,6
Kouroussa	107.741	2,3	16.405	6,7	6,5
Mandiana	111.671	2,4	15.456	6,3	7,2
Siguiri	161.303	3,5	23.377	9,5	6,9
<u>Guinée Forestière</u>	<u>882.884</u>	<u>18.9</u>	<u>49.374</u>	<u>20.1</u>	<u>17.9</u>
Beyla	120.610	2,6	17.452	7,1	6,9
Guéckédou	150.997	3,2	4.157	1,7	36,3
Kissidougou	142.756	3,1	8.872	3,6	16,1
Lola	76.689	1,6	4.219	1,7	18,2
Macenta	142.355	3,1	8.710	3,5	16,3
N'Zérékoré	194.600	4,2	3.781	1,5	51,5
Yomou	54.877	1,2	2.183	0,9	25,1
<u>Ensemble</u>	<u>4.660.582</u>	<u>100,0</u>	<u>245.857</u>	<u>100,0</u>	<u>18,9</u>

* Sans Conakry

2.2. La distribution de la population selon le milieu d'habitat.

La population guinéenne est essentiellement rurale. Sur 4.660.582 résidents présents dénombrés en février 1983, 3.450.505 (74 %) résidaient en milieu rural et seulement 1.210.077 (26 %) en milieu urbain. La population urbaine a été définie au recensement comme celle qui réside aux chefs-lieux de préfecture. Le tableau 1.6 précise la distribution de la population de chaque préfecture selon le milieu d'habitat.

La Moyenne Guinée est sans doute la région naturelle qui conserve le plus grand nombre de sa population en milieu rural (92 %), alors que les autres régions naturelles ont chacune environ 85 % de population rurale.

Les préfectures les plus urbanisées (au sens du pourcentage de la population résidant en milieu urbain) sont, dans l'ordre d'importance décroissant, Conakry dont on connaît le rôle de capitale, Fria qui abrite la première cité industrielle de la Guinée (56 %), Kankan qui abrite un chef lieu de région naturelle et de province (32 %), Faranah dont le chef-lieu correspond à celui de la province du même nom (26 %), Kindia, chef-lieu de région naturelle et de province, comme N'Zérékoré (23 %) et enfin Kissidougou dont le chef-lieu est un centre important de commerce à la frontière de trois régions naturelles (Moyenne, Haute et Guinée Forestière).

On notera le faible taux d'urbanisation de la plupart des préfectures du pays: 4 seulement sur 33 ont un taux supérieur ou égal à la moyenne nationale de 26 % . En revanche, près de la moitié des préfectures a un taux d'urbanisation inférieur à 10 %, augurant que la moyenne nationale est largement tributaire du poids démographique de la ville de Conakry.

Ce qui frappe en effet sur le tableau 1.6, c'est la variation de la taille des villes guinéennes. Conakry seule renferme près de 60 % de la population urbaine du pays. La deuxième ville, par la taille, est 12 fois plus petite et la plus petite ville guinéenne est environ 400 fois plus petite que Conakry.

En retenant la taille des villes comme critère de classification, on peut proposer la typologie suivante des villes guinéennes:

- Ville Primate: Conakry, avec environ 650.000 habitants;

- Grandes villes: 30.000 habitants ou plus, au nombre de 3;
- Villes moyennes: 10.000 à 30.000 habitants, au nombre de 14;
- * Petites villes: moins de 10.000 habitants, au nombre de 15.

Au regard de cette typologie, la Basse Guinée, hormis Conakry, renferme deux grandes villes sur sept (Kindia et Fria), trois villes moyennes et deux petites villes que sont Boffa et Télémélé.

La Moyenne Guinée est composée en majorité de petites villes: cinq agglomérations sur dix sont peuplées de moins de 5.000 habitants, de véritables gros villages nées de la décentralisation administrative, qui incitent à redéfinir le concept de ville en Guinée. Labé et Mamou sont les plus importantes ville? de cette région naturelle.

La moitié des villes de la Haute Guinée sont également des petites villes dont Sa taille moyenne est cependant largement supérieure à celle des petites villes de la Moyenne Guinée. Kankan est l'unique grande ville de la Haute Guinée et la deuxième ville du pays par la taille.

En Guinée Forestière, les villes ont des tailles relativement plus importantes qu'en Moyenne et Haute Guinée. Il y a autant de petites villes que de villes moyennes. N'Zérékoré, troisième ville du pays par la taille en est la ville régionale.

Tableau 1.6: Répartition de la population résidente selon la préfecture de résidence et le milieu d'habitat (1983).

Préfecture de résidence	Population urbaine		Population rurale		Totale	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<u>Basse Guinée*</u>	<u>135.106</u>	<u>15,2</u>	<u>756.644</u>	<u>84,8</u>	<u>891.750</u>	<u>100</u>
Boffa	4.600	4,0	109.381	96,0	113.981	100
Boké	23.036	13,6	145.888	86,4	168.924	100
Conakry	710.372	100,0	—	—	710.372	100
Coyah	16.669	14,3	100.171	85,7	116.840	100
Forécariah	13.769	15,2	76.634	84,8	90.403	100
Fria	29.914	56,5	22.994	43,5	52.908	100
Kindia	39.121	24,0	123.911	76,0	163.032	100
Télimélé	7.997	4,3	177.665	95,7	185.662	100
<u>Moyenne Guinée</u>	<u>95.691</u>	<u>7,6</u>	<u>1.157.049</u>	<u>92,4</u>	<u>1.252.740</u>	<u>100</u>
Dalaba	4.579	4,7	91.992	95,3	96.571	100
Gaoual	5.912	5,7	97.604	94,3	103.516	100
Koubia	1.743	2,5	68.972	97,5	70.715	100
Koundara	13.022	18,8	56.373	81,2	69.395	100
Labé	23.622	12,7	161.972	87,3	185.594	100
Lélouma	3.720	3,1	117.359	96,9	121.079	100
Mali	3.207	1,7	181.729	98,3	184.936	100
Mamou	24.950	17,9	114.814	82,1	139.764	100
Pita	12.722	6,3	188.155	93,7	200.877	100
Tougué	2.214	2,8	78.079	97,2	80.293	100
<u>Haute Guinée</u>	<u>138.741</u>	<u>15,0</u>	<u>784.095</u>	<u>85,0</u>	<u>922.836</u>	<u>100</u>
Dabola	9.641	13,0	64.296	87,0	73.937	100
Dinguiraye	4.898	4,9	94.465	95,1	99.363	100
Faranah	28.817	26,4	80.287	73,6	109.104	100
Kankan	55.010	31,9	117.667	68,1	172.677	100
Kérouané	10.939	12,6	76.101	87,4	87.040	100
Kouroussa	6.409	5,9	101.332	94,1	107.741	100
Mandiana	5.639	5,0	106.032	95,0	111.671	100
Siguiré	17.388	10,8	143.915	89,2	161.303	100
<u>Guinée Forestière</u>	<u>130.165</u>	<u>14,7</u>	<u>752.719</u>	<u>85,3</u>	<u>882.884</u>	<u>100</u>
Beyla	5.325	4,4	115.285	95,6	120.610	100
Guéckédou	19.039	12,6	131.958	87,4	150.997	100
Kissidougou	30.724	21,5	112.032	78,5	142.756	100
Lola	9.371	12,2	67.318	87,8	76.689	100
Macenta	17.838	12,5	124.517	87,5	142.355	100
N'Zérékoré	44.598	22,9	150.002	77,1	194.600	100
Yomou	3.270	6,0	51.607	94,0	54.877	100
<u>Ensemble</u>	<u>1.210.077</u>	<u>26,0</u>	<u>3.450.505</u>	<u>74,0</u>	<u>4.660.582</u>	<u>100</u>

* Sans Conakry

2.3. Distribution spatiale de la population étrangère.

Rappelons que 19.651 étrangers résidaient en Guinée en 1983. Ils se répartissaient de la façon suivante sur le territoire nationale.

Tableau 1.7: Répartition de la population résidente étrangère selon la nationalité et la région de résidence (1983).

Nationalité	Région de résidence					Total
	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forest.	Conakry	
Africains	2.730	784	3.050	1.781	5.835	14.180
Européens	680	46	279	193	1.570	2.768
Américains	230	32	78	31	101	472
Asiatiques	184	95	35	11	579	904
Autres	1	18	3	1	4	27
ND	347	64	76	240	573	1.300
Total	4.172	1.039	3.521	2.257	8.662	19.651
%	21,2	5,3	17,9	11,5	44,1	100,0

La majorité des étrangers est installée dans la Capitale. La Basse Guinée est la région naturelle qui possède le plus grand nombre relatif d'étrangers. Elle est suivie de près par la Haute Guinée. La Guinée forestière vient plus loin et la Moyenne Guinée ne compte que 5 % des étrangers.

Tableau 1.8: Répartition de la population résidente étrangère selon le milieu d'habitat et la nationalité (1983).

Nationalité	URBAIN		RURAL	
	Effectif	%	Effectif	%
Africains	8.072	56,9	6.108	43,1
Européens	1.913	69,1	855	30,9
Américains	192	40,7	280	59,3
Asiatiques	683	75,6	221	24,4
Autres	5	22,7	22	77,3
ND	833	64,1	467	35,9
Total	11.698	59,5	7.953	40,5

L'essentiel de la population résidente étrangère réside en milieu urbain (59,5 %). En particulier, 75 % des asiatiques (essentiellement composés de libano-syriens, rappelons-le) et 69 % des européens résident en milieu urbain.

3. LA STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

3.1, La structure par sexe: les rapports de masculinité.

La population résidente guinéenne recensée en 1983 est à majorité féminine: on y a compté 2.390.500 femmes (51,3 %) et 2.270.082 hommes (48,7 %), soit en moyenne 95 hommes pour 100 femmes. Cette structure n'est pas identique pour tout le pays. Elle varie selon les régions et en fonction des effets différentiels des phénomènes perturbateurs comme la mortalité et les migrations. Le tableau 1.9 donne la répartition de la population résidente des préfectures selon le sexe.

La Haute Guinée est la seule région naturelle à présenter un rapport de masculinité supérieur à 100, avec une pointe de 132 hommes pour 100 femmes à Mandiana. On pourra constater d'ailleurs que ce fait s'observe uniquement pour les préfectures proprement malinkés, à l'exception de Dabola et Dinguiraye qui comportent des proportions plus ou moins importantes de peuls. Pour les mêmes raisons peut-être, Beyia est la seule préfecture de la Guinée Forestière ayant un rapport de masculinité supérieur à 100. Une telle observation est surprenante parce que la Haute Guinée est une région d'émigration, comme on le verra dans le sous-chapitre consacré à l'étude de ce phénomène, à moins que la migration, dans cette région naturelle, ne touche davantage les femmes que les hommes, ce qui n'est pas du tout évident. Aucun phénomène socio-culturel, à notre connaissance, ne peut non plus valablement expliquer cette supériorité numérique des hommes. Il reste donc l'hypothèse d'un dénombrement incomplet des femmes lors du recensement, elle-même difficile à expliquer.

Les rapports de masculinité dans les autres régions naturelles sont conformes à l'attente: ils sont inférieurs à 100 à cause de la migration différentielle entre sexe et de la surmortalité masculine. La Moyenne Guinée connaît un déficit particulier d'hommes qui est la conséquence d'une émigration particulière des hommes de cette région naturelle non seulement

Tableau 1.9 Répartition de la population résidente ^{•1} selon le sexe et le préfecture de résidence (1983) et rapport de masculinité

Préfecture de résidence	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité
Boffa	55.084	58.897	113.981	93,5
Boké	81.128	87.786	168.914	92,4
Conakry	361.720	348.652	710.372	103,7
Coyah	57.442	59.398	116.80	96,7
Forécariah	45.496	44.907	90.403	101,3
Fria	26.518	26.390	52.908	100,5
Kindia	82.003	81.029	163.032	101,2
Télimélé	87.343	98.319	185.662	88,8
<u>Moyenne Guinée</u>	<u>567.527</u>	<u>685.213</u>	<u>1.252.740</u>	<u>82,8</u>
Dalaba	44.904	51.667	96.571	86,9
Gaoual	49.308	54.208	103.516	91,0
Koubia	31.999	38.716	70.715	82,7
Koundara	33.192	36.203	69.395	91,7
Labé	82.375	103.219	185.594	79,8
Lélouma	51.309	69.770	121.079	73,5
Mali	80.861	104.075	184.936	77,7
Mamou	70.505	69.259	139.764	101,8
Pita	86.656	114.221	200.877	75,9
Tougué	36.418	43.875	80.293	83,0
<u>Haute Guinée</u>	<u>481.764</u>	<u>441.072</u>	<u>922.836</u>	<u>109,2</u>
Dabola	36.680	37.257	73.937	98,5
Dinguiraye	47.796	51.567	99.363	92,7
Faranah	55.331	53.773	109.104	102,9
Kankan	86.933	85.744	172.677	101,4
Kérouané	45.837	41.203	87.040	111,2
Kouroussa	56.052	51.689	107.741	108,4
Mandiana	69.308	52.363	111.671	132,4
Siguiriri	83.827	77.476	161.303	108,2
<u>Guinée Forestière</u>	<u>434.057</u>	<u>448.827</u>	<u>882.884</u>	<u>96,7</u>
Beyla	62.796	57.814	120.610	108,6
Guéckédou	74.865	76.132	150.997	98,3
Kissidougou	71.277	71.479	142.756	99,7
Lola	37.740	38.949	76.689	96,9
Macenta	68.103	74.252	142.355	91,7
N'Zérékoré	93.210	101.390	194.600	91,9
Yomou	26.066	28.811	54.877	90,5
Ensemble	2.270.082	2.390.500	4.660.582	95,0

* Sans Conakry

vers les autres préfectures du pays mais également vers les pays voisins, es particulier le Sénégal. Dans cette région naturelle, seule la préfecture de Mamou, carrefour des quatre régions naturelles et donc zone d'immigration importante, présente un rapport de masculinité d'environ 102 hommes pour 10; femmes. En Basse Guinée également, Conakry, Kindia, Fria et Porécaris justifient leur rapport de masculinité par l'attraction que les villes de même nom exercent sur les populations des préfectures voisines.

Tableau 1.10: Rapport de masculinité selon le milieu d'habitat et la région naturelle de résidence (1983).

Région naturelle	URBAIN			RURAL		
	M	F	RM	M	F	RM
Basse Guinée*	67.987	67.111	101,3	367.027	389.615	94,2
Moyenne Guinée	46.951	48.740	96,3	520.576	636.483	81,3
Haute Guinée	69.339	69.402	99,9	402.425	381.670	105,4
Guinée Forest.	64.319	65.846	97,7	369.738	382.981	96,5
Conakry	361.720	348.652	103,7			
Ensemble	610.316	599.751	101,8	1.659.766	1.790.749	92,7

* sans Conakry

Comme l'indiquent les données du tableau 1.10, les rapports de masculinité grimpent un peu en milieu urbain, mais restent, à l'exception de ceux de la Basse Guinée et de Conakry, inférieurs à 100, en raison du caractère semi-rural de la plupart des villes guinéennes.

3.2. Evaluation des données sur l'âge.

L'âge est sans doute l'une des variables démographiques les plus entachées d'erreur dans les pays en voie de développement. Cela est lié entre autre, au mauvais fonctionnement des services d'état civil et au très faible niveau d'alphabétisation des populations concernées.

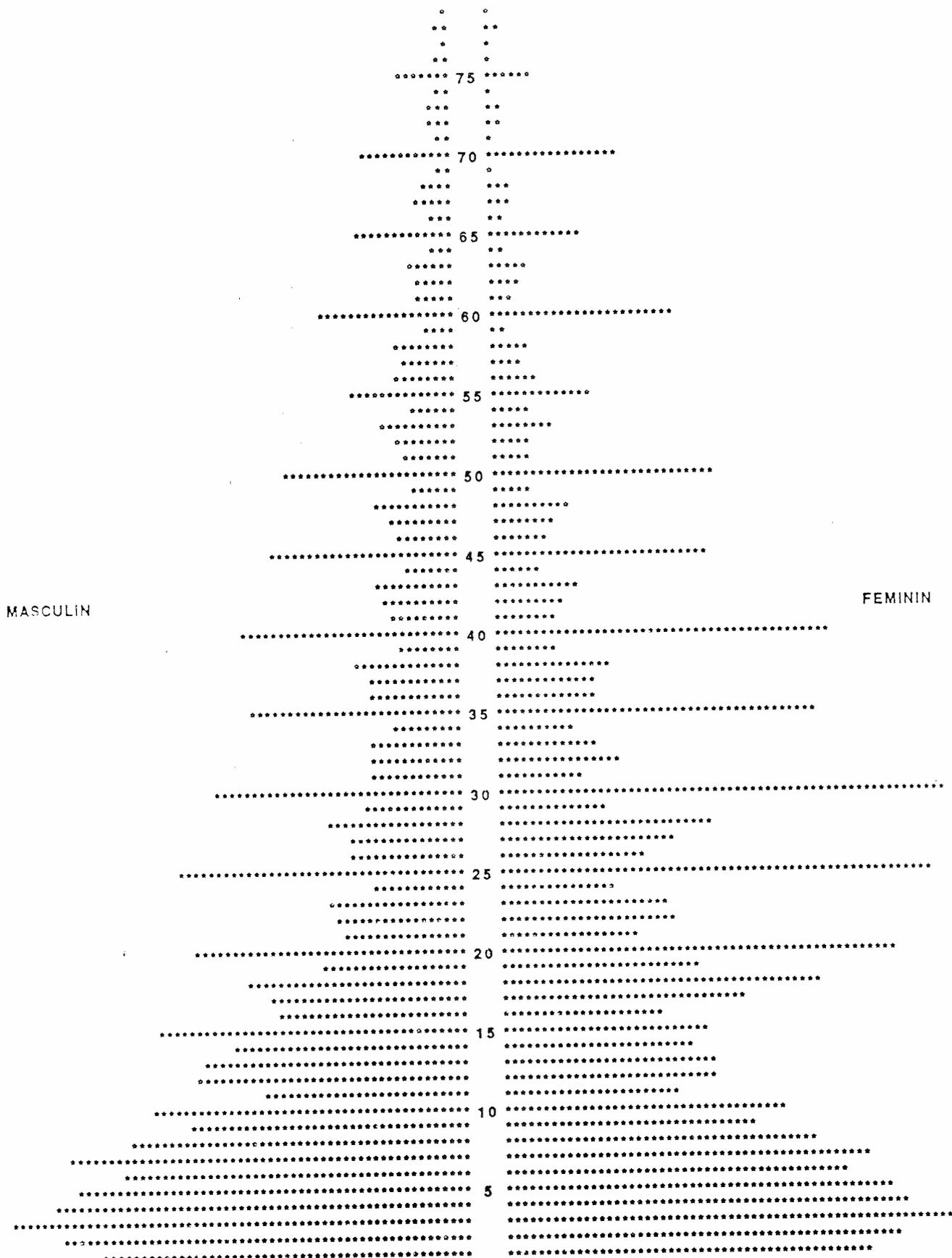
Au recensement de 1983 aucune disposition particulière n'a été prise pour éviter les erreurs classiques sur les déclarations d'âge, même si le manuel destiné aux enquêteurs avait mis en garde contre ces erreurs. Le volume de travail induit par un recensement ne permet généralement pas de vérifier sérieusement la validité des déclarations d'âge ou de faire des estimations approchées par l'utilisation des calendriers historiques ou agricoles. L'agent recenseur enregistre donc le plus souvent ce que lui dicte l'enquêté.

Nous allons examiner de manière détaillée les données sur l'âge, telles qu'elles ont été collectées par les agents recenseurs puis nous les évaluerons en leur appliquant des méthodes de quantification des erreurs proposées par des démographes.

Le tableau A1 en annexe reproduit la répartition de la population résidente guinéenne par année d'âge et sexe. Il est illustré par le graphique 1. Ce dernier met en évidence plusieurs anomalies:

- D'abord la faiblesse relative des effectifs des personnes âgées de 0, 1 et 2 ans. Ce fait s'explique sans doute par un vieillissement de la pyramide lié à la méthode de calcul de l'âge. Le recensement ayant eu lieu en début d'année 1983 et les âges ayant été calculés par différence entre les millésimes de l'année de naissance et de l'année du recensement, la plupart des enfants nés en 1982, par exemple, se sont vus affecter comme âge 1 an (1983-1982), même s'ils étaient nés en novembre ou décembre 1982. De cette manière, tous les âges (à l'exception de l'âge 0) bénéficient plus ou moins amplement de transfert à partir des âges directement inférieurs.

* Ensuite des attractions exercées par les âges terminés par 0 et par 5, visibles sur le graphique 1 par les pointes correspondant à ces âges. On peut remarquer que ces attractions commencent à 20 ans, augurant que les erreurs de déclaration d'âge sont moins importantes avant cet âge, probablement en raison de l'importance relative de l'alphabétisation des jeunes personnes. Les indices de Whipple (mesure de l'attraction par les âges terminés par 0 et par 5) et de Myers (mesure de l'attraction exercée par tous les âges) quantifient ces erreurs de déclaration d'âge.



PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION GUINEENNE RESIDENTE (Février 1983)

Tableau 1.11: Indice de Whipple par sexe, région naturelle et milieu d'habitat.

Région naturelle	Masculin	Féminin
<u>Basse Guinée</u>	<u>2,19</u>	<u>2,54</u>
Urbain	1,48	1,68
Rural	2,32	2,67
<u>Moyenne Guinée</u>	<u>2,39</u>	<u>2,93</u>
Urbain	1,59	1,99
Rural	2,46	2,99
<u>Haute Guinée</u>	<u>1,97</u>	<u>2,45</u>
Urbain	1,58	1,88
Rural	2,04	2,55
<u>Guinée Forestière</u>	<u>1,74</u>	<u>1,97</u>
Urbain	1,56	1,76
Rural	2,18	2,61
GUINEE ENTIERE	1,97	2,38
Urbain	1,36	1,53
Rural	2,18	2,61

Tableau 12: Indice de Myers selon le sexe, la région naturelle et le milieu d'habitat.

Age terminés par	BG	MG	HG	GF	Ensemble
Sexe masculin					
0	+11,2	+13,2	+11,0	+ 6,3	+ 8,9
1	- 3,9	- 5,7	- 3,8	- 2,5	- 3,3
2	- 2,6	- 1,9	- 1,8	- 2,5	- 2,2
3	- 2,2	- 2,7	- 1,8	- 0,1	- 1,1
4	- 4,1	- 4,1	- 3,7	- 3,2	- 3,4
5	+10,0	+10,3	+ 6,9	+ 7,0	+ 8,0
6	- 2,1	- 3,0	- 2,2	- 1,6	- 2,0
7	- 2,6	0,0	- 1,4	- 1,7	- 1,4
8	+ 0,3	- 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,1
9	+ 4,0	+ 5,4	+ 4,0	+ 2,6	+ 3,6
somme	43,0	47,0	37,4	28,3	34,0

Sexe féminin

0	+20,6	+34,6	+16,8	+11,6	+17,5
1	- 4,3	- 5,2	- 5,0	- 3,0	- 4,4
2	- 2,2	+ 0,2	- 2,2	- 2,1	- 2,8
3	- 2,1	- 2,2	- 2,9	+ 0,9	- 1,2
4	- 4,3	- 3,9	- 4,7	- 3,1	- 3,8
5	+13,1	+20,7	+ 9,1	+ 9,2	+11,3
6	- 2,4	- 2,4	- 3,3	- 1,6	- 2,4
7	- 1,9	+ 2,4	- 1,7	- 1,1	- 0,7
8	+ 2,8	+ 2,9	+ 2,0	+ 2,9	+ 2,2
9	- 3,1	- 4,0	- 3,9	- 2,2	- 3,1
somme	56,8	78,5	51,6	37,7	49,4

BG = Basse Guinée ' MG = Moyenne Guinée

HG = Haute Guinée GF = Guinée Forestière

Ces deux séries d'indices montrent que la qualité de l'enregistrement des âges au recensement de 1983 n'était pas excellente. L'indice de Whipple égale 0 lorsqu'il n'y a aucune attraction et 5 lorsque tous les âges sont terminés par 0 ou par 5. Les valeurs nationales de 1,97 pour le sexe masculin et 2,38 pour le sexe féminin attestent à la fois de la médiocrité de la qualité des déclarations d'âge et des différences entre sexe. La Moyenne Guinée a enregistré les plus mauvaises déclarations d'âge, suivie de la Basse Guinée, de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière. On s'attendait pourtant à ce que les indices soient meilleurs pour la Basse et la Moyenne Guinée en raison du niveau relativement élevé d'alphabétisation dans ces régions comme l'attestent les données du chapitre 3. Les attractions sont plus fortes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les indices de Myers varient théoriquement entre 0 (aucune attraction) et 180. Les valeurs observées figurant au tableau 1.12 amènent aux mêmes conclusions que les indices de Whipple. Elles apportent toutefois l'information complémentaire selon laquelle les attractions exercées par les âges terminés par 0 sont partout relativement fortes que celles dues aux âges terminés par 5. Elles indiquent également que les âges terminés par 8 et par 9 sont attractifs chez les hommes mais que seuls les âges terminés par 8 le sont chez les femmes.

3.3. Structure par sexe et groupes d'âges.

En regroupant les données on atténue les erreurs de déclaration d'âges d'autant mieux que les repulsions et les attractions à l'intérieur des groupes se compensent. Le tableau 1.13 donne la répartition de la population résidente de la Guinée en 1983 selon le groupe quinquennal d'âge, le sexe, la région naturelle et le milieu d'habitat

Tableau 1.13: Répartition de la population résidente de la Guinée (pour 1000 personnes de chaque sous-population:selon l'âge, le sexe, la région naturelle et le milieu d'habitat (983).

Groupe d'âge	B.G.		M.G.		H.G.		G.F.		Ensemble	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
0-4	85,1	81,1	86,6	86,4	86,4	80,9	78,1	76,8	83,2	80,7
5-9	73,4	65,8	79,8	77,4	75,4	65,7	70,6	64,8	76,2	71,5
10-14	50,9	40,6	54,9	47,1	53,7	40,5	53,4	43,3	56,1	47,5
15-19	41,1	47,3	38,1	43,7	43,5	46,9	47,3	49,7	45,6	49,0
20-24	29,0	44,4	23,6	38,8	28,8	39,5	30,6	42,3	32,3	42,9
25-29	33,4	50,1	23,6	44,9	34,5	46,1	32,5	47,2	32,7	46,7
30-34	27,2	38,0	20,6	38,1	28,5	35,7	25,2	36,6	25,6	36,1
35-39	26,9	31,1	19,9	32,1	28,5	28,5	26,1	32,1	24,4	29,6
40-44	22,8	26,7	18,0	29,1	25,3	25,3	23,6	26,6	21,5	25,4
45-49	21,4	19,5	16,5	21,0	22,3	17,2	23,9	22,7	19,6	18,7
50-54	18,6	17,0	15,4	21,2	20,5	16,1	20,9	18,7	17,5	16,8
55-59	13,7	9,6	13,8	12,5	15,7	9,2	16,2	11,6	13,4	9,8
60-64	12,9	12,3	12,0	17,4	15,4	12,9	14,5	12,4	12,1	12,5
65-69	9,1	6,6	10,1	9,8	10,7	6,8	9,4	7,6	8,7	7,0
70-74	7,3	7,6	7,8	12,1	8,1	7,1	7,4	6,5	6,7	7,6
75 +	14,1	13,4	12,0	15,0	13,2	9,7	11,0	8,7	10,8	10,5
ND	0,9	0,9	0,3	0,2	0,7	0,6	0,9	0,9	0,7	0,6

b. Milieu urbain

Groupe d'âge	B.G.		M.G.		H.G.		G.F.		Ensemble	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	0-4	78,5	74,2	77,8	77,3	78,3	75,1	82,3	81,4	78,0
5-9	74,8	70,3	76,5	76,0	75,8	71,4	77,5	73,9	79,4	79,3
10-14	65,2	56,5	68,7	67,0	68,3	58,0	60,3	55,6	68,7	66,0
15-19	56,2	53,9	59,0	59,8	55,1	51,5	51,6	52,6	61,0	58,9
20-24	38,0	45,5	39,1	43,9	36,2	39,8	35,2	44,1	49,6	49,1
25-29	35,0	47,3	33,9	40,0	32,6	40,4	30,4	49,2	40,6	45,3
30-34	32,4	36,7	28,6	30,0	25,8	33,4	28,3	36,3	28,9	31,8
35-39	28,9	30,2	24,0	29,3	23,6	29,6	27,5	29,3	23,5	25,0
40-44	24,9	23,1	19,0	22,2	21,6	25,5	24,8	24,8	20,5	19,4
45-49	20,9	17,0	16,5	17,7	19,0	20,0	20,4	18,2	16,3	13,9
50-54	17,0	11,8	14,3	12,4	18,3	15,6	18,6	13,5	13,8	9,9
55-59	10,6	7,0	10,3	7,6	12,7	9,8	12,5	7,2	8,3	5,7
60-64	7,6	7,3	7,5	8,3	10,6	10,8	9,3	7,8	5,9	5,8
65-69	5,0	4,2	5,4	5,0	8,9	6,5	6,3	4,3	3,9	3,1
70-74	3,6	3,9	4,5	5,5	5,8	5,4	3,8	3,2	2,7	2,8
75 +	4,5	6,5	4,9	7,1	6,4	7,0	3,9	3,4	2,7	3,5
ND	0,8	0,8	0,6	0,3	0,7	0,4	1,4	1,1	0,8	0,6

c. Milieu rural

Groupe d'âge	B.G.		M.G.		H.G.		G.F.		Ensemble	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	0-4	86,2	82,3	87,4	87,2	87,8	81,9	77,4	76,0	85,0
5-9	73,1	65,0	80,1	77,5	75,3	64,7	69,4	63,3	75,1	68,7
10-14	48,4	37,9	53,7	45,5	51,1	37,4	52,3	41,2	51,6	41,0
15-19	38,5	46,1	36,4	42,4	41,5	46,0	46,6	49,2	40,2	45,5
20-24	27,4	44,2	22,3	38,4	27,5	39,5	29,8	42,0	26,2	40,7
25-29	33,2	50,6	22,8	45,3	34,8	47,1	32,9	46,8	30,0	47,2
30-34	26,3	38,2	19,9	38,8	28,9	36,1	24,7	36,7	24,4	37,6
35-39	26,5	31,3	19,6	32,3	29,3	28,3	25,8	32,5	24,7	31,2
40-44	22,4	27,3	17,9	29,6	26,0	25,3	23,3	26,9	21,9	27,5
45-49	21,5	20,0	16,5	21,2	22,9	16,7	24,5	23,4	20,8	20,4
50-54	18,9	17,9	15,5	21,9	20,9	16,2	21,3	19,6	18,7	19,2
55-59	14,2	10,1	14,1	12,9	16,2	9,0	16,9	12,3	15,2	11,3
60-64	13,8	13,2	12,4	18,2	16,2	13,3	15,4	13,2	14,2	14,9
65-69	9,8	7,1	10,4	10,2	11,0	6,9	9,9	8,1	10,3	8,3
70-74	8,0	8,3	8,1	12,7	8,5	7,4	8,0	7,1	8,1	9,3
75 +	15,8	14,6	12,6	15,7	14,5	10,2	12,2	9,6	13,6	12,9
ND	1,0	0,9	0,3	0,2	0,7	0,6	0,8	0,9	0,6	0,6

Les données du tableau 1.13 indiquent que la population guinéenne est

Les données du tableau 1.13 indiquent que la population guinéenne est très jeunes: elle comprenait au moment du recensement environ 42 % d'enfants âgés de moins de 15 ans. Ce que traduit la base assez large de la pyramide représentant la structure par groupes quinquennaux d'âge. La jeunesse de la population caractérise toutes les régions naturelles du pays, à

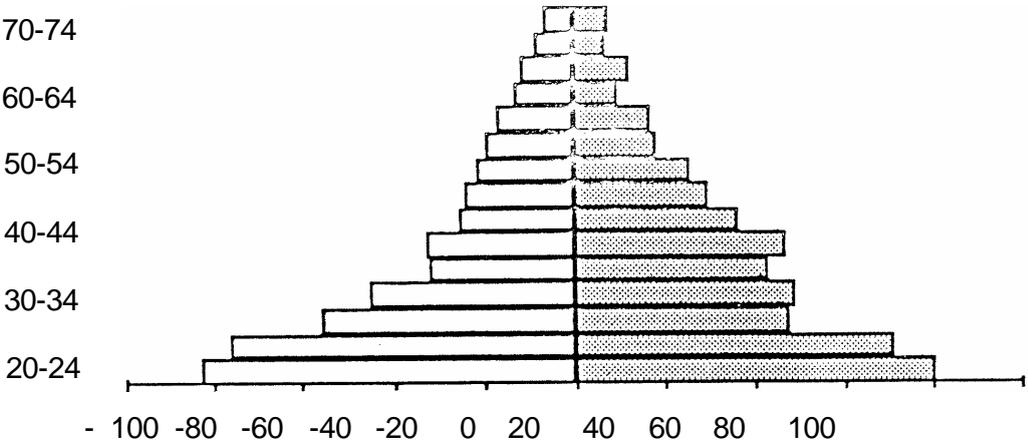
des degrés divers, mais très proches. Ainsi, la Basse Guinée (sans la ville de Conakry) compte 40 % d'enfants de moins de 15 ans, la Moyenne Guinée 43%, la Haute Guinée 40 % et la Guinée Forestière 39 %. Par contre on relève une différence relativement importante entre le milieu urbain et le milieu rural: le premier compte 45 % d'enfants et le second 40 %. Ces proportions d'enfants sont, dans l'ensemble, la marque d'une fécondité élevée et/ou d'une diminution de la mortalité des enfants.

De même les proportions d'adultes ne diffèrent pas beaucoup selon les régions naturelles et selon les milieux d'habitat. La Moyenne Guinée compte relativement moins de personnes âgées de 15 à 64 ans (50 % contre 53 % de

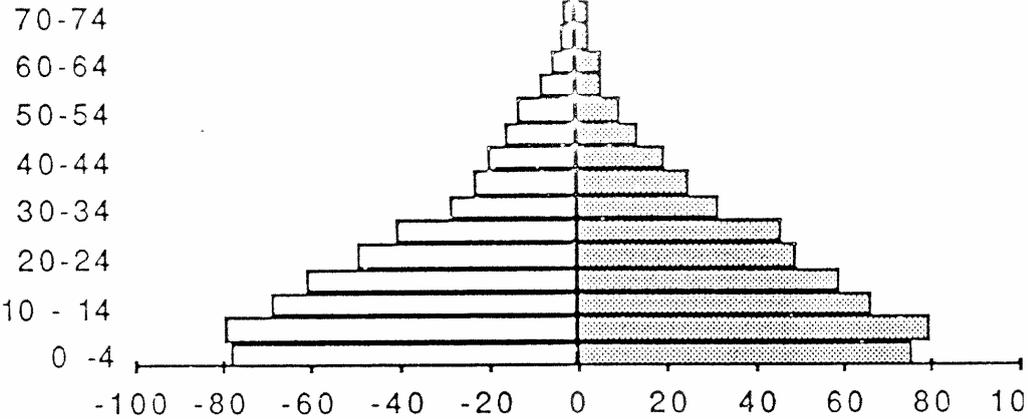
moyenne nationale, 55 % en Basse Guinée, 54 % en Haute Guinée et 56 % en Guinée Forestière). La faiblesse relative des personnes de ce groupe en Moyenne Guinée s'explique par l'importance de l'émigration qui affecte la population de cette région naturelle.

L'observation des structures quinquennales par sexe et âge, à travers les pyramides des âges (en annexe) et les représentations graphiques des rapports de masculinité par âge, montre le même schéma de déséquilibre entre sexe: supériorité numérique des hommes jusqu'à 15 ans, supériorité numérique des femmes entre 15 et 45 ans, puis de nouveau une supériorité numérique des hommes. Le déficit d'hommes aux âges adultes est plus prononcé en milieu rural qu'en milieu urbain et s'explique essentiellement par les migrations. Notons enfin que cette évolution des rapports de masculinité a été observée dans plusieurs recensements africains, comme le signalent Giles ROGER et WALTISPERGER dans "La structure par sexe et âge en Afrique".

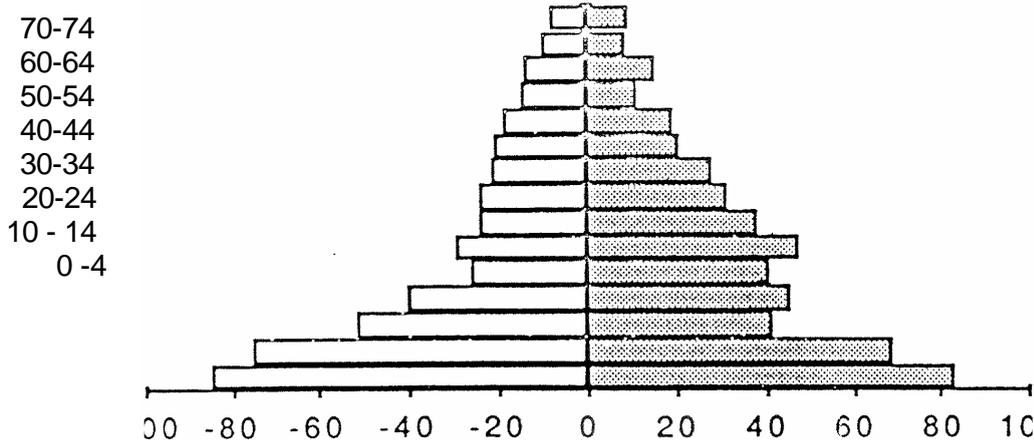
Guinée entière (Total).



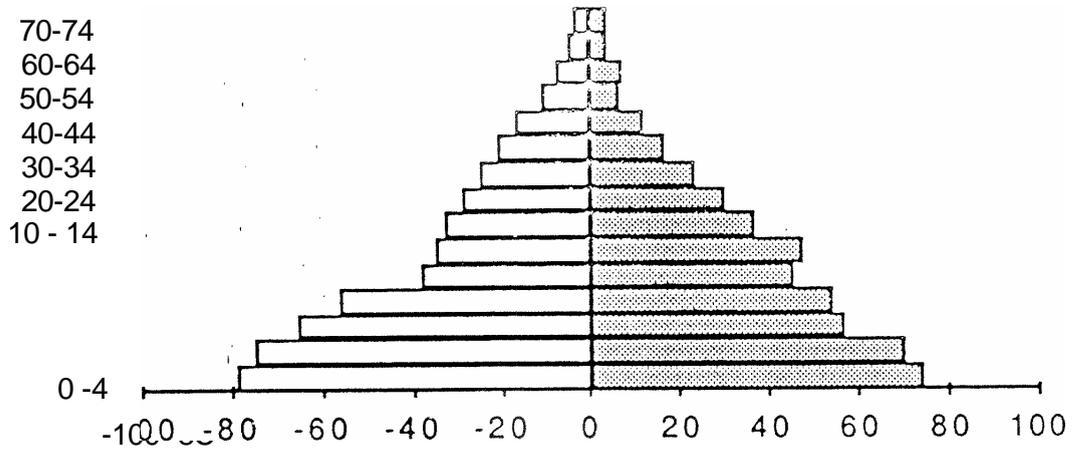
Guinée Entière (Urbain).



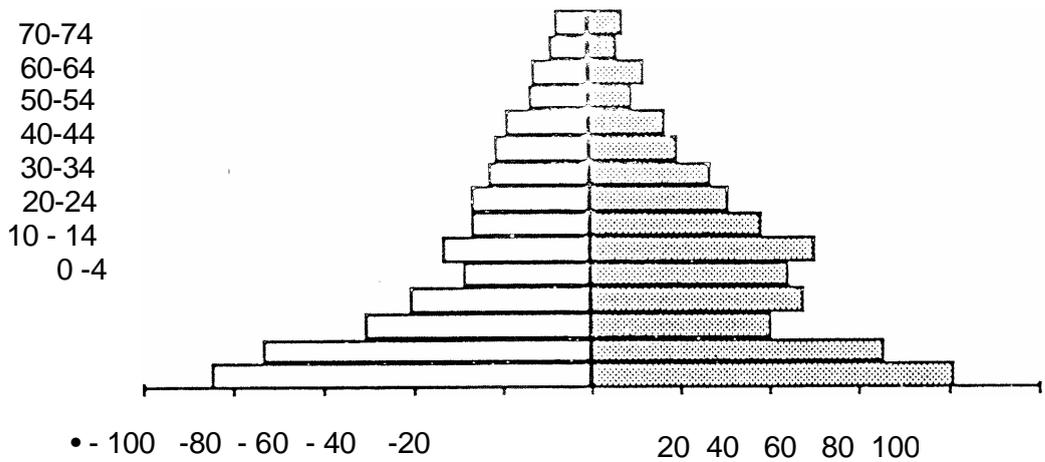
Guinée Entière (Rural).



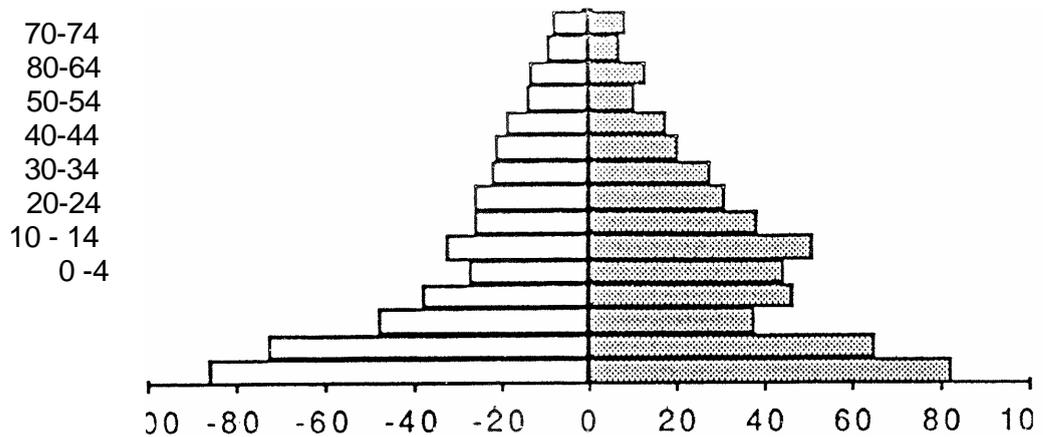
Basse Guinée (Urbain)



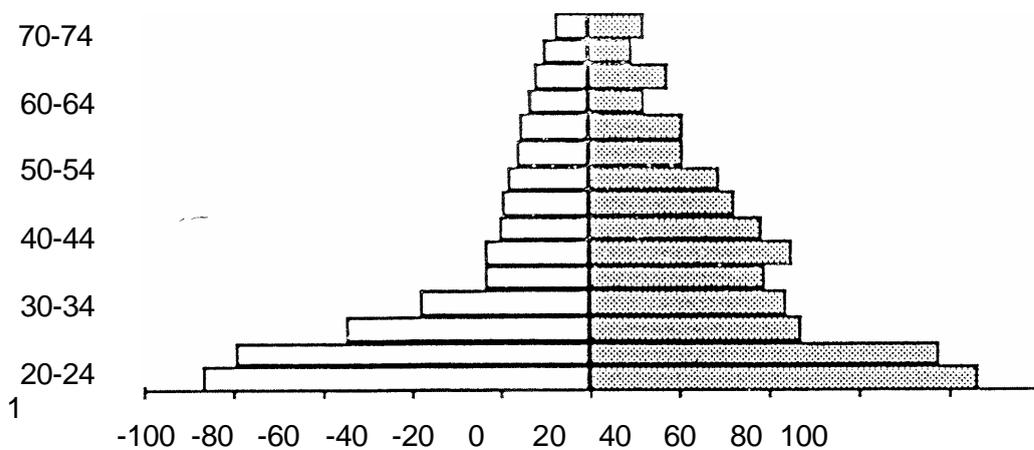
Basse Guinée (Total).



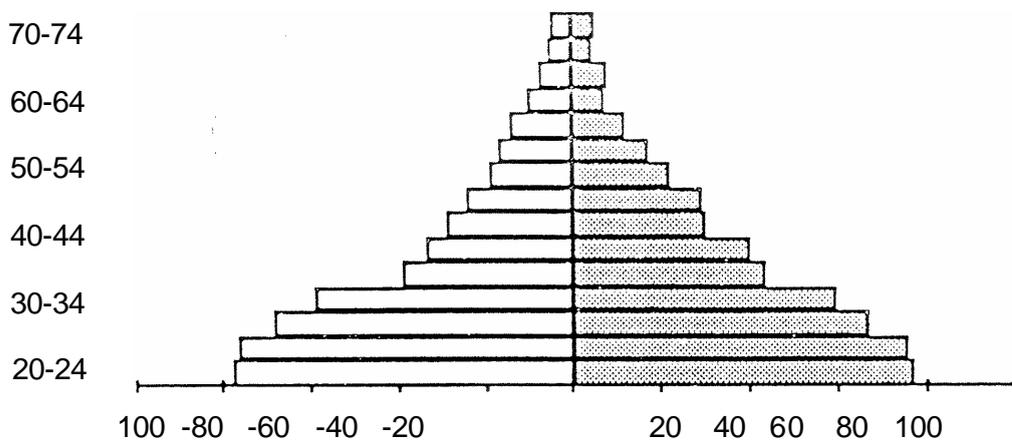
Basse Guinée (Rural).



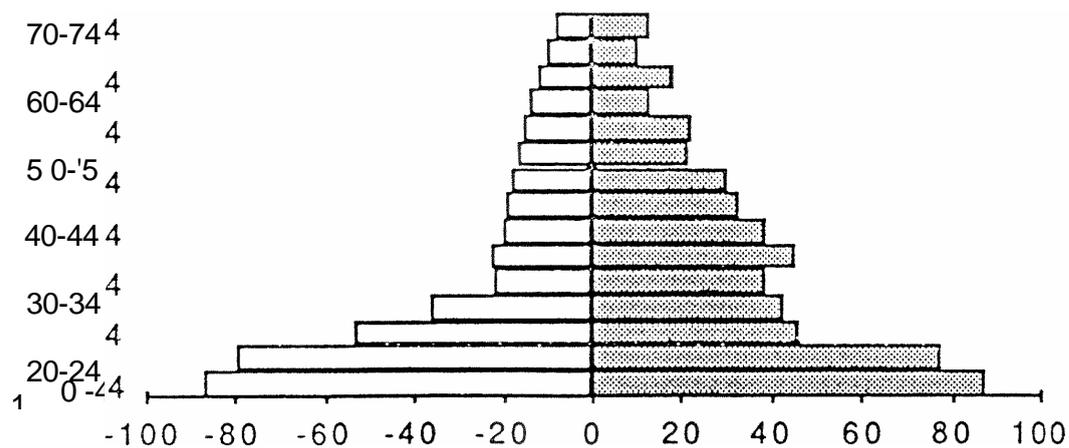
Moyenne Guinée (Total).



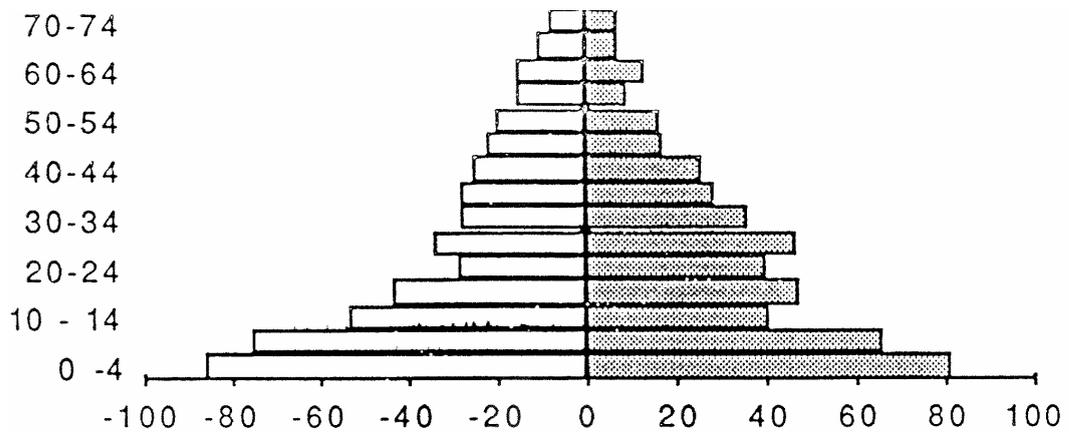
Moyenne Guinée (Urbain).



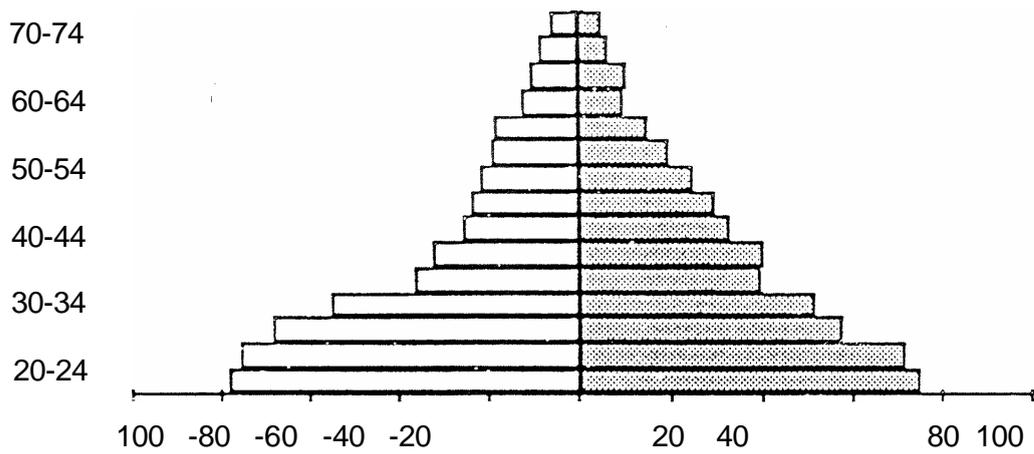
Moyenne Guinée (Rural).



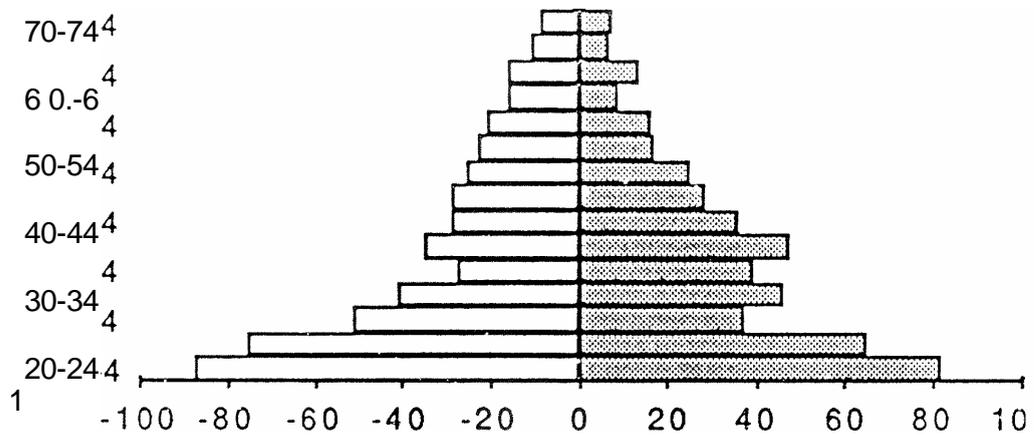
Haute Guinée (Total).



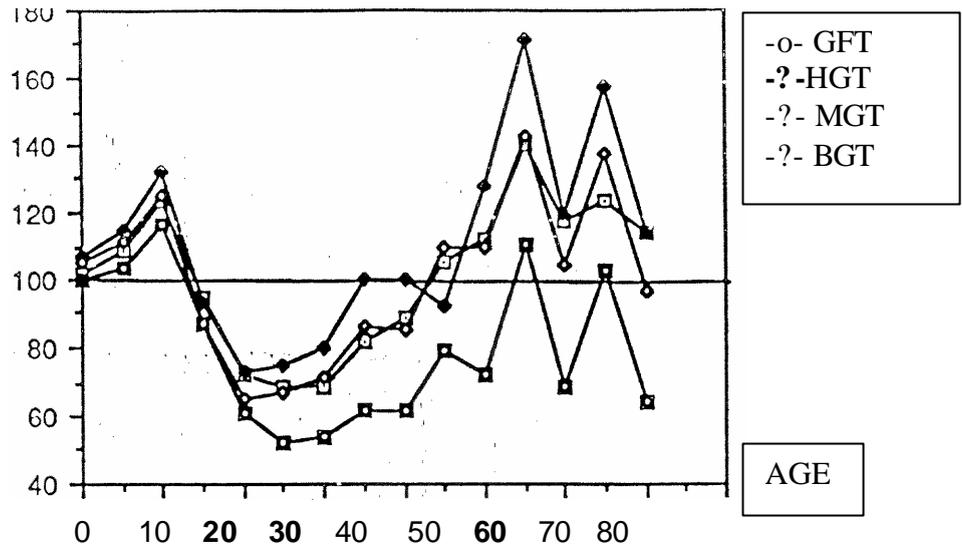
Haute Guinée (Urbain).



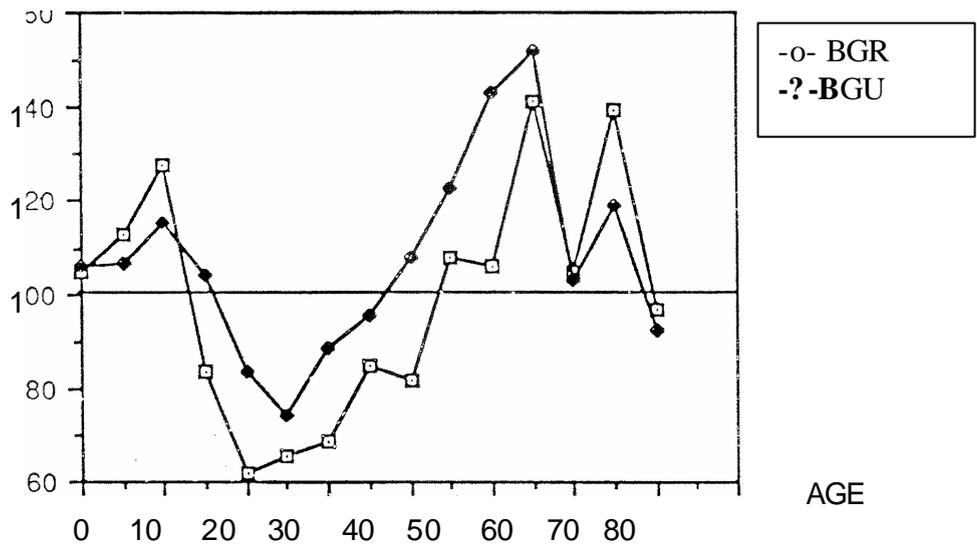
Haute Guinée (Rurai).



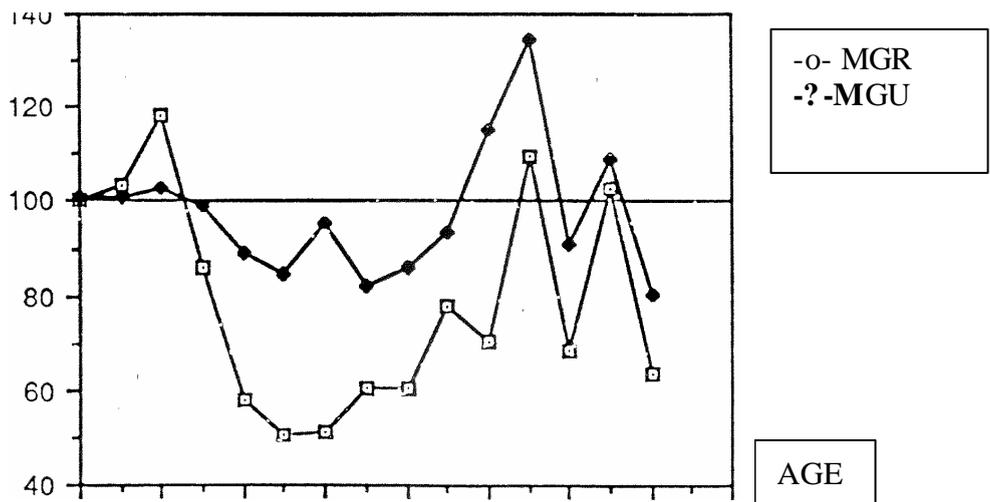
Rapport de masculinité. Régions naturelles.



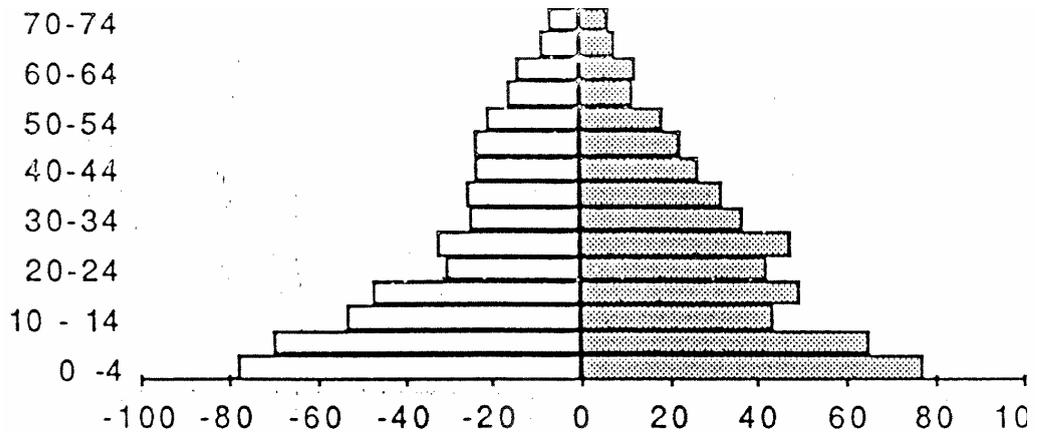
BASSE GUINEE



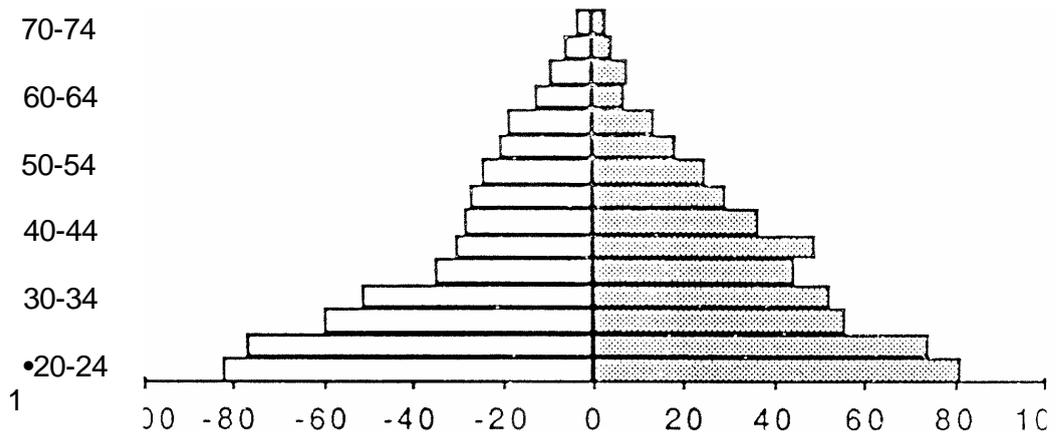
MOYENNE GUINEE



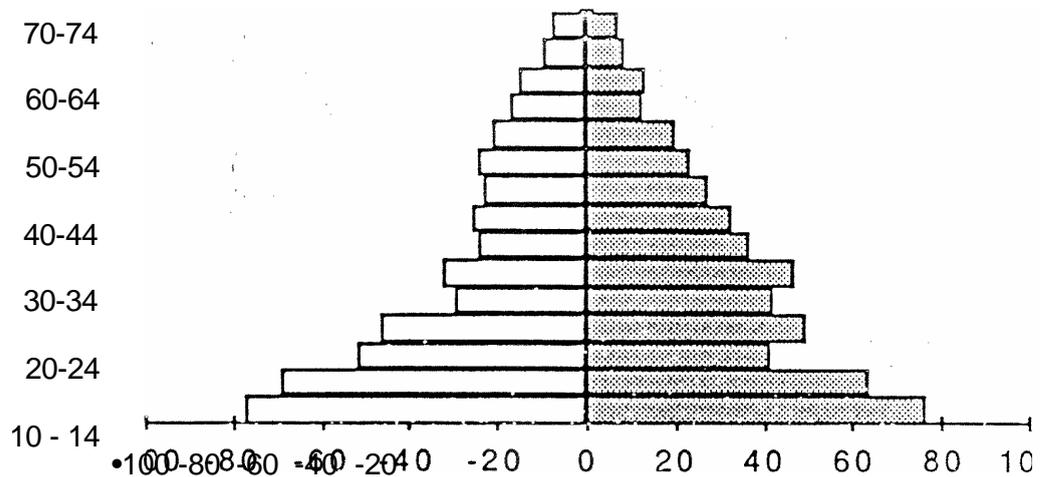
Guinée Forestière (Total).



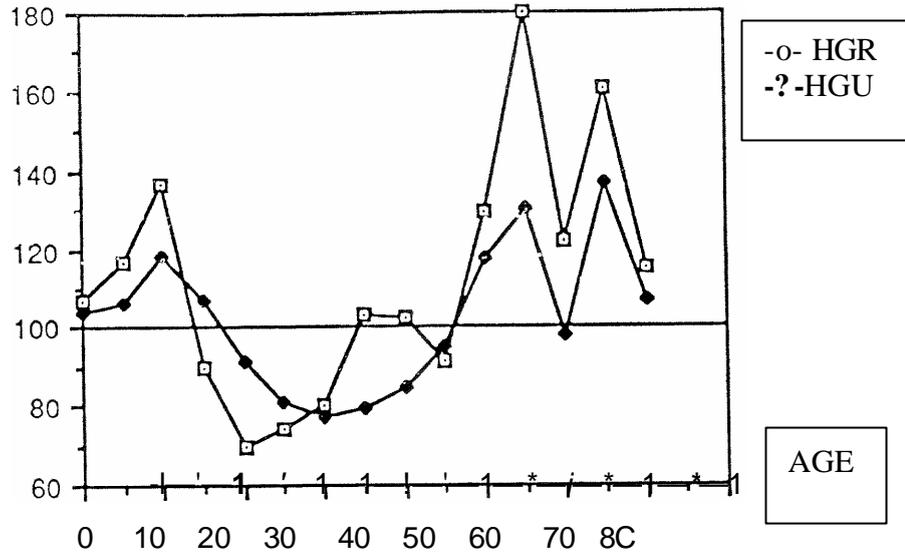
Guinée Forestière (Urbain).



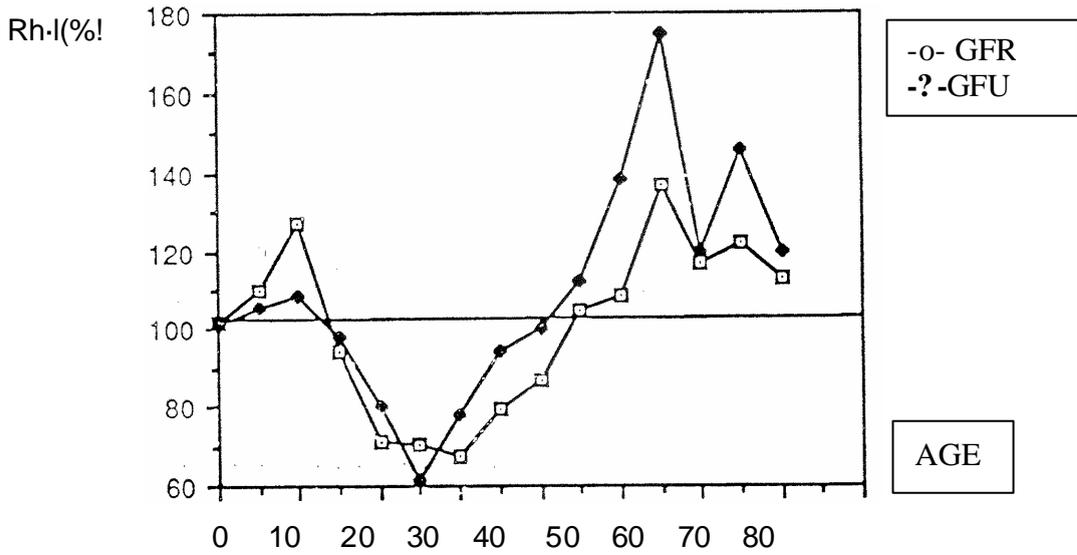
Guinée Forestière (Rural).



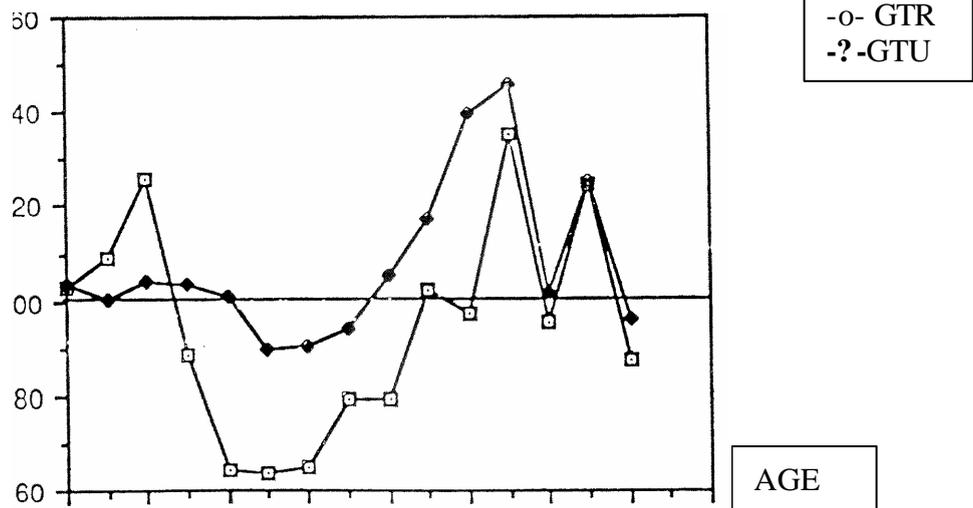
HAUTE GUINEE



GUINEE FORESTIERE



GUINEE ENTIERE



CHAPITRE 2

RELIGION, ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

1. LA RELIGION

2. L'ETAT MATRIMONIAL

2.1. Mariages, veuvages et divorces

2.2. La polygamie

2.3. L'intensité et le calendrier de la nuptialité

1. LA RELIGION.

La très grande majorité de la population guinéenne est musulmane (87 %). Le christianisme-né touche que 4,3% de cette population et l'animisme 4,6 %. Un nombre relativement important des personnes recensées (4,2 %) s'est déclaré n'avoir aucune religion. Le tableau 2.1 donne la répartition de la population résidente guinéenne en 1983 selon la religion déclarée, par préfecture et le tableau 2.2, par milieu d'habitat ,

La Guinée Forestière est la région naturelle la plus hétéroclite du point de vue religion en dépit de la prédominance de l'islam (40 %) qui touche plus de 95 % de la population des autres régions naturelles. Parmi celles-ci, la Moyenne Guinée est la plus islamisée (99 %).

A l'échelle nationale, les musulmans sont relativement plus nombreux en zones urbaines que dans les campagnes, en raison principalement de leur faible nombre dans les villages de la Guinée Forestière. De même, les chrétiens sont relativement plus nombreux en milieu urbain, cette fois-ci en raison du caractère cosmopolite des villes. Par contre, l'animisme est essentiellement pratiqué en milieu rural où les populations sont restées à l'abri des contacts avec d'autres cultures. Il est par ailleurs presque exclusivement la religion des populations de la Guinée Forestière, de même que le christianisme. La présence d'une proportion relativement importante de musulmans dans cette région naturelle s'explique par la forte immigration des populations islamisées de la Moyenne et de la Haute Guinée.

Tableau 2.1: Répartition (en %) de la population résidente selon la religion, par préfecture

Tableau 2.2:

MILIEU RURAL

Répartition (en %) de la population résidente selon la religion, par milieu d'habitat et région naturelle.

2. ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE.

2.1. Mariages, veuvages et divorces.

Pour caractériser l'état matrimonial, quatre modalités ont été retenues par le recensement de 1983. Il s'agit de:

- * **célibataire**: toute personne âgée de 12 ans et plus, jamais mariée
- * **marié**: toute personne de 12 ans et plus, encore en union conjugale au moment du recensement ;
- * **divorcé**: toute personne mariée, ayant définitivement rompu son union pour des raisons autres que le décès du conjoint ;
- * **Veuf**: personne dont l'union est rompue par suite du décès du conjoint et non remariée.

Région naturelle	Musulmans	Chrétiens	Animistes	Autres
Basse Guinée	96,8	3,0	--	0,3
Boffa	97,1	2,1	0,1	0,7
Boké	96,0	2,9	--	1,1
Conakry	94,5	5,0	--	0,5
Coyah	98,8	1,0	--	0,2
Forécariah	98,9	1,0	--	0,1
Fria	96,7	3,1	--	0,2
Kindia	98,5	1,0	--	0,5
Télimélé	99,8	0,2	--	--

Les situations intermédiaires telles le concubinage et les séparations n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement à part et pourraient bien avoir été enregistrées comme mariage ou comme divorce, les agents recenseurs s'étant fiés aux déclarations des personnes interrogées.

Le tableau 2.3 donne la répartition de la population résidente selon l'état matrimonial, tel que défini ci-dessus, selon l'âge et le sexe.

Tableau 2.3: Répartition (en %) de la population selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial

ENSEMBLE

Groupes d'âge	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés
15-19	97,9	2,0	-	-	49,1	50,3	0,3	0,3
20-24	86,1	13,7	0,1	0,1	18,4	80,5	0,5	0,6
25-29	56,1	43,2	0,3	0,4	7,8	90,6	0,9	0,7
30-34	24,4	74,3	0,5	0,8	4,1	93,3	1,8	0,8
35-39	11,0	87,1	0,9	1,0	3,0	92,9	3,3	0,8
40-44	8,0	89,6	1,2	1,1	3,1	90,5	5,6	0,8
45-49	5,8	91,5	1,5	1,1	2,9	87,2	9,0	0,9
50-54	5,4	91,5	2,0	1,1	3,8	82,1	13,2	0,9
55-59	4,3	92,3	2,4	1,0	3,4	77,1	18,5	1,0
60-64	5,1	90,1	3,6	1,2	4,3	70,7	23,9	1,1
65-69	4,5	90,1	4,1	1,1	5,1	62,3	31,3	1,3
70-74	5,3	87,3	6,2	1,2	6,1	56,6	35,9	1,4
74-79	5,1	87,6	6,2	1,1	6,7	50,9	40,8	1,6
80 et +	7,4	81,5	9,7	1,4	8,5	45,5	44,3	1,7

MILIEU URBAIN

Groupes d'âge	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés
15-19	99,0	1,0	-	-	70,3	29,4	0,1	0,2
20-24	94,5	5,4	-	-	37,7	61,3	0,3	0,7
25-29	74,0	25,8	0,1	0,1	16,1	82,1	0,7	1,1
30-34	31,9	67,3	0,2	0,6	6,4	90,5	1,7	1,4
35-39	11,6	87,1	0,4	0,9	3,6	91,1	3,3	1,6
40-44	6,4	91,7	0,6	1,0	3,1	89,6	6,0	1,3
45-49	5,0	92,9	0,9	1,2	3,2	85,5	9,9	1,4
50-54	4,2	93,6	1,2	1,2	3,1	80,6	25,1	1,2
55-59	3,9	93,1	1,7	1,2	3,5	70,8	23,9	1,8
60-64	6,6	88,9	2,9	1,6	4,6	61,4	32,6	1,4
65-69	4,9	90,5	3,2	1,4	5,7	52,4	40,5	1,4
70-74	6,2	88,2	4,4	1,2	8,1	46,1	44,4	1,4
74-79	5,9	87,0	5,7	1,4	8,4	42,0	48,2	1,4
80 et +	9,5	80,3	8,3	1,9	8,8	39,4	51,1	0,7

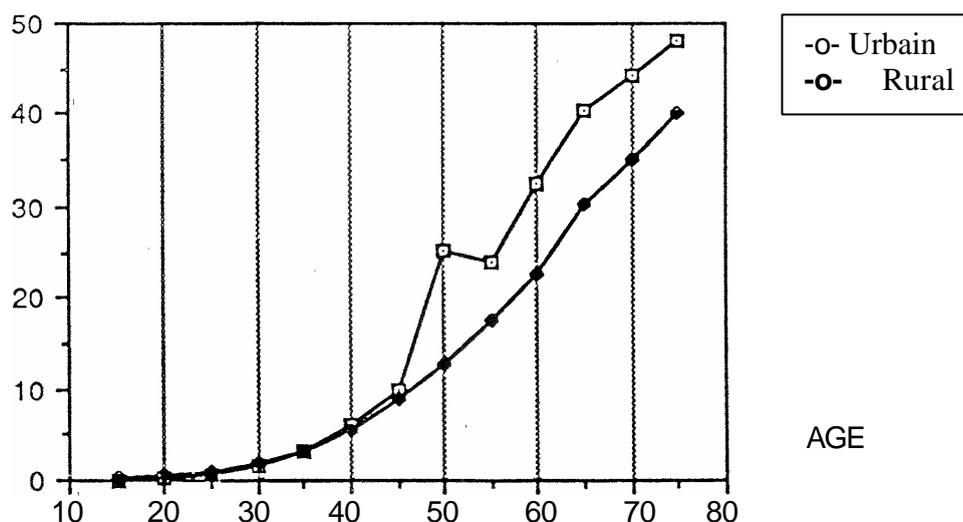
MILIEU RURAL

Groupes d'âge	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ			
	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibat.	Mariés	Veufs	Divorcés
15-19	97,3	2,6	–	–	39,6	59,8	0,3	0,3
20-24	80,6	19,1	0,1	0,2	10,3	88,5	0,6	0,6
25-29	47,6	51,5	0,4	0,5	5,0	93,4	1,0	0,6
30-34	21,3	77,2	0,6	0,9	3,5	94,1	1,8	0,6
35-39	10,8	80,7	1,1	1,1	2,8	93,3	3,3	0,6
40-44	8,4	89,0	1,4	1,2	3,1	90,8	5,4	0,7
45-49	6,1	91,1	1,7	1,1	2,8	87,6	8,8	0,8
50-54	5,7	91,0	2,2	1,1	3,9	82,3	12,8	0,9
55-59	4,3	92,1	2,6	1,0	3,4	78,2	17,5	0,9
60-64	4,9	90,3	3,7	1,1	4,3	72,0	22,7	1,0
65-69	4,5	90,3	4,2	1,0	5,0	63,7	30,1	1,2
70-74	5,2	87,2	6,4	1,2	5,9	57,7	35,0	1,4
74-79	5,1	87,7	6,2	1,0	6,6	51,8	40,0	1,6
80 et +	7,3	81,6	9,8	1,3	8,4	46,1	43,8	1,7

Les proportions de célibataires montrent que les femmes se marient beaucoup plus tôt que les hommes. Plus de la moitié des femmes âgées de 15 à 19 ans sont mariées, alors que 2 % seulement des hommes de cet âge le sont. A 35 ans, toutes les femmes sont déjà mariées; celles qui ne le sont pas se marieront certainement plus, comme en témoigne la baisse régulière de la proportion des femmes mariées après 35 ans. A cet âge, environ 25 % des hommes sont encore célibataires. Ils continueront sans doute à se marier jusqu'aux environs de 60 ans, âge à partir duquel commence la baisse de la proportion des hommes mariés.

Le mariage est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain. Environ 60 % des femmes de 15 à 19 ans sont mariées en milieu rural, contre seulement 29 % en milieu urbain. Après 35 ans la proportion des femmes mariées n'augmente plus en milieu rural. En milieu urbain cette limite se situe à 39 ans. En ce qui concerne le sexe masculin, on note que dans le groupe 25-29 ans, 51 % des hommes vivant en milieu rural sont mariés contre seulement 26 % en milieu urbain. Contrairement à ce que l'on observe chez les femmes, les hommes du milieu rural se marient plus tôt et continuent de se marier plus tard que les hommes vivant en milieu urbain.

Graphique : Pourcentage de célibataires selon l'âge



Quel que soit le sexe, l'âge et le milieu d'habitat, la proportion des mariages qui se dissolvent est très faible, en raison de la réprobation du **divorce** et aux possibilités de remariage. Il n'y a pas de différences importantes entre les proportions des divorcés par âge, sexe et milieu d'habitat. On peut toutefois signaler une précocité et une légère supériorité de la fréquence du divorce en milieu urbain, chez les hommes comme chez les femmes. Par exemple, 1 % des femmes de 25-29 ans en milieu urbain sont divorcées contre 0,6 % en milieu rural.

Le veuvage est beaucoup plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, ces risques étant accentués par le fait que les maris ont en moyenne 10 ans de plus que leur épouse; ensuite parce que les hommes sont souvent polygames et que le décès d'une des épouses ne classe pas le mari dans la catégorie des veufs. Le graphique 2.2. montre que le veuvage des femmes augmente rapidement à partir de 40 ans et qu'il touche un nombre beaucoup plus important de femmes en milieu urbain à partir de 50 ans. Ce dernier fait s'explique sans doute par les possibilités plus nombreuses de remariage des veuves en milieu rural qu'en milieu urbain où s'effritent les pratiques coutumières liées au lévirat.

2.2. La polygamie.

La polygamie est l'une des caractéristiques particulières de la nuptialité en Afrique. En Guinée la polygamie est très répandue: 33 % environ des hommes mariés le sont à plus d'une femme à la fois. La polygamie est en moyenne presque aussi répandue en milieu urbain qu'en milieu rural (32,7% de polygames contre 31,8 %). Ce qui est un peu surprenant puisque l'on s'attend à un changement de comportement vis à vis de la polygamie en milieu urbain, comme on peut le noter par exemple en Basse Guinée et surtout en Moyenne Guinée (32 % de polygames en milieu urbain contre 43 % en milieu rural). En Haute Guinée, par contre, les villes comptent en moyenne un nombre relativement plus important de polygames, pour des raisons qui sont sans doute davantage liées à des facteurs économiques.

Tableau 2.4: Indicateurs de polygamie selon la région naturelle et

le milieu d'habitat.

Région naturelle	Milieu urbain			Milieu rural		
	Nombre moyen d'épouses par		Taux de polygamie	Nombre moyen d'épouses par		Taux de polygamie
	Homme marié	Polygame		Homme marié	Polygame	
B.G.	1,42	2,30	31,9	1,43	2,30	32,9
M.G.	1,44	2,35	32,3	1,44	2,29	43,1
H.G.	1,48	2,36	35,4	1,43	2,32	32,9
G.F.	1,35	2,30	27,1	1,33	2,26	26,1
Conakry	1,44	2,31	33,7	-	-	-
TOTAL	1,43	2,32	32,7	1,41	2,29	31,8

Pour ces mêmes raisons, mais aussi du fait de l'immigration des ruraux qui n'abandonnent pas forcément leurs habitudes culturelles, Conakry compte relativement plus de polygames que la moyenne nationale (environ 34 %). C'est en Guinée Forestière que le taux de polygamie est le plus faible, en raison des croyances religieuses.

L'intensité de la polygamie que mesure le nombre moyen de femmes par polygame est légèrement supérieur en milieu urbain de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée. En milieu rural, les variations régionales sont: négligeables, à l'exception du chiffre de la Guinée Forestière qui traduit de nouveau la faiblesse relative de la polygamie dans cette région naturelle.

2.3. Intensité et calendrier de la nuptialité.

Les données du tableau 2.5 indiquent que 94,4 % des hommes et 96,7 % des femmes guinéennes finissent par se marier. Les autres (5,6 % des hommes et 3,3% des femmes) restant définitivement célibataires pour des raisons diverses. Le célibat définitif touche relativement plus de personnes en Guinée Forestière que dans les autres régions naturelles (environ 7,3 %), en particulier les hommes (9,6 %). Cette particularité est peut-être liée à la diversité des croyances religieuses dans cette région naturelle et donc à une faible emprise de l'islam qui proscrie le célibat tardif, à plus forte raison le célibat définitif.

Tableau 2.5: Intensité de la nuptialité selon le sexe, la religion naturelle et le milieu d'habitat.

Région naturelle	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Basse Guinée	94,0	98,1	95,8	94,4	97,8	96,1	94,4	97,8	96,2
Moyenne Guinée	95,8	96,9	96,4	96,0	96,8	96,5	96,0	96,8	96,4
Haute Guinée	94,5	97,5	96,6	96,1	97,3	96,6	96,0	97,3	96,6
Guinée Forestière	93,8	96,7	95,1	89,8	94,9	92,3	90,4	95,1	92,7
Conakry	96,1	96,3	96,2	–	–	–	96,1	96,3	96,2
TOTAL	95,4	96,9	96,1	94,1	96,7	95,4	94,4	96,7	95,5

Les hommes se marient en moyenne à 28 ans et les femmes à 18 ans soit un écart d'âge moyen d'environ 10 ans entre le mari et son épouse. Les mariages sont plus précoces en milieu rural: les femmes s'y marient en moyenne à 17 ans et les hommes à 27 ans, contre respectivement 21 ans et 30 ans en milieu urbain. Les écarts d'âge entre époux ne changent pas fondamentalement selon le milieu d'habitat.

Tableau 2.6: Age moyen au premier mariage selon le sexe, le milieu d'habitat et la région naturelle.

Région naturelle	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	Ecart	M	F	Ecart	M	F	Ecart
Basse Guinée	29,5	19,7	9,8	27,7	16,8	10,9	28,0	17,2	10,8
Moyenne Guinée	29,6	19,9	9,7	27,1	17,0	10,1	27,0	17,3	10,1
Haute Guinée	29,3	19,6	9,7	27,4	16,4	11,0	27,5	16,9	10,9
Guinée Forestière	28,1	18,8	9,3	27,4	18,5	8,9	27,5	18,6	8,9
Conakry	30,9	21,9	9,0				30,9	21,9	9,0
TOTAL	30,2	21,1	9,1	27,3	17,2	10,1	28,2	18,3	9,9

Seule la Guinée Forestière se distingue des autres régions naturelles: les hommes et les femmes s'y marient relativement plus tôt en milieu urbain, tandis qu'en milieu rural les femmes se marient relativement plus tard. Signalons enfin les mariages relativement plus tardifs à Conakry, attribuables à la scolarisation et à d'autres facteurs socio-économiques liés à la modernité.

CHAPITRE 3

ALPHABETISATION, SCOLARISATION NIVEAU D'INSTRUCTION.

1. L'ALPHABETISATION

- 1.1 Les taux bruts d'analphabétisme
- 1.2 Les taux d'analphabétisme par âge
- 1.3 Les types d'alphabétisation

2. LA SCOLARISATION

- 2.1 Les effectifs d'élèves et d'étudiants
- 2.2 Les taux bruts de scolarisation
- 2.3. Les taux de scolarisation par âge

3. LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Au recensement de 1983, trois types d'information se rapportant respectivement à l'alphabétisation, la scolarisation et l'instruction, ont été collectés sur la population résidente âgée de 6 ans et plus. Ce chapitre essaie d'analyser ces informations dans le but d'apporter la nécessaire précision qui manque souvent aux statistiques scolaires fournies par le Ministère de l'Education Nationale, en particulier en ce qui concerne les taux de scolarisation, parce que les dénominateurs de ces taux sont mal connus et estimés. Les recensements de population, en dépit du caractère incomplet des informations qu'ils apportent dans l'analyse de la scolarisation et de l'instruction, ont l'avantage de disposer de données comparables sur la population scolarisable et la population scolarisée et donc de pouvoir calculer des taux plus exacts.

L'analyse portera successivement sur l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction en février 1983.

1. L'ALPHABETISATION.

1.1 Les taux bruts d'analphabétisme

Une personne est considérée comme alphabétisée si elle sait lire ou écrire dans au moins une langue, y compris les langues nationales. Le tableau 3.1. donne la répartition de la population résidente âgée de 6 ans et plus selon la région naturelle de résidence et l'alphabétisation.

Tableau 3.1 : Répartition de la population résidente de 6 ans et plus selon la région naturelle de résidence et l'alphabétisation (1983).

Statut	Basse Guinée*	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble**
Alphabétisé	184 .467	239.947	105.204	117.942	960.839
Analphabète	530 .362	751.209	632.212	600.647	2.778.075
Ensemble	714.829	991.156	737.416	718.589	3.738.914
Taux D'analphabétisme					
En%	74 ,2	75,8	85,7	83,6	74,3

* Sans la ville de Conakry

** Y compris la ville de Conakry

Les données de ce tableau indiquent bien que la grande majorité de la population guinéenne est analphabète (74 %) et qu'en dépit de ce niveau élevé d'analphabétisme, des différences régionales non négligeables existent. La Basse Guinée est la région naturelle la plus alphabétisée (74 % d'analphabètes), par opposition à la Haute Guinée (86 % d'analphabètes). Les niveaux d'analphabétisme en Moyenne Guinée et en Basse Guinée sont très voisins. Leur relative faiblesse s'explique en grande partie par l'expansion de l'enseignement coranique en Moyenne Guinée et par le développement de l'enseignement classique lié au développement infrastructurel en Basse Guinée. Du côté opposé, la Haute Guinée et la Guinée Forestière ont des taux d'analphabétisme relativement élevés. La première de ces régions naturelles

est venue plus tardivement à l'Islam et l'enseignement du coran y est beaucoup moins répandu qu'en Moyenne Guinée; la deuxième n'a pas été du tout islamisée, en revanche elle a bénéficié de l'enseignement classique répandu par les missionnaires des Eglises catholiques; ce qui lui vaut un niveau d'alphabétisation légèrement meilleur à celui de la Haute Guinée et comparable, somme toute, à celui des autres régions naturelles qui doivent une part importante de leur taux d'alphabétisation à l'enseignement coranique, comme on le verra un peu plus loin.

Conakry a le taux d'analphabétisme le plus faible du pays (45,5 %) en raison de la plus grande jeunesse de sa population, du monopole qu'elle exerce sur le développement des infrastructures scolaires et culturelles, et du fait qu'elle polarise les migrations internes qui par hypothèse touchent davantage les personnes instruites de chaque zone d'émigration.

Ces différences régionales sont présentées en détail sur le tableau 3.2 qui informe par ailleurs sur les différences de niveau d'alphabétisation selon le sexe et le milieu d'habitat.

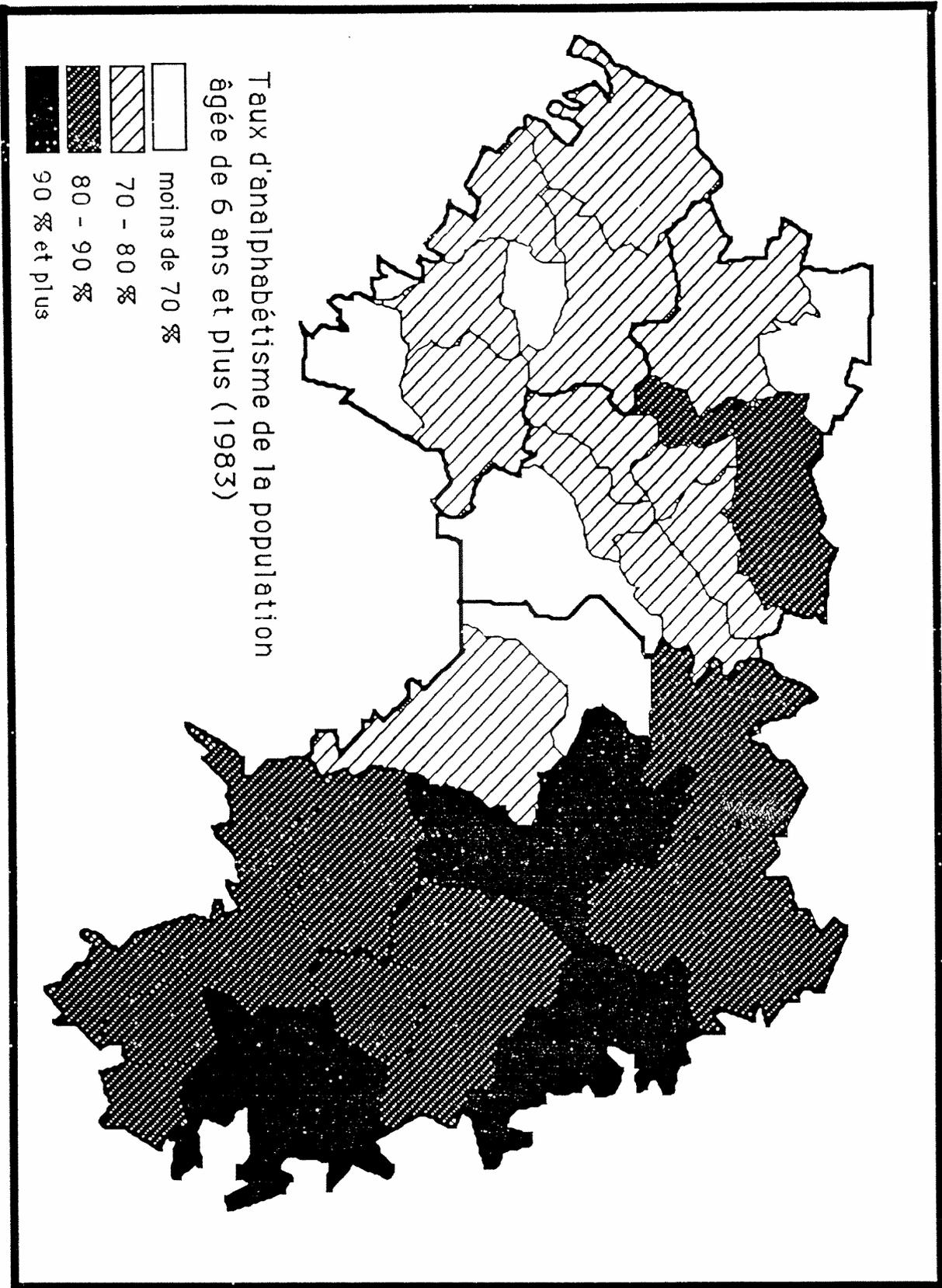
Tablea 3.2 : Taux d'analphabétisme en (%) selon le sexe, le milieu d'habitat et la préfecture de résidence (population résidence de 6 ans et plus, 1983).

Région naturelle et Préfecture	Milieu urbain				Milieu rural			
	Sexe Masc.	Sexe Fem.	Total	Rapport Fem/masc	Sexe Masc.	Sexe Fem.	Total	Rapport Fem/masc
Basse Guinée	<u>37.4</u>	<u>69.2</u>	<u>53.3</u>	<u>1.85</u>	<u>60.3</u>	<u>93.0</u>	<u>77.3</u>	<u>1.54</u>
Boffa	32,6	69,9	50,8	2,15	54,2	94,2	75,2	1,74
Boké	38,3	70,1	54,3	1,83	63,6	92,1	78,7	1,45
Conakry	34,1	57,8	45,7	1,69	—	—	—	—
Coyah	39,8	77,6	59,0	1,95	61,6	95,2	79,0	1,55
Forécariah	31,8	71,7	52,4	2,25	48,3	94,6	71,4	1,95
Fria	36,0	67,3	50,8	1,87	60,3	96,0	79,4	1,59
Kindia	44,8	74,2	59,5	1,65	63,6	94,4	79,1	1,48
Télimélé	42,1	65,3	54,1	1,55	65,1	91,0	79,1	1,40
<u>Moyenne uinée</u>	<u>40,9</u>	<u>65,5</u>	<u>53,5</u>	<u>1,77</u>	<u>62,8</u>	<u>89,2</u>	<u>77,7</u>	<u>1,42</u>
Dalaba	33,0	67,6	50,8	2,05	62,4	95,2	80,3	1,53
Gaoual	42,8	75,1	59,2	1,75	1,75	71,1	91,9	1,29
Koubia	24,0	66,5	47,9	2,29	64,1	91,0	79,2	1,42
Koundara	48,5	74,5	61,6	1,54	1,54	72,2	81,8	1,25
Labé	42,9	60,7	52,1	1,41	60,1	85,8	75,0	1,43
Lélouma	38,0	74,3	57,4	1,95	70,7	95,1	85,5	1,34
Mali	27,1	56,0	41,6	2,07	65,0	93,3	83,0	1,35
Mamou	37,8	65,3	51,7	1,73	50,9	79,9	65,4	1,57
Pita	44,9	60,7	53,2	1,35	58,2	83,9	73,5	1,44
Tougué	31,7	66,0	49,6	2,08	56,1	90,7	75,5	1,62
<u>Haute Guinée</u>	<u>52,9</u>	<u>79,3</u>	<u>66,2</u>	<u>1,50</u>	<u>83,0</u>	<u>95,9</u>	<u>89,3</u>	<u>1,15</u>
Dabola	38,2	69,7	54,4	1,82	56,0	86,3	71,4	1,54
Dinguiraye	50,5	76,3	64,0	1,51	74,8	95,7	85,8	1,28
Faranah	44,5	74,7	59,3	1,68	77,8	96,5	87,1	1,24
Kankan	51,0	79,5	65,6	1,56	89,4	97,7	93,5	1,09
Kérouané	68,0	86,5	77,0	1,27	84,1	94,7	89,1	1,13
Kouroussa	59,2	79,8	69,1	1,35	88,8	97,4	92,8	1,10
Mandiana	67,4	88,4	76,6	1,31	90,2	97,7	93,7	1,08
Siguiri	64,2	85,3	74,6	1,33	86,6	97,1	91,6	1,12
<u>Guinée Foresti .</u>	<u>55,9</u>	<u>79,4</u>	<u>67,8</u>	<u>1,42</u>	<u>78,8</u>	<u>93,4</u>	<u>86,3</u>	<u>1,16</u>
Beyla	53,7	79,1	66,6	1,47	88,3	97,0	92,5	1,10
Guéckédou	54,7	77,5	65,7	1,42	78,1	92,5	85,4	1,18
Kissidougou	53,4	77,5	65,5	1,45	78,0	92,2	85,1	1,18
Lola	64,4	84,0	74,6	1,30	76,5	92,9	84,1	1,21
Macenta	52,5	79,2	66,6	1,51	75,1	91,3	83,6	1,21
N'Zérékoré	57,8	80,7	69,5	1,40	57,8	80,7	69,5	1,40
Yomou	57,7	78,4	68,3	1,36	57,7	78,4	68,3	1,36
Ensemble	39,5	64,7	52,0	1,64	70,7	92,3	82,0	1,31

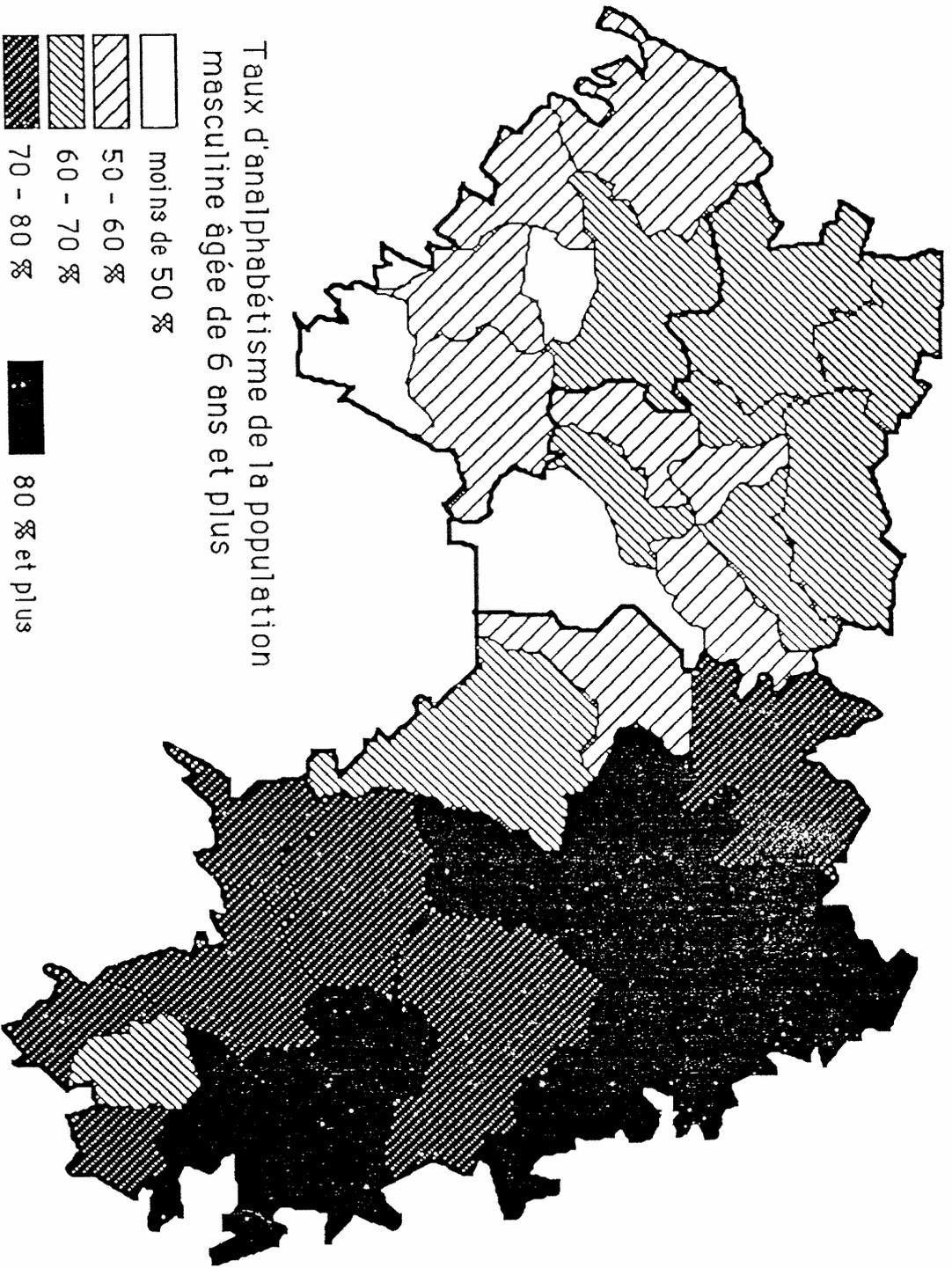
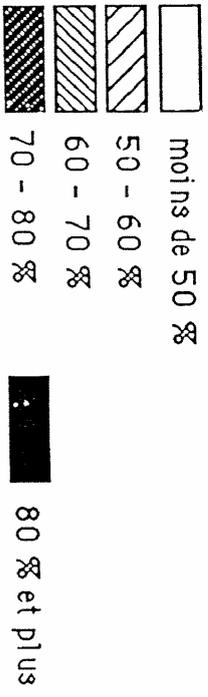
Région naturelle et Préfecture	Sexe Masc.	Sexe Fem.	Total	Rapport Fem/Masc
Basse Guinée	<u>55,1</u>	<u>87,4</u>	<u>72,8</u>	<u>1,59</u>
Boffa	53,0	93,3	74,1	1,76
Boké	59,9	74,9	75,4	1,25
Conakry	34,1	57,8	45,7	1,69
Coyah	58,5	92,7	76,1	1,59
Forécariah	45,9	91,1	68,5	1,98
Fria	45,6	80,4	62,9	1,76
Kindia	59,0	89,5	74,3	1,52
Télimélé	64,1	89,9	78,5	1,40
Moyenne Guinée	<u>60,9</u>	<u>87,5</u>	<u>75,8</u>	<u>1,43</u>
Dalaba				
Gaoual	60,9	94,0	78,9	1,54
Koubia	67,7	87,4	78,0	1,29
Koundara	63,1	90,5	78,4	1,43
Labé	69,3	90,9	80,8	1,31
Lélouma	57,5	82,8	71,9	1,44
Mali	69,5	94,5	84,4	1,36
Mamou	68,1	92,7	82,3	1,36
Pita	48,6	77,3	63,0	1,59
Tougué	57,2	82,6	72,2	1,44
	55,4	90,1	74,7	1,63
Haute Guinée				
Dabola	<u>78,5</u>	<u>93,3</u>	<u>85,7</u>	<u>1,21</u>
Dinguiraye				
Faranah	53,7	84,1	69,1	1,57
Kankan	73,6	94,7	84,7	1,29
Kérouané	69,0	90,9	79,8	1,32
Kouroussa	77,2	91,5	84,4	1,19
Mandiana	82,2	93,6	87,6	1,14
Siguiri	86,8	96,3	91,3	1,11
	89,0	97,2	92,8	1,09
Guinée Forestière	84,3	95,7	89,7	1,14
Beyla				
Guéckédou	<u>75,4</u>	<u>91,4</u>	<u>83,6</u>	<u>1,21</u>
Kissidougou	86,9	96,2	91,4	1,11
Lola	75,1	92,9	84,1	1,24
Macenta	72,9	89,1	81,0	1,22
N'Zérékoré	75,1	92,9	84,1	1,24
Yomou	75,1	91,3	83,6	1,22
	69,7	89,7	80,2	1,29
	77,7	93,6	86,1	1,20
ENSEMBLE	62,2	85,3	74,2	1,37

En milieu rural, 82 % de la population âgée de 6 ans et plus est analphabète, contre seulement 52 % en milieu urbain. Cette différence classique est liée d'une part à des considérations d'ordre sociologique et culturel portant sur l'intérêt accordé à la scolarisation des enfants; d'autre part aux déséquilibres entre les niveaux d'investissement en infrastructures scolaires. Le taux d'analphabétisme est plus faible chez les hommes que chez les femmes (85 % chez les femmes et 62 % chez les hommes). Les rapports entre taux d'analphabétisme chez les femmes et chez les hommes (tableau 3.2) sont un indicateur de cette différence entre sexes. Ils permettent de constater que les différences entre niveaux d'alphabétisation des hommes et des femmes sont plus importantes là où les niveaux globaux d'alphabétisation sont plus élevés. Le rapport vaut, par exemple, 1,21 en Haute Guinée et en Guinée Forestière; 1,43 et 1,59 respectivement en Basse et Moyenne Guinée où les taux d'analphabétisme sont relativement faibles. Il semble que lorsque le niveau d'alphabétisation s'élève, il profite davantage aux hommes qu'aux femmes, probablement parce que les blocages d'ordre socio-culturel sont volontairement plus faciles à lever en faveur des hommes. Pour les mêmes raisons sans doute, le rapport entre taux d'analphabétisme des femmes et des hommes vaut 1,64 en milieu urbain et 1,31 en milieu rural.

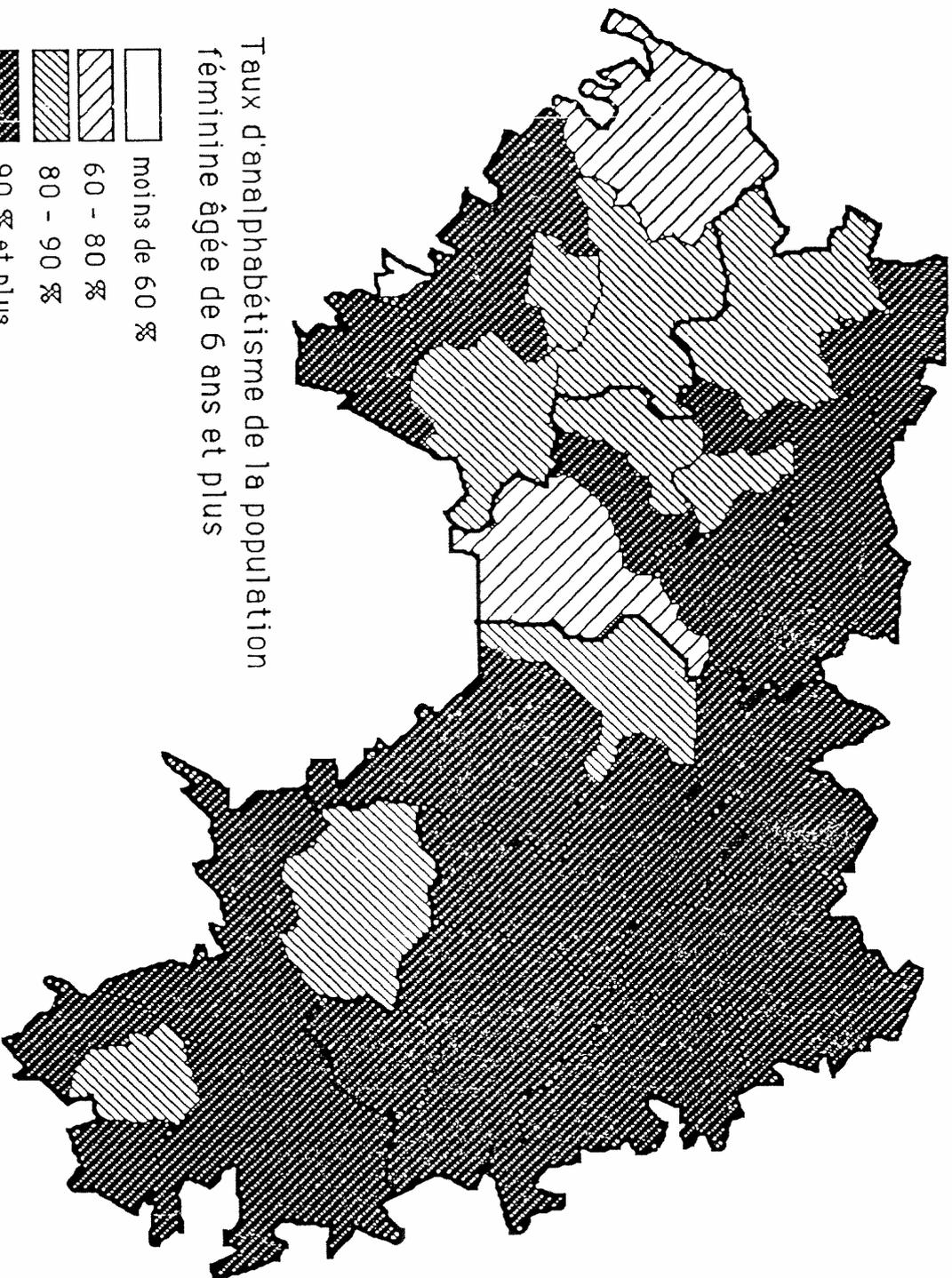
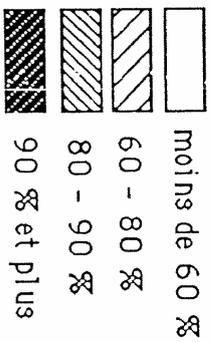
Les cartes schématisent les variations géographiques de l'analphabétisme. Elles enseignent (carte 5) que les préfectures de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière, à l'exception de Dabola et de Faranah, sont les zones noires de l'alphabétisation en Guinée, ainsi qu'une petite zone en Moyenne Guinée qui couvre les préfectures de Mali et Lélouma. L'impression d'ensemble est que les régions les plus éloignées de la Capitale (on pourrait également dire de la côte qui est la zone pionnière de pénétration de l'influence extérieure) sont celles qui ont le moins bénéficié de l'alphabétisation. Les cartes 6 et 7 enseignent que l'alphabétisation des hommes est celle qui affecte en définitive la carte générale. Autrement dit les variations géographiques du niveau d'alphabétisation globale sont essentiellement attribuables aux variations constatées chez les hommes, la carte de l'analphabétisme féminin étant relativement plus homogène.



Taux d'analphabétisme de la population
masculine âgée de 6 ans et plus



Taux d'analphabétisme de la population
féminine âgée de 6 ans et plus



1.2. Les taux d'analphabétisme selon l'âge

Le tableau 3.3 donne les taux d'analphabétisme selon l'âge, le sexe et l'environnement de résidence.

Tableau 3.3: Taux d'analphabétisme (en %) selon l'âge, le sexe et l'environnement d'habitat-1983.

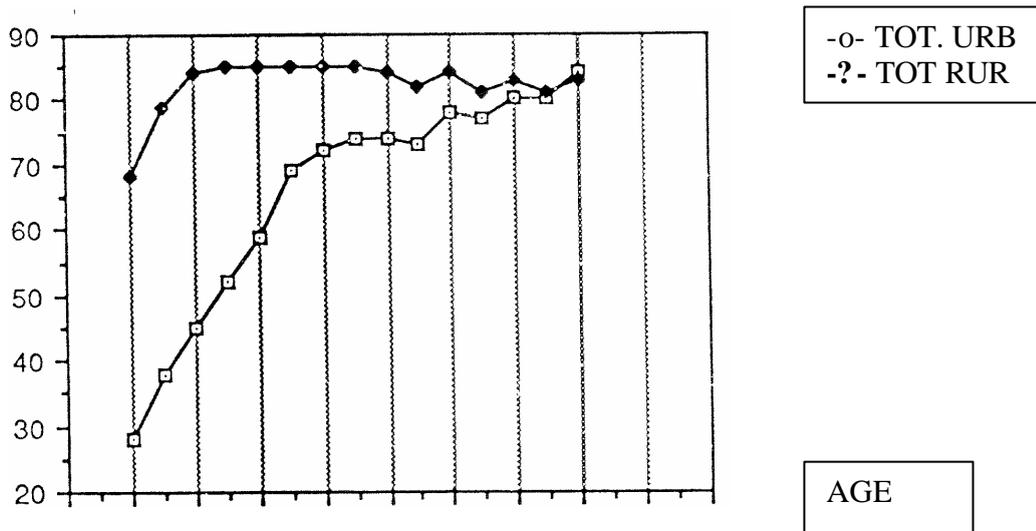
Groupes d'âge	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble			Conakry		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
6-9	55,7	66,3	60,9	78,3	89,7	83,8	72,2	82,9	77,3	55,1	64,2	59,7
10-14	20,0	37,1	28,4	58,6	81,8	68,9	46,3	65,7	55,3	16,4	31,4	23,9
15-19	27,4	49,0	38,1	66,5	90,9	79,5	52,9	77,9	55,3	24,0	42,2	32,9
20-24	31,9	58,3	45,1	70,4	93,5	84,4	55,1	83,1	71,1	28,5	50,8	39,2
25-29	35,4	67,8	52,5	71,4	94,5	85,5	59,8	87,8	76,3	31,1	60,5	45,8
30-34	38,2	78,5	59,3	69,8	94,9	85,1	60,6	91,2	78,5	33,2	73,0	53,5
35-39	49,3	88,0	69,3	73,6	95,4	85,8	67,6	93,8	81,9	41,7	84,7	63,2
40-44	54,0	91,5	72,3	74,2	95,2	85,9	69,2	94,5	82,9	45,7	88,7	65,6
45-49	57,9	92,9	74,0	75,0	95,3	85,0	71,3	94,8	82,8	48,8	90,6	66,9
50-54	60,5	93,9	74,5	74,6	95,1	84,9	71,7	94,9	83,1	51,0	91,9	67,0
55-59	59,5	93,4	73,3	72,8	94,8	82,2	70,7	94,6	80,8	47,6	90,1	64,9
60-64	62,8	94,4	78,5	73,7	94,6	84,4	72,4	94,6	83,7	50,8	93,1	71,9
65-69	64,1	94,5	77,6	70,9	94,5	81,4	70,1	94,5	80,9	50,2	92,2	69,6
70-74	55,2	94,9	80,3	71,6	93,7	83,4	70,9	93,8	83,1	50,4	93,1	73,0
75-79	65,4	94,7	80,2	79,9	93,3	81,1	70,5	93,5	80,9	54,2	93,1	75,7
80 et +	68,2	95,1	84,1	72,9	93,8	83,5	72,7	93,9	83,5	56,1	94,0	79,8
TOTAL	39,5	64,7	51,9	70,7	92,3	82,0	62,2	85,3	74,2	34,0	57,6	45,

Les données du tableau 3.3 et les graphiques qui les illustrent indiquent que l'alphabétisation varie considérablement selon l'âge. Hormis les taux relativement élevés du groupe d'âge 6-9 ans qui s'expliquent par le retard dans la scolarisation des enfants et les irrégularités que l'on note aux âges avancés en raison des erreurs de déclaration, les taux d'analphabétisme diminuent régulièrement des âges les plus avancés aux âges les plus jeunes, traduisant les efforts de scolarisation des enfants et d'alphabétisation des adultes. Ainsi, par exemple, le taux d'analphabétisme pour l'ensemble des deux sexes est passé de 82 % chez les personnes âgées de 35-39 ans à 55 % chez les enfants de 10-14 ans. Ces efforts ont été plus ou moins importants selon le sexe et selon le milieu d'habitat.

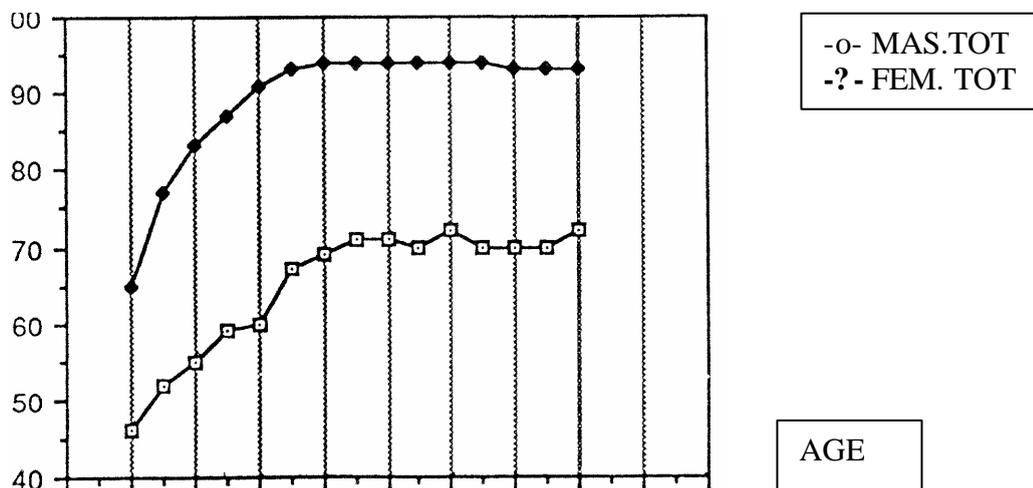
Les taux bruts d'analphabétisme ont montré que les femmes sont moins alphabétisées que les hommes. Ce constat est valable quel que soit l'âge, mais

les écarts se réduisent dans les générations les plus jeunes, reflétant ainsi les dispositions particulières prises en Guinée pour promouvoir la scolarisation et l'alphabétisation des femmes. On peut noter, par exemple, que le rapport entre taux d'analphabétisme masculin et féminin, pour l'ensemble du pays, est égal à 1,42 dans le groupe d'âges 10-14 ans alors qu'il vaut 1,50 dans le groupe d'âges 30-34 ans. Le graphique qui compare l'évolution des taux d'analphabétisme selon le sexe montre que ces taux sont presque invariables à 40 ans et au-delà chez les hommes et à 30 ans et au-delà chez les femmes, attestant que le recul de l'analphabétisme ne concerne véritablement que les

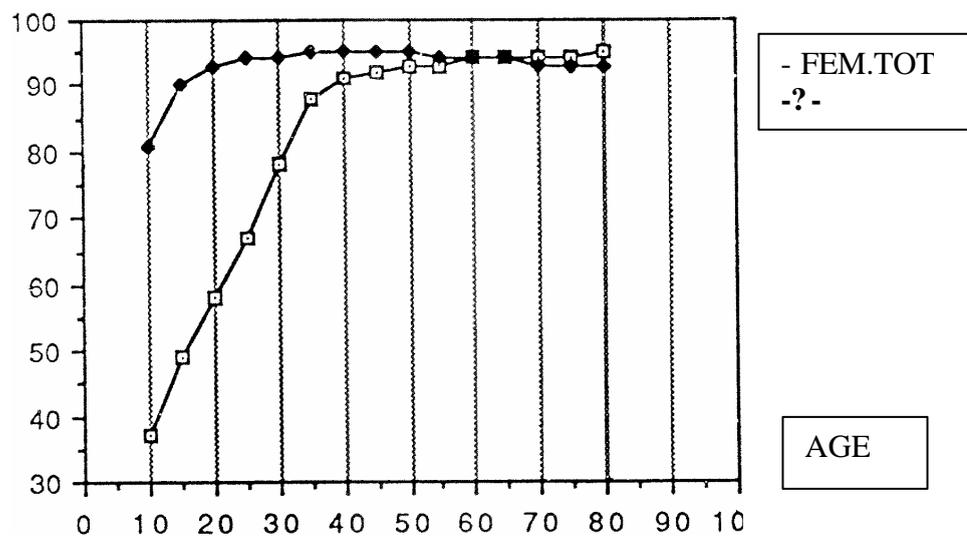
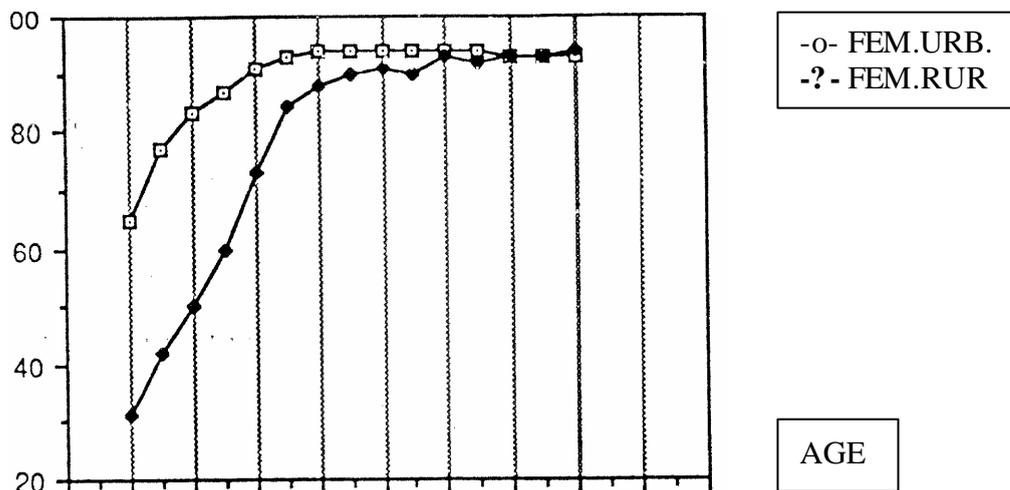
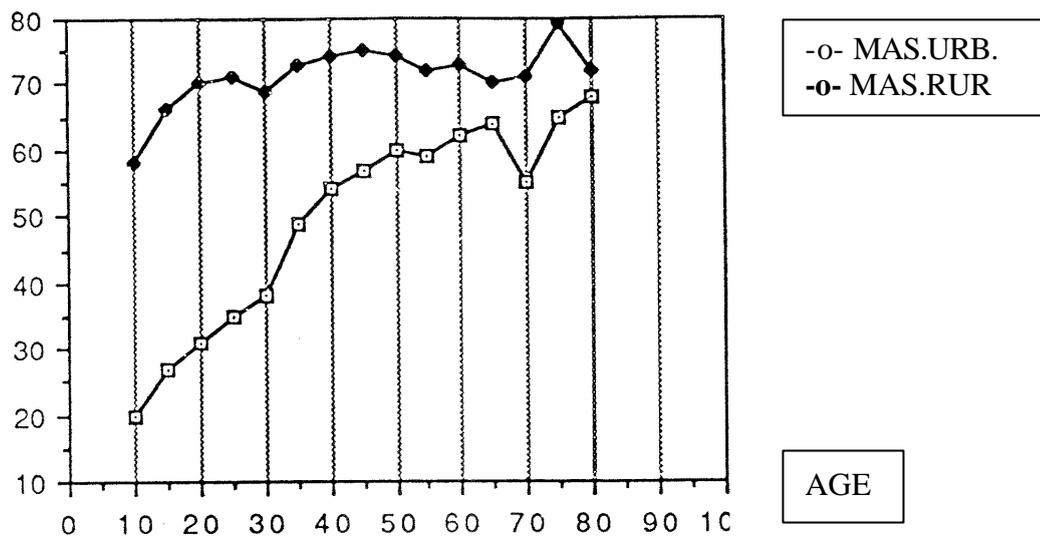
Taux d'analphabétisme selon l'âge et le milieu d'habitat.



Taux d'analphabétisme selon l'âge et le sexe



Taux d'analphabétisme masculin selon le milieu d'habitat, 1983.



masculines nées entre 1943 et 1948 et les générations féminines nées entre 1953 et 1958. En supposant que l'âge moyen à la première inscription est de 7 ans, on arrive à la conclusion que le tournant de la scolarisation se situe vers les années 1950-1955 chez les hommes et 1960-1965 chez les femmes. On peut constater toutefois que même dans les générations les plus anciennes le niveau de l'analphabétisme n'a jamais excédé 95 % chez les femmes et 73% chez les hommes. Cela s'explique probablement par l'islamisation et l'alphabetisation en langue arabe antérieure à la scolarisation formelle.

On constate sur le graphique qui compare la variation des taux d'analphabétisme selon le milieu d'habitat que contrairement à ce qui se passe entre sexes, le fossé entre les niveaux d'alphabetisation urbain et rural s'élargit avec les jeunes générations. Ainsi, alors qu'à 70 ans et au-delà les taux d'analphabétisme en milieu urbain et en milieu rural sont presque identiques, à 10-14 ans, ils sont respectivement égaux à 28 % et 69 % pour l'ensemble des deux sexes. C'est que le tournant dans le recul de l'analphabétisme en milieu urbain semble dater des années 1953 (voir sur le graphique le décrochage à partir du groupe d'âge 35-39 ans vers les âges plus jeunes) alors qu'en milieu rural seuls les taux d'analphabétisme des enfants de 15-19 et 10-14 ans sont réellement inférieurs aux taux des autres âges, c'est-à-dire que le déclin véritable de l'analphabétisme, pour l'ensemble de la population, date des années 1963 à 1968 qui correspondent effectivement au déclenchement de la révolution culturelle socialiste en Guinée.

Les courbes du graphique montrent enfin que c'est surtout en milieu urbain que les taux d'analphabétisme des femmes se sont remarquablement réduits, passant de 69 % dans le groupe d'âges 35-39 ans à 28 % dans le groupe 10-14 ans, soit une diminution de 59 % environ contre seulement 20 % en milieu rural. De même, le graphique montre que l'évolution du taux d'analphabétisme féminin, a été plus importante à Conakry que dans l'ensemble du pays.

1.3. Les types d'alphabetisation.

Rappelons que le recensement de 1983 a considéré comme alphabétisée toute personne sachant lire ou écrire dans une quelconque langue. Une question complémentaire a permis de savoir dans quelles langues les personnes alphabétisées savaient lire et écrire. Les modalités suivantes ont été retenues:

- langue nationale pour ceux qui ne savaient lire et/ou écrire que dans une des langues nationales;
- langue arabe pour ceux qui savaient lire et/ou écrire exclusivement en langue arabe;
- * langue française pour ceux qui savaient lire et/ou écrire seulement en français;
- * langue nationale/arabe, langue nationale/français, ou arabe/français pour ceux qui savaient lire et/ou écrire à la fois dans les deux langues combinées;
- autres langues.

En additionnant les effectifs correspondant à chaque langue exclusive et ceux correspondant aux modalités combinées qu'il faut, on peut calculer, par rapport au total des réponses (qui peuvent être multiples), le pourcentage des réponses allant à chaque langue ou, ce qui revient au même, le pourcentage

des personnes alphabétisées dans les différentes langues. Les résultats de cet exercice figurent au tableau 3.4.

Tableau 3. Pourcentage, parmi les personnes alphabétisées, de celles oui lisent et/ou écrivent la langue indienne,

ENSEMBLE

Langues d'alphabétisation	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Nationales	35,1	25,2	34,9	55,4	41,6
Arabe	41,2	60,4	37,8	9,1	28,5
Français	23,6	14,4	27,2	35,5	29,8
Autres	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SEXE MASCULIN

Langues d'alphabétisation	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Nationales	31,6	24,9	33,0	53,7	39,0
Arabe	46,7	60,7	40,4	9,8	32,1
Français	21,6	14,4	26,4	36,5	28,7
Autres	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SEXE FEMININ

Langues d'alphabétisation	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
Nationales	26,0	41,0	60,1	47,5
Arabe	59,8	29,4	7,1	19,9
Français	14,2	29,5	32,7	32,5
Autres	0,0	0,1	0,1	0,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

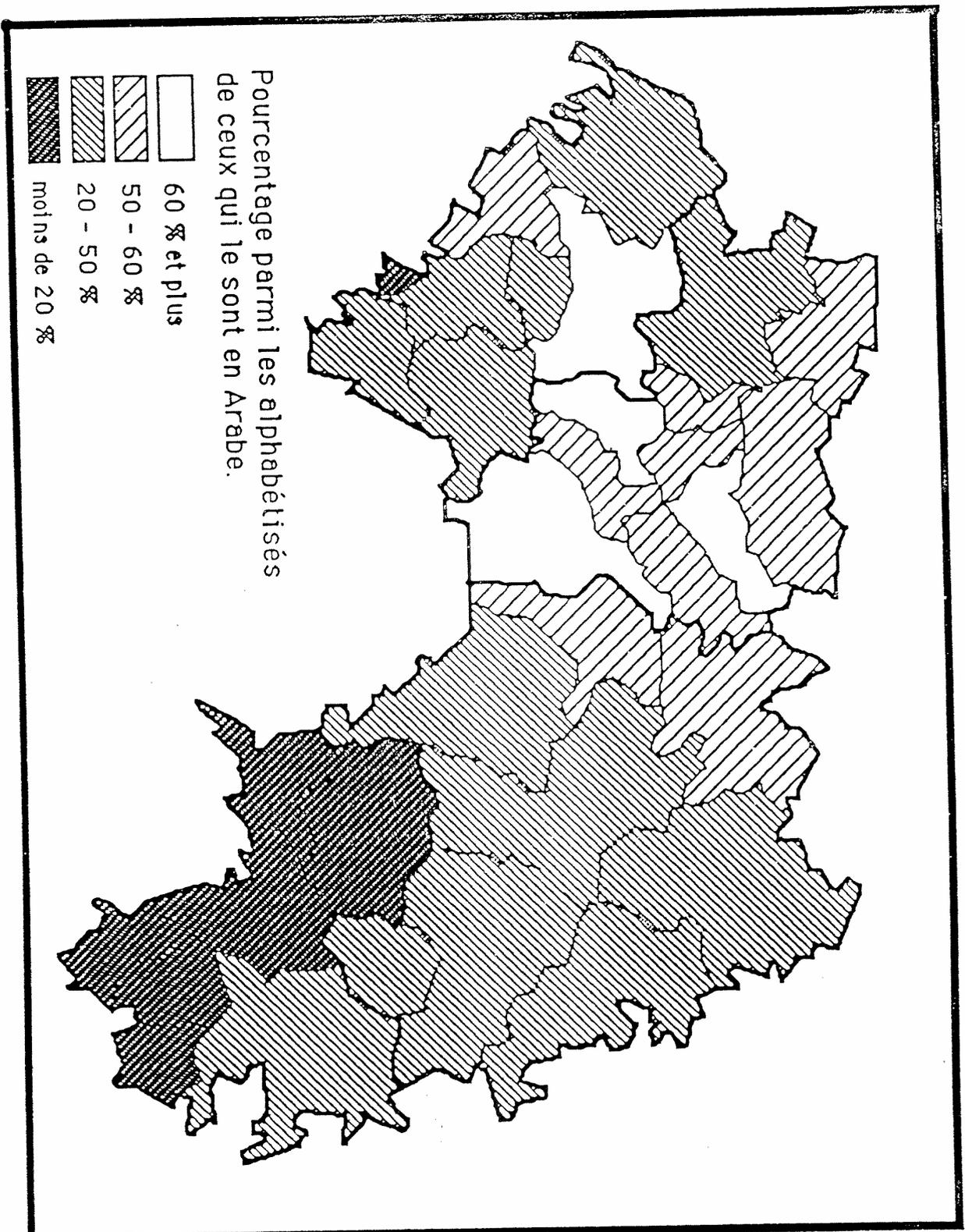
Ces chiffres indiquent que les langues nationales, qui sont une adaptation de l'alphabet français, étaient lues et/ou écrites par environ 42 % des personnes alphabétisées en février 1983. Ce taux élevé comprend à la fois les enfants scolarisés et les adultes qui ont bénéficié de cours intensifs de formation au niveau des structures politico-administratives. Les cours formels, jusqu' au niveau du collège, étaient dispensés en langues nationales quelles que soient les disciplines. On peut facilement constater que les langues nationales ont davantage contribué à l'alphabétisation des femmes (47,5 %) dont les adultes ont été largement impliquées dans les programmes de formation au niveau des cellules politico-administratives, qu'à celle des hommes (39,0 %). C'est la Guinée Forestière qui compte le plus grand pourcentage de personnes alphabétisées en langues nationales (55 % contre seulement 25 % en Moyenne Guinée et 35 % en Haute et Basse Guinée). Plus particulièrement, 60 % des femmes et 54 % des hommes alphabétisés en Guinée Forestière le sont en langues nationales.

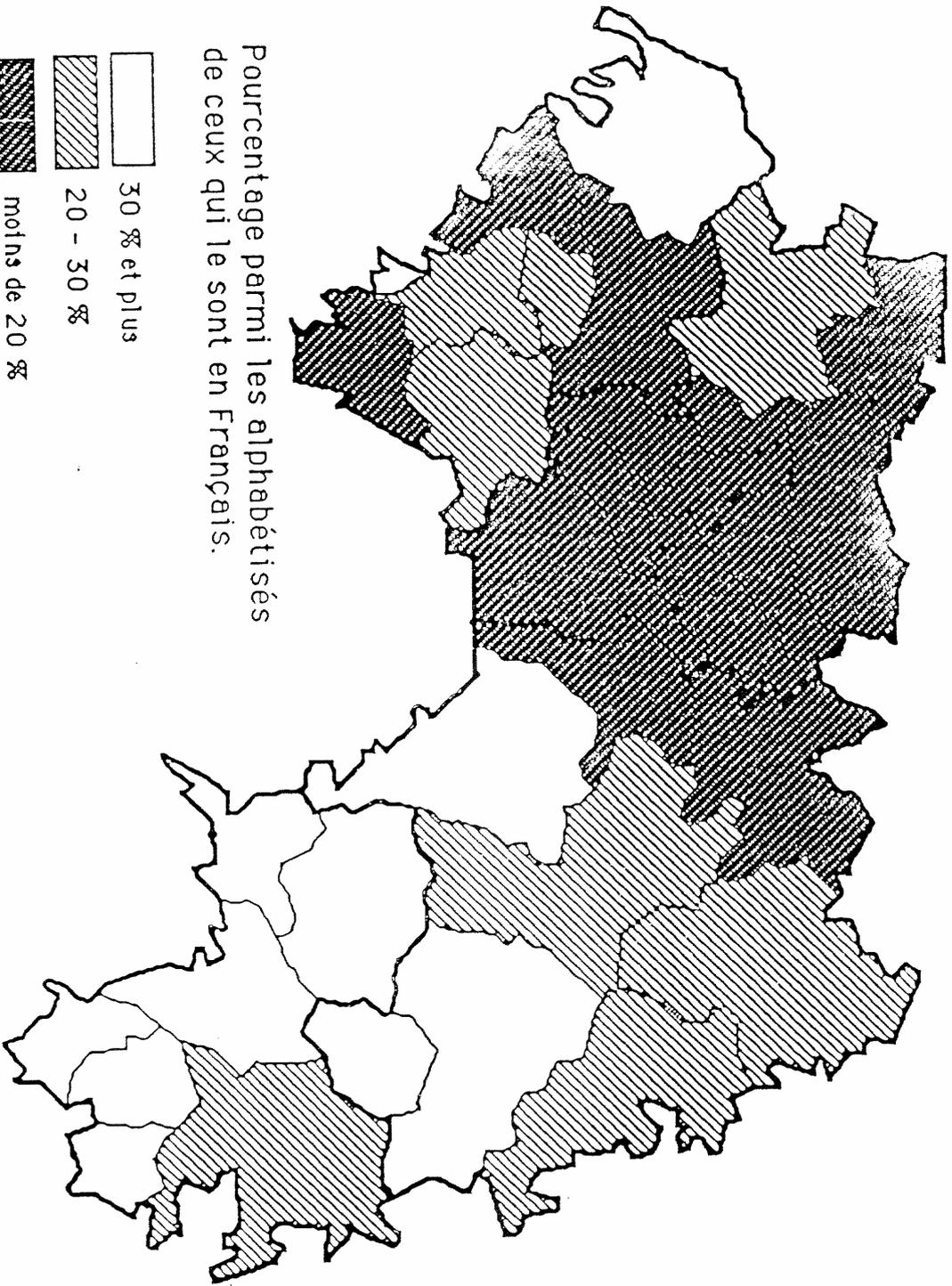
Au niveau national et pour l'ensemble des sexes, l'arabe contribue presque autant que le français à l'alphabétisation (28 et 30 % respectivement). Par contre le français domine nettement chez les femmes (32 % contre 20 % d'alphabétisées en arabe) et l'arabe légèrement chez les hommes (32 % contre 29 % d'alphabétisés en français). La Moyenne Guinée est la région naturelle où l'arabe est le plus écrit et lu (60 % des alphabétisés) par opposition à la Guinée Forestière (9 % seulement). On note également des pourcentages élevés d'alphabétisés en arabe en Basse et en Haute Guinée (40 et 38 % respectivement).

Les cartes mettent en relief les variations géographiques du niveau d'alphabétisation dans ces trois langues (nationales, arabe et français). Les données qui ont permis de les établir sont en annexe. Elles montrent en particulier que les préfectures de la Moyenne Guinée sont les zones noires de l'alphabétisation en langues nationales et en français, tandis que les préfectures de la Guinée Forestière sont les zones noires de l'alphabétisation en arabe.

Les types d'alphabétisation varient selon l'âge, le sexe et le milieu d'habitat. Nous illustrerons ce fait par l'analyse des données nationales concernant la population masculine. Le tableau 3.5 donne la répartition des

VARIATION GEOGRAPHIQUE DU NIVEAU D'ALPHABETISATION
EN LANGUE ARABE (1983).





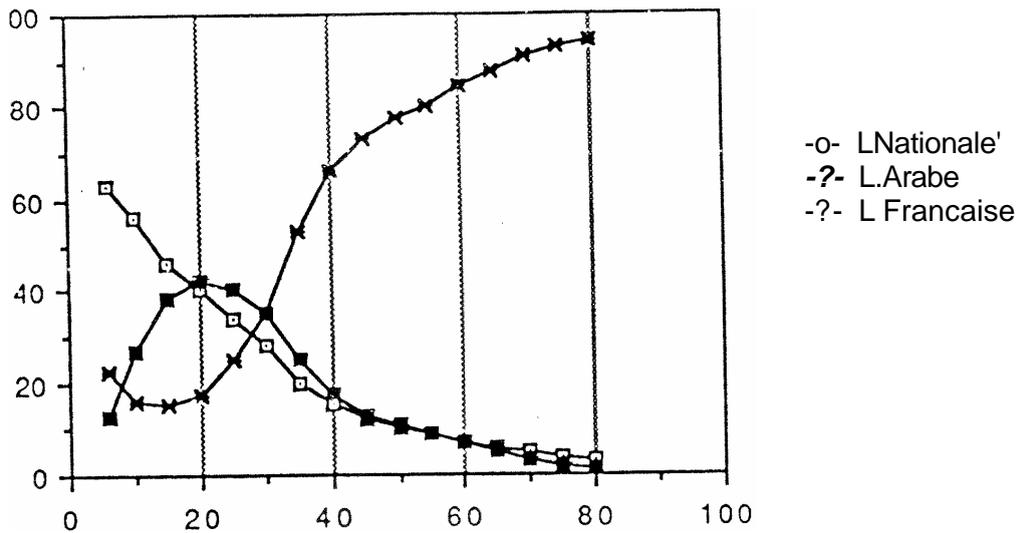
réponses données par les personnes alphabétisées quant aux langues dans lesquelles elles l'étaient en 1983.

Tableau 3.5: Effectifs et pourcentages des personnes alphabétisées dans la langue indiquée (sex masculin, 1983).

AGE	Langues nationales		Langue arabe		Langue française		Autres langues	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
6-9	57.084	63,4	20.417	22,7	12.484	13,9	50	0,0
10-14	109.188	56,2	31.162	16,0	53.915	27,7	61	0,1
15-19	72.657	46,1	24.246	15,4	60.749	38,5	55	0,0
20-24	43.620	40,0	19.045	17,5	46.237	42,4	49	0,1
25-29	31.792	34,2	23.353	25,1	37.618	40,5	108	0,1
30-34	18.934	28,7	23.258	35,2	23.719	35,9	171	0,3
35-39	9.773	20,8	24.849	53,0	12.094	25,8	173	0,4
40-44	6.194	15,0	27.641	66,7	7.422	17,9	165	0,4
45-49	3.740	12,4	22.050	73,3	4.175	13,9	123	0,4
50-54	2.614	10,2	20.176	78,4	2.896	11,3	54	0,2
55-59	1.997	9,8	16.401	80,4	1.975	9,7	21	0,1
60-64	1.213	7,2	14.424	85,7	1.183	7,0	3	0,0
65-69	854	6,6	11.414	88,1	691	5,3	3	0,0
70-74	484	5,0	8.751	91,1	371	3,9	3	0,0
75-79	252	4,3	5.428	93,2	145	2,5	2	0,0
80 et +	334	3,7	8.441	94,5	158	1,8	1	0,0
TOTAL	360.730	39,0	301.056	32,1	265.832	28,7	1042	0,1

Nous avons mentionné plus haut que, chez les hommes, 39 % des réponses à la question concernant les langues d'alphabétisation étaient pour les langues nationales, 32 % à la langue arabe, 29 % à la langue française et seulement 0,1 % à d'autres langues. Ces proportions varient considérablement selon l'âge, comme l'indiquent les données du tableau 3.5 et le graphique

La proportion des personnes alphabétisées dans les langues nationales diminue régulièrement des âges jeunes aux âges avancés, passant de 63 % dans le groupe d'âge 6-9 ans à 4 % au-delà de 75 ans. Ce fait s'explique d'une part par le niveau différentiel de la scolarisation formelle selon les générations; d'autre part par l'avènement relativement récent de l'enseignement des langues nationales dans les écoles.



L'alphabétisation en langue arabe évolue dans le même sens avant 20 ans et en sens inverse à partir de cet âge. La décroissance de la proportion des personnes alphabétisées en langue arabe entre 6 et 20 ans est attribuable au fait que la presque totalité des enfants dont les parents sont musulman commencent par l'école coranique que la plupart d'entre eux abandonnent lorsqu'ils sont inscrits dans une école formelle. En revanche, la croissance de l'alphabétisation en langue arabe au-delà de 20 ans témoigne de l'ancienneté

de l'enseignement coranique et sa généralisation au sein des générations les plus anciennes. Ainsi, 53 % des personnes de sexe masculin âgées de 35-39 ans sont alphabétisées en langue arabe et plus de 80 % de celles qui se âgées de 55 ans et plus.

L'alphabétisation en langue française évolue strictement dans le sens inverse de celle en langue arabe, comme si l'une excluait l'autre. En vérité, la croissance des taux d'alphabétisation en français avant 20 ans est lié à l'introduction progressive de l'enseignement en langues nationales dans les programmes scolaires. Les générations relativement plus anciennes ont plutôt fait leur formation de base en langue française et n'ont été touchées que partiellement par l'enseignement en langues nationales qui était dominant, sinon exclusif pour les plus jeunes. La décroissance régulière de l'alphabétisation en langue française traduit le caractère récent de ce type d'enseignement, contrairement à l'enseignement de la langue arabe.

2. LA SCOLARISATION

L'histoire de la scolarisation formelle en Guinée remonte au début de l'administration coloniale qui avait besoin de former des interlocuteurs, Intermédiaires entre le colon et les "indigènes". Une très infime partie de la population était touchée par cette scolarisation. Avec l'indépendance nationale, l'enseignement s'est répandu. Les populations y étaient plus ou moins réticentes au début; puis elles se sont rendu compte, progressivement, de son utilité et depuis plusieurs années déjà, le système a drainé des effectifs de plus en plus nombreux.

L'analyse de la scolarisation portera d'abord sur les effectifs des populations scolarisables (dont dépend, dans une certaine, la scolarisation) et des populations scolarisées. Elle s'intéressera ensuite aux taux de scolarisation et leurs variations géographiques.

2.1. Les effectifs d'élèves et étudiants.

Le niveau de la scolarisation dépend, dans une certaine mesure, des effectifs qui arrivent à l'âge de scolarisation. Les mesures de planification scolaire, elles aussi se basent sur une connaissance des effectifs de population scolarisable et scolarisée dont l'étude nous a dès lors paru intéressante à faire dans le cadre de cette analyse.

Le tableau 3.6. donne les effectifs de la population totale et de la population scolarisée selon l'âge, le sexe, le milieu d'habitat et les régions naturelles de résidence.

Tableau 3.6 : Effectifs de la population totale et de la population scolarisée selon l'âge, le sexe, et le milieu d'habitat (1983).

AGE	Milieu urbain				Milieu rural			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
	P.totale	P. scol.	P.totale	P.scol.	P.totale	P.scol.	P.totale	P.scol.
6	19.279	1.598	19.268	1.231	51.294	1.577	49.170	680
7	19.370	6.435	19.245	4.947	61.062	7.775	53.878	3.464
8	19.147	10.010	19.315	7.928	49.070	8.889	42.851	3.871
9	17.288	11.067	16.636	8.432	39.242	9.404	34.417	3.975
10	18.079	12.313	17.806	9.815	46.780	10.963	38.761	4.396
11	15.526	11.645	14.935	9.104	26.211	8.220	21.421	3.453
12	15.206	11.026	14.430	8.401	39.236	10.762	30.197	3.822
13	18.558	13.726	18.033	10.679	34.644	10.242	26.959	3.587
14	15.466	11.019	14.354	8.259	31.536	8.652	24.476	2.780
15	18.501	11.549	15.794	8.081	43.543	7.980	27.207	2.370
16	13.983	9.196	12.592	6.495	23.463	5.152	20.047	1.568
17	13.728	8.887	13.804	6.027	26.375	4.600	34.974	1.327
18	14.971	8.746	16.244	5.905	29.656	4.225	47.586	1.031
19	12.417	7.698	12.624	5.065	15.896	3.058	27.529	844
20	15.644	8.136	16.652	4.963	39.406	3.331	63.293	749
21	12.608	6.990	11.682	4.283	11.898	2.163	16.124	523
22	9.787	4.978	9.846	2.848	15.703	1.555	25.982	347
23	13.413	6.894	12.773	3.676	13.922	1.476	20.194	392
24	8.371	3.608	8.263	1.909	10.144	653	15.079	143
25-29	48.974	13.939	54.600	5.701	103.648	3.800	163.172	562
30-34	34.799	1.325	38.368	441	84.314	696	129.833	68
TOTAL	375.115	180.785	377.264	124.190	796.643	115.173	913.150	39.952

Les données du tableau 3.6 indiquent qu'en février 1983, environ 460.000 élèves et étudiants fréquentaient un établissement scolaire formel en Guinée, dont 305.000 environ (66 %) se trouvaient en milieu urbain et 296.000 (64 %) étaient de sexe masculin. Ces effectifs se répartissaient de la façon indiquée sur le tableau 3.7 selon la région naturelle de résidence.

Tableau 3.7: Répartition des effectifs de population scolarisée en février 1983 selon la région naturelle de résidence.

Région naturelle	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Basse Guinée	46.614	15,8	20.645	12,6	67.259	14,6
Moyenne Guinée	38.894	13,1	17.517	10,7	56.411	12,3
Haute Guinée	28.987	9,8	12.072	7,4	41.059	8,9
Guinée Forestière	57.747	19,5	23.927	14,6	81.674	17,8
Conakry	123.716	41,8	89.981	54,8	213.697	46,4
TOTAL	295.958	100,0	164.142	100,0	460.100	100,0

Conakry renfermait 46 % des élèves et étudiants en février 1983 et plus de la moitié des filles scolarisées. La comparaison entre régions naturelles (Conakry étant exclue de la Basse Guinée) révèle que la Guinée Forestière renfermait le plus grand nombre d'élèves et étudiants (environ 18 %). Les effectifs recensés en Basse Guinée et en Moyenne Guinée sont voisins (respectivement 15 et 12%) tandis que la Haute Guinée apparaît comme la région la plus pauvre en élèves et étudiants. La concentration de ceux-ci à Conakry est donc un phénomène remarquable qui s'explique pour l'essentiel par le caractère attractif des grandes villes, en particulier des capitales des pays africains, et par le déséquilibre des investissements publics dans le domaine des infrastructures scolaires et universitaires largement en faveur de Conakry.

L'évolution du nombre des élèves et étudiants en fonction de l'âge, que les données du tableau 3.6 permettent d'analyser, met en relief trois caractéristiques principales:

- * la croissance des effectifs scolaires de 0 à 10 ans, quels que soient le sexe et le milieu d'habitat;

- * diminution progressive des effectifs à partir de 10 ans (en dépit de quelques irrégularités), plus rapide après 14 ans, en milieu rural qu'en milieu urbain et chez les femmes que chez les hommes;

" effectifs scolaires relativement importants au-delà de 24 ans en milieu urbain;

* supériorité numériques des garçons à tous les âges, quel que soit le milieu d'habitat.

La croissance des effectifs scolaires de 6 à 10 ans s'explique essentiellement par le retard dans la scolarisation des enfants, que justifie l'insuffisance des infrastructures scolaires. Les effectifs trop faibles à 6 ans sont dus au fait que l'âge officiel de scolarisation des enfants est 7 ans.

La décroissance générale des effectifs après 10 ans est liée aux abandons et à l'entrée en activité de ceux qui ont décidé d'arrêter Ses études à la fin du primaire ou du secondaire. La relative stabilité de cette décroissance des effectifs entre 10 et 15 ans s'explique probablement par le faible niveau ces abandons et des sorties à ces âges. En milieu rural et chez les filles, ces phénomènes sont plus précoces et plus généralisés, il faut noter en l'absence de cycle secondaire ou d'école professionnel dans la grande majorité des centres ruraux et les migrations d'élèves vers le milieu urbain qui en sont les conséquences.

L'importance relative des effectifs scolaires au-delà de 24 ans pourrait s'expliquer par l'entrée tardive à l'école, les redoublements et le désir particulièrement généralisé et encouragé en Guinée, de faire des études supérieures.

2.2. Les taux de scolarisation.

En rapportant aux effectifs de population totale les effectifs convenables de population scolarisée, on trouve les taux de scolarisation dont quelques valeurs sont consignées dans le tableau 3.8.

Ces chiffres indiquent que le niveau de la scolarisation reste faible en Guinée; seuls 18,7 personnes âgées de 6 à 34 ans fréquentaient un établissement scolaire formel en février 1983. La scolarisation est particulièrement faible en milieu rural où 9 % seulement de la population scolarisable de l'intervalle d'âge ci-dessus précisé, fréquentent l'école, tandis qu'en milieu urbain ce taux grimpe à 40 %. Par ailleurs, les filles ont moins bénéficié de la scolarisation que les garçons (13 % et 25 % respectivement) pour des raisons d'ordre socio-culturel.

Tableau 3.8 Taux de scolarisation des personnes de 6-34 ans

. selon le sexe, le milieu d'habitat et la région naturelle de résidence (1983).

Région naturelle	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
BASSE GUINEE	47,3	27,6	37,3	16,3	4,8	10,1	21,9	8,6	14,8
MOYENNE GUINEE	43,2	30,3	36,6	10,7	2,8	6,3	13,9	5,1	9,1
HAUTE GUINEE	37,5	19,8	28,7	7,7	2,2	4,9	12,7	5,1	8,8
GUINEE FORESTIERE	37,2	18,8	27,5	24,8	8,4	16,4	26,8	10,1	18,1
CONAKRY	52,3	38,7	45,6	—	—	—	52,3	38,7	45,6
TOTAL	48,2	32,9	40,5	14,5	4,4	9,1	25,3	12,7	18,7

En comparant les niveaux de scolarisation dans les régions naturelles. on s'aperçoit que la Guinée Forestière était, en 1983, la région naturelle. avait le taux de scolarisation (sexes confondus) le plus élevé (18 %). Il est suivi par la Basse Guinée (en excluant Conakry) dont le taux est de 15 %. La Moyenne Guinée et la Haute Guinée viennent bien loin après ces deux régions naturelles avec des taux de scolarisation 9 %, la moitié de celui de la Guinée Forestière. Cette dernière, et dans une moindre mesure la Basse Guinée, doit son taux de scolarisation à sa religion catholique et à l'implantation d'écoles animées par des missionnaires catholiques. La Basse Guinée, en plus bénéficie des avantages infrastructurels liés à la proximité de la capitale. Les taux de scolarisation en milieu urbain sont plus homogènes entre régions naturelles. La Guinée Forestière, paradoxalement, affiche les taux de scolarisation urbains les plus faibles, par opposition à la Moyenne Guinée et à la Basse Guinée.

Conakry se détache nettement de cet ensemble avec un taux de scolarisation de 45,6 % (qui atteint 52 % chez les garçons), parce qu'elle bénéficie des avantages liés à son statut de capitale économique et socio-culturelle et de ville primate et cosmopolite.

Le tableau 3.9 indique comment varie le niveau de la scolarisation se les préfectures et selon le sexe. Il est illustré par les cartes et

Tableau 3.9 Taux de scolarisation des personnes de 6-34 ans selon la préfecture de résidence, le milieu d'habitat et le sexe (1983)

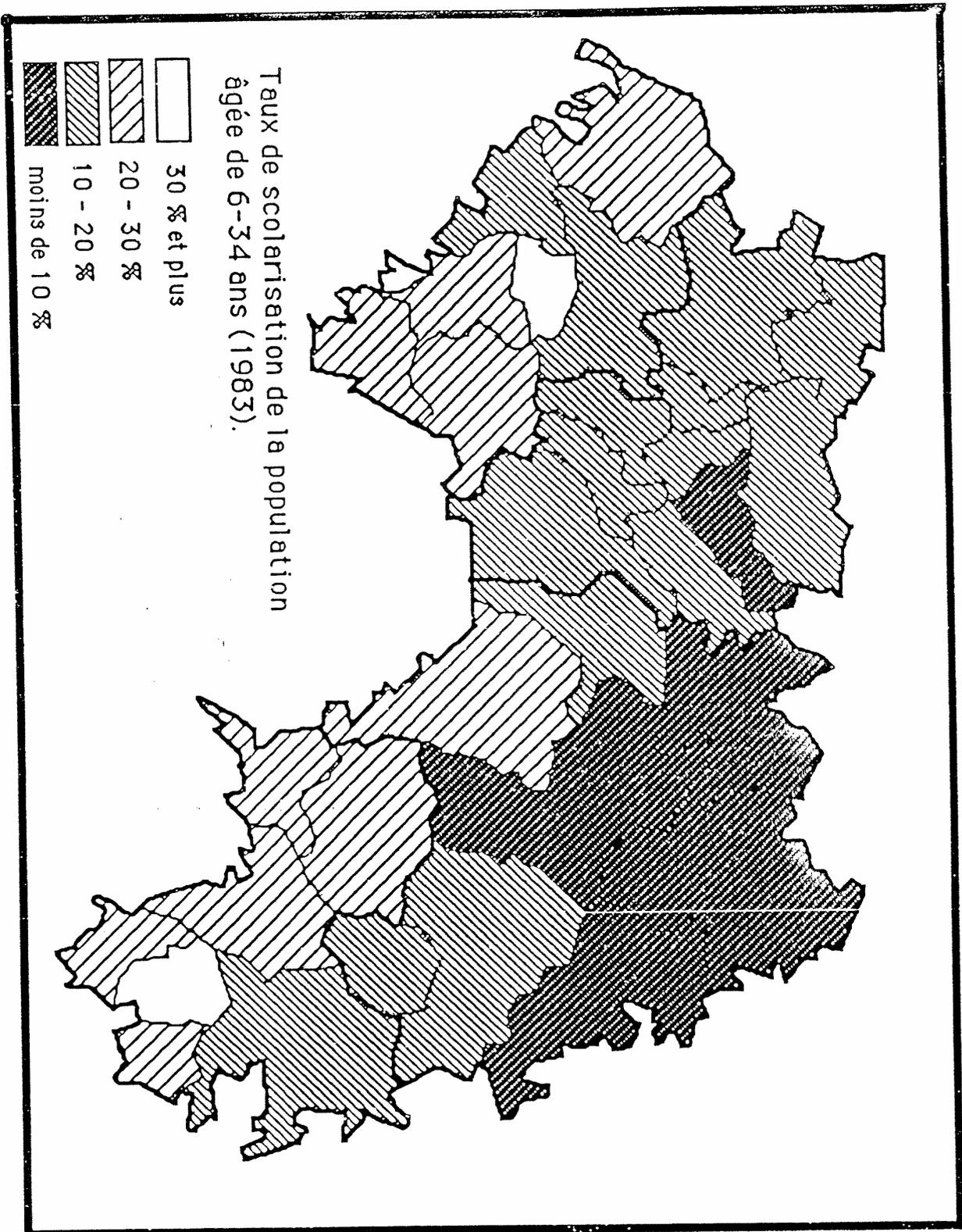
Région naturelle et Préfecture	Milieu urbain			Milieu rural		
	Sexe masc.	Sexe Fémi.	Total	Sexe masc.	Sexe fémi.	Total
<u>Basse Guinée</u>	<u>47,3</u>	<u>27,6</u>	<u>37,3</u>	<u>16,3</u>	<u>4,8</u>	<u>10,1</u>
Boffa	50,3	23,2	40,2	15,6	4,6	9,7
Boké	47,9	28,4	37,9	19,3	7,5	12,9
Conakry	52,3	38,7	45,6	-	-	-
Coyah	44,9	22,8	33,4	21,1	5,4	12,7
Forécariah	53,5	30,6	41,5	19,2	4,9	11,6
Fria	50,0	29,1	33,7	13,5	3,8	8,3
Kindia	43,8	26,0	34,7	17,2	4,6	10,6
Télimélé	43,9	30,5	37,2	10,2	2,5	6,1
<u>Moyenne Guinée</u>	<u>43,2</u>	<u>30,3</u>	<u>36,6</u>	<u>10,7</u>	<u>2,8</u>	<u>6,3</u>
Dalaba	51,4	35,0	43,3	14,2	3,1	8,3
Gaoual	43,2	27,2	35,2	9,1	2,9	5,7
Koubia	48,7	31,2	40,0	7,0	1,2	3,8
Koundara	28,4	13,5	20,3	13,2	6,2	9,5
Labé	45,1	37,1	41,0	11,3	3,4	6,8

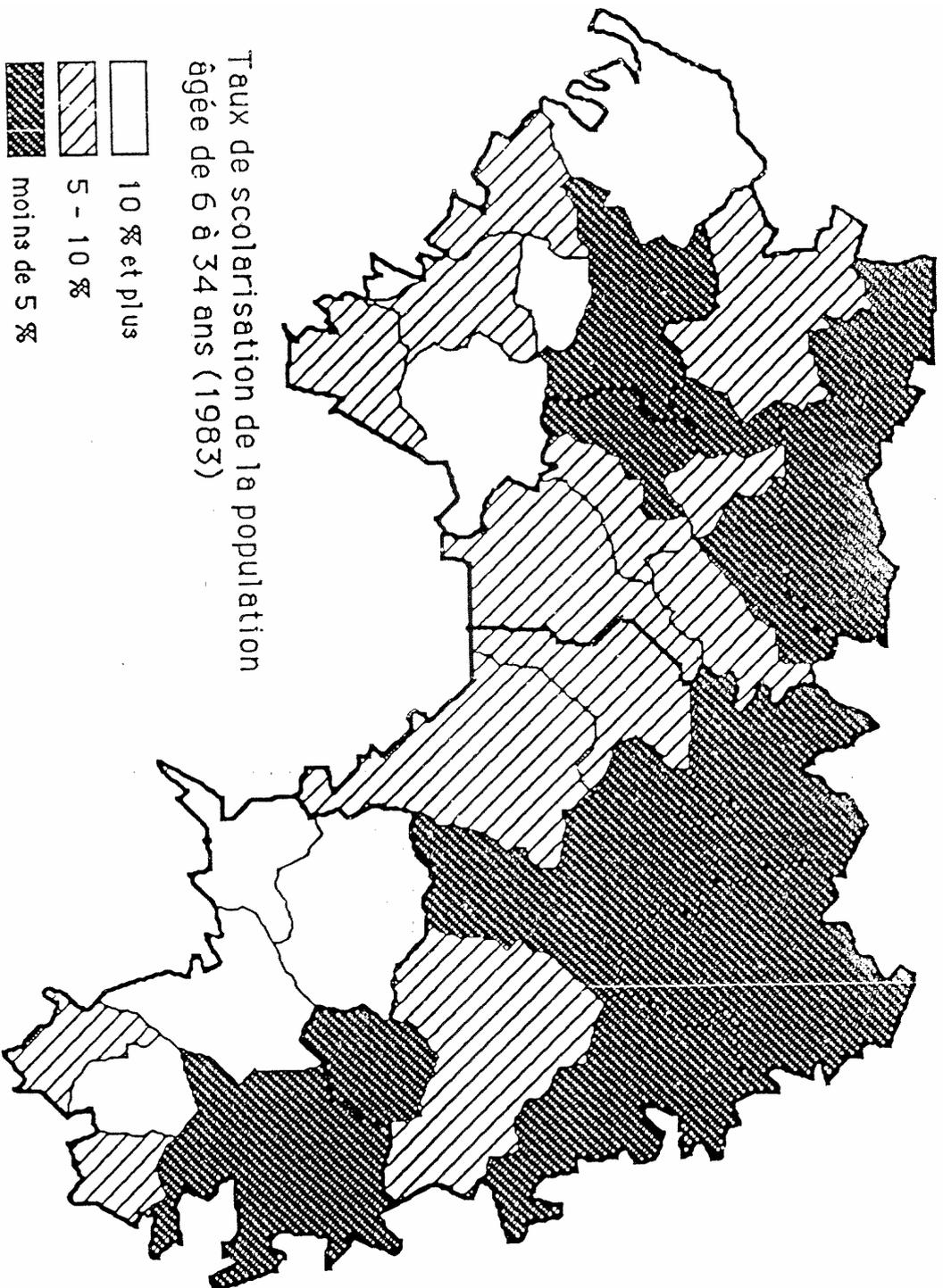
Lélouma	30,9	16,1	23,1	9,3	1,7	4,9
Mali	58,1	46,5	52,5	9,3	2,9	5,7
Mamou	45,4	34,4	37,1	10,6	2,8	6,7
Pita	45,3	35,7	40,4	10,4	1,9	5,5
Tougué	47,1	34,3	40,5	15,4	4,1	9,2
<u>Haute Guinée</u>	<u>37,5</u>	<u>19,8</u>	<u>28,7</u>	<u>7,7</u>	<u>2,2</u>	<u>4,9</u>
Dabola	49,5	28,4	38,8	11,7	2,9	7,3
Dinguiraye	45,2	25,9	35,3	7,2	2,0	4,4
Faranah	45,1	23,1	34,2	12,2	2,1	6,8
Kankan	35,2	18,6	26,8	6,8	2,1	4,5
Kérouané	29,0	12,3	20,4	7,5	2,4	4,9
Kouroussa	39,5	25,5	32,7	7,2	2,3	4,7
Mandiana	22,3	11,4	17,3	6,8	2,5	4,6
Siguiri	31,5	16,8	24,1	5,4	1,8	3,7
<u>Guinée Forestière</u>	<u>37,2</u>	<u>18,8</u>	<u>27,5</u>	<u>24,8</u>	<u>8,4</u>	<u>16,4</u>
Beyla	40,0	20,1	29,9	9,9	3,0	6,5
Guéckédougou	40,5	21,1	30,7	27,4	9,4	17,8
Kissidougou	39,2	20,4	29,4	26,7	10,4	18,1
Lola	32,8	16,6	24,2	28,9	8,9	18,6
Macenta	31,5	15,6	22,7	26,8	10,4	18,0
N'Zérékoré	36,5	17,8	26,6	30,4	9,8	19,6
Yomou	40,0	24,4	32,0	25,9	7,4	16,1
ENSEMBLE	48,2	32,9	40,5	14,5	4,4	9,1

Tableau 3.9 (suite et fin)

Région naturelle et Préfecture	ENSEMBLE		
	Sexe masc.	Sexe Fémi.	Total
Basse Guinée	<u>21,9</u>	<u>8,6</u>	<u>14,8</u>
Boffa	17,5	5,7	11,2
Boké	24,1	10,7	16,8
Conakry	52,3	38,7	45,6
Coyah	25,0	8,1	16,0
Forécariah	25,3	9,4	16,8
Fria	36,8	18,9	27,7
Kindia	24,6	10,4	17,2
Télimélé	12,0	3,8	7,6
Moyenne Guinée	<u>13,9</u>	<u>5,1</u>	<u>9,1</u>
Dalaba	16,7	5,0	10,5
Gaoual	16,1	7,6	11,6
Koubia	8,4	2,0	4,9
Koundara	11,4	4,3	7,5
Labé	17,1	8,1	12,1
Lélouma	16,6	2,2	5,6
Mali	10,4	3,6	6,7
Mamou	18,5	8,9	13,7
Pita	13,6	4,4	8,4
Tougué	16,5	5,0	10,2
Haute Guinée	<u>12,7</u>	<u>5,1</u>	<u>8,8</u>
Dabola	17,4	6,7	12,0
Dinguiraye	9,4	3,3	6,2
Faranah	22,9	8,2	15,3
Kankan	16,5	7,8	12,1
Kérouané	10,5	3,8	7,0
Kouroussa	9,3	3,6	6,4
Mandiana	7,7	2,9	5,3
Siguiri	8,6	3,5	6,0
Guinée Forestière	<u>26,8</u>	<u>10,1</u>	<u>18,1</u>
Beyla	11,3	3,8	7,6
Guéckédougou	29,4	11,0	19,7
Kissidougou	29,8	12,8	20,8
Lola	28,9	8,9	18,6
Macenta	26,8	10,4	18,0
N'Zérékoré	31,9	11,8	21,3
Yomou	26,9	8,3	17,2
ENSEMBLE	<u>25,3</u>	<u>12,7</u>	<u>18,7</u>

VARIATION GEOGRAPHIQUE DU TAUX DE SCOLARISATION
SEXE MASCULIN





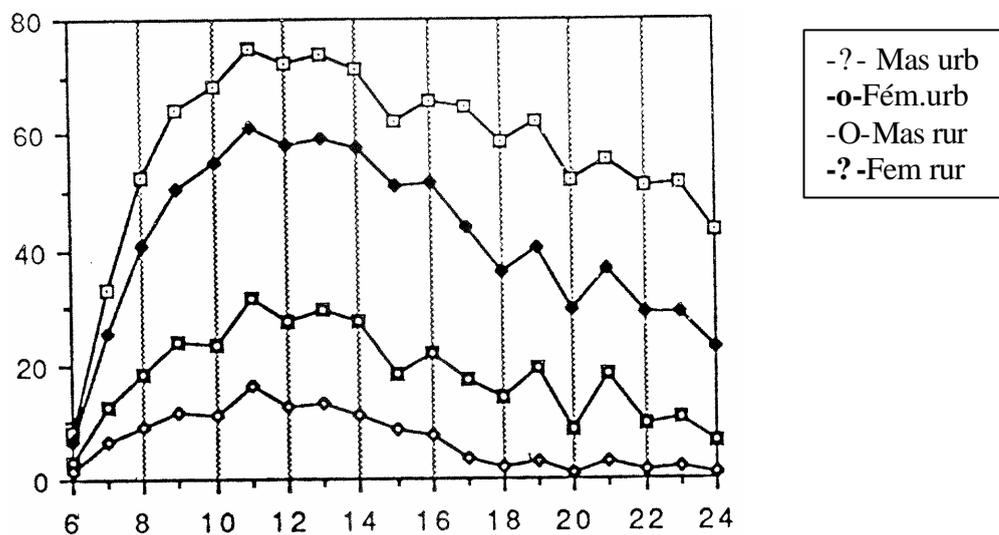
2.3 Les taux de scolarisation pa âge

Le tableau 3.6 permet de calculer les taux de scolarisation selon les années d'âge, le sexe et le milieu d'habitat. Ces taux figurent au tableau 3.10 et font l'objet du graphique.

Tableau 3.10 Taux de scolarisation (en %) selon l'âge, le sexe et le milieu d'habitat (1983)

Age	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Masc	Fémi	Masc	Fémi	Masc	Fémi
6	8,3	6,4	3,1	1,4	4,5	2,8
7	33,2	25,7	12,7	6,4	17,7	11,5
8	52,3	41,0	18,1	9,0	27,7	19,0
9	64,0	50,7	24,0	11,5	38,2	24,3
10	68,1	55,1	23,4	11,3	37,4	25,1
11	75,0	61,0	31,4	16,1	47,6	34,5
12	72,5	58,2	27,4	12,7	40,0	27,4
13	74,0	59,2	29,6	13,3	45,1	31,7
14	71,2	57,5	27,4	11,4	41,9	28,4
15	62,4	51,2	18,3	8,7	31,5	24,3
16	65,8	51,6	22,0	7,8	38,3	24,7
17	64,7	43,7	17,4	3,8	33,6	15,1
18	58,4	36,4	14,2	2,2	29,1	10,9
19	62,0	40,1	19,2	3,1	38,0	14,7
20	52,0	29,8	8,5	1,2	20,8	7,1
21	55,4	36,7	18,2	3,2	37,4	17,3
22	50,9	28,9	9,9	1,3	25,6	8,9
23	51,4	28,8	10,6	1,9	30,6	12,3
24	43,1	23,1	6,4	0,9	23,0	8,8
25-29	28,5	10,4	3,7	0,3	11,6	2,9
30-34	3,8	1,1	0,8	0,1	1,7	0,3
TOTAL	48,2	32,9	14,5	4,4	25,4	12,7

Tous les taux augmentent de 6 à 11 ans, se stabilisent jusqu'à 14 ans puis décroissent vers les âges avancés. La croissance des taux de scolarisation entre 6 et 11 ans s'expliquent d'une part par le fait que l'âge officiel de la scolarisation est fixé à 7 ans; d'autre part en raison des entrées tardives en dépit de cet âge officiel. L'allure identique des courbes atteste que ce retard dans la scolarisation concerne indifféremment tous les milieux d'habitat et les sexes. L'évolution des taux de scolarisation est cependant plus spectaculaire en milieu urbain qu'en milieu rural, chez les filles comme chez les garçons. Elle matérialise l'importance relative de la capacité d'absorption des écoles en milieu urbain et de la demande de scolarisation. La stabilité relative des taux entre 11 et 14 ans (autour de 73 % chez les garçons en milieu urbain, 59 % chez les filles du même milieu, 29 % chez les garçons du milieu rural et 12 % chez les filles du même milieu) témoigne de la fin des entrées ainsi que de la faiblesse des abandons scolaires à ces âges.



3. LE NIVEAU D'INSTRUCTION.

Le recensement a saisi le cycle d'étude et la dernière classe suivie par chacune des personnes fréquentant ou ayant fréquenté un établissement d'enseignement formel. Les cycles sont ceux qui étaient en vigueur en Guinée au moment du recensement en 1983. Ce sont :

- Premier Cycle: de la 1^{ère} à la 6^e année de l'enseignement primaire
- * Deuxième Cycle: de la 7^e à la 9^e année;
- * Troisième Cycle: de la 10^e à la 12^e année;
- * Quatrième Cycle: de la 1^{ère} à la 6^e année de l'Université;
- * Le Post-universitaire;
- Les Centres d'apprentissage et Ecoles professionnelles.

Pour les besoins de l'analyse le regroupement suivant a été effectué:

- le Primaire correspond au 1^{er} Cycle;
- * le Secondaire correspond aux 2^e et 3^e Cycles;
- * le Supérieur regroupe le 4^e Cycle et le Post-universitaire;
- les Ecoles professionnelles comprennent, en plus, les Centres d'apprentissages.

En conformité avec cette nouvelle classification, le tableau 3.11 donne la répartition des personnes fréquentant ou ayant fréquenté un établissement d'enseignement formel selon le niveau d'instruction atteint, le sexe, le milieu d'habitat et le région naturelle de résidence.

Tableau 3.11 Répartition (en %) de la population âgée de 6 ans et plus ayant fréquenté un établissement d'enseignement formel selon le niveau d'instruction, le sexe, le milieu d'habitat et la région naturelle de résidence.

MILIEU URBAIN

Région naturelle	Primaire			Secondaire			Ecoles prof.			Supérieur		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B. G.	48,1	53,5	50,0	37,6	36,4	37,1	5,1	3,3	4,4	9,3	6,8	8,5
M. G.	48,3	53,7	50,4	35,1	36,7	35,7	4,3	4,3	4,3	12,2	5,2	9,5
H. G.	46,5	53,1	48,6	34,7	36,2	35,2	5,0	5,0	5,0	13,8	5,7	11,2
G. F.	49,6	56,0	51,8	35,3	35,2	35,3	4,4	3,3	4,0	10,8	5,6	9,0
Conakry	47,8	53,7	50,2	35,8	34,8	35,4	3,4	3,1	3,3	13,0	8,4	11,1
TOTAL	47,9	53,8	50,2	35,8	35,2	35,6	3,8	3,3	3,6	12,4	7,7	10,6

MILIEU RURAL

Région naturelle	Primaire			Secondaire			Ecoles prof.			Supérieur		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B. G.	62,0	66,6	63,2	27,0	27,4	27,1	3,0	1,7	2,7	7,9	4,4	7,0
M. G.	65,1	73,0	67,0	26,2	23,4	25,5	3,5	1,9	3,1	5,3	1,7	4,4
H. G.	62,3	74,6	64,9	26,8	22,6	25,9	4,1	1,1	3,4	6,8	1,8	5,8
G. F.	61,8	79,7	66,3	30,8	18,4	27,7	3,5	0,7	2,8	3,9	1,2	3,2
Conakry	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAL	62,3	74,3	65,5	28,3	22,3	26,8	3,5	1,3	2,9	5,6	2,2	4,7

ENSEMBLE

Région naturelle	Primaire			Secondaire			Ecoles prof.			Supérieur		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B. G.	56,3	59,6	57,3	31,4	32,2	31,6	3,9	2,5	3,5	8,4	5,7	7,6
M. G.	59,4	63,1	60,6	29,2	30,2	29,5	3,8	3,2	3,6	7,7	3,5	6,3
H. G.	54,2	60,8	56,0	30,8	31,3	31,0	4,6	3,6	4,3	10,4	4,3	8,7
G. F.	58,9	72,0	62,6	31,8	23,9	29,6	3,7	1,5	3,1	5,5	2,6	4,7
Conakry	47,8	53,7	50,2	35,8	34,8	35,4	3,4	3,1	3,3	13,0	8,4	11,1

Le niveau d'instruction en Guinée est encore faible en 1983: 55 % des personnes ayant fréquenté un établissement d'enseignement formel n'ont pas dépassé le cap du primaire; 33 % d'entre eux ont atteint le niveau secondaire et seulement 9 % ont un niveau supérieur. La population résidente de la Haute Guinée compte relativement plus de personnes ayant le niveau supérieur que les autres régions naturelles (8,7 % contre 7,6 % en Basse Guinée, 6,3 % en Moyenne Guinée et 4,7 % en Guinée Forestière). En particulier, 10,4 % des personnes de sexe masculin résidant en Haute Guinée ont atteint le niveau supérieur. Ce fait s'explique par la présence, dans cette région naturelle, de la deuxième Université guinéenne et des Facultés d' agronomie de Kankan et de Faranah qui sont toutes des établissements nationaux recevant des étudiants venus de tous les coins du pays.

Le niveau d'instruction de la population urbaine est évidemment plus élevé que celui de la population rurale. On compte en moyenne, parmi les personnes ayant bénéficié de l'enseignement formel, 10,6 % d'universitaire en milieu urbain et 4,7 % en milieu rural. Cela tient non seulement au fait de l'implantation des établissements d'enseignement supérieur (toujours en ville) mais également au fait que les universitaires sont plus souvent employés en milieu urbain qu'en milieu rural. Ici, 62 % des hommes et 74 % des femmes instruites n'ont pas dépassé le niveau du primaire contre 48 % des hommes et 54 % des femmes du milieu urbain.

Les personnes ayant suivi un enseignement professionnel sont, en revanche, aussi relativement nombreuses parmi les personnes instruites en ville qu'en milieu rural, du moins pour ce qui est de la population masculine (3,8 % en ville et 3,5 % en milieu rural). Les femmes de cette catégorie demeurent plus nombreuses en ville (3,3 % contre 1,3 % en milieu rural).

CHAPITRE 4

ACTIVITE ECONOMIQUE

1. LA PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

1.1 Les taux d'activité

1.2 Les rapports de dépendance économiques

2. LA BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

3. LA PROFESSION

4. LA SITUATION DANS LA PROFESSION

5. LA TABLE DE VIE ACTIVE

Intervalle d'âge (âge exact x à x+5)	Taux d'activité		Nombre de survivants à l'âge x sur 10.000 naissances vivantes		Population stationnaire dans l'intervalle d'âge		Effectifs cumulés de la population stationnaire de l'âge x à w		AGE X	Espérance de vie totale (8 :4)	Espérance de vie active (9 :4)	Espérance de vie inactive (11-12)
	Entre x et x+5 (5tx)	À l'âge initial x (tx)	Total (lx)	Actifs (4x3)	Total (5lx)	Actifs (6x2)	Total (Tx)	Actifs				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
0-5	0	0	10000	0	39692	0	431520	270326				
5-10	0	0	7423	0	36630	0	391828	270326				
10-15	35.4	0	7229	0	35892	12706	355198	270326				
15-20	55.4	45.4	7128	3236	35260	19534	319306	257620				
20-25	66.3	60.4	6976	4241	34087	22600	284045	238086				
25-30	83.7	75.0	6659	4994	32520	27219	249958	215486				
30-35	94.3	89.0	6349	5651	30842	29084	217438	188267				
35-40	96.3	95.3	5988	5707	29040	27966	186596	159183				
40-45	95.8	96.0	5628	5403	27247	26103	157556	131217				
45-50	95.8	95.8	5271	5050	25472	24402	130308	105115				
50-55	94.4	95.1	4918	4677	23615	22293	104836	80713				
55-60	91.9	93.1	4528	4216	21550	19804	81221					
60-65	82.8	87.3	4092	3572	18800	15566	59671					
65-70	75.5	79.1	3428	2712	15745	11887	40871					
70-75	51.4	63.4	2870	1820	12517	6434	25126					
75 et+	37.5	44.4	2137	949	12608	4728	12608					

L'exploitation des données recueillies à partir des questions posées à l'ensemble des individus âgés de 10 ans et plus, sur le type d'activité, la branche d'activité, la profession exercée et la situation dans la profession, a permis de caractériser la population active et d'analyser l'activité économique en Guinée.

Toutefois, certains raffinements de l'analyse classique ne seront pas réalisés, en raison de l'imprécision de certaines informations et de la décision prise en conséquence de produire des tableaux simples qui n'envisagent pas les croisements habituels entre, par exemple, âge et profession, âge et branche d'activité, profession et branche d'activité etc. Par ailleurs, en ce qui concerne l'activité des femmes, les agents recenseurs ont souvent abusivement classé les femmes dans la catégorie "Ménagère". Les taux d'activité des femmes se ressentent de ces erreurs d'appréhension de l'activité économique.

L'analyse portera, d'une part sur la participation à l'activité mesurée par les différents taux d'activité calculés pour les régions naturelles, selon le milieu d'habitat et le sexe, d'autre part sur la répartition de la population active occupée selon la branche d'activité, la profession et la situation dans la profession. Puis on essaiera de calculer, uniquement pour la population masculine et l'échelle nationale, la table de vie active.

1. LA PARTICIPATION A L'ACTIVITE ECONOMIQUE.

1.1. Les taux d'activité

Les réponses données à la question "exercez-vous une activité économique ?" et aux questions subsidiaires qui en ont découlé ont permis de classer la population résidente âgée de 10 ans et plus selon le type d'activité. Le tableau 4.1 présente cette répartition.

Les pourcentages soulignés ont été calculés par rapport aux effectifs sur la ligne "Total". Les autres ont été calculés en rapportant les effectifs correspondants aux effectifs soulignés se trouvant immédiatement au-dessus. Le taux global d'activité, rapport de la population active à la population totale de 10 ans et plus, vaut 56 %. Chez les hommes il est beaucoup plus élevé (71 %) que chez les femmes (42 %). Ce dernier taux se ressent, nous l'avons signalé, des imprécisions sur l'activité féminine, toujours difficile à saisir lors des

Tableau 4 1 • Répartition de la population résidente de 10 ans et plus selon le type d'activité et le sexe.

Type d'activité	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Population active	1.089.888	71,4	711.463	42,3	1.801.351	56,1
Occupé	1.080.571	99,9	702.536	98,7	1.783.107	99,0
Sans travail	9.317	0,1	8.927	1,3	18.244	1,0
Population inactive	437.056	28,6	969.975	57,7	1.407.031	43,9
Ménagères			619.570	63,9	619.570	44,0
Elève/étudiant	239.205	54,7	129.614	13,4	368.819	26,2
Retraité	5.823	1,3	409	0,0	6.232	0,5
Handicapés	46.327	10,6	58.488	6,0	104.815	7,4
Autres	145.701	33,4	161.894	16,7	307.595	21,9
TOTAL	1.526.944	100,0	1.681.438	100,0	3.208.382	100,0

recensements. Les personnes qui se sont déclarées actives ont également affirmé avoir un emploi au moment du recensement; en effet, les "sans-travail" ne représentent que 1 % de la population active des deux sexes. Cette proportion est presque nulle chez les hommes, alors qu'elle vaut 1,3 % de la population active féminine, il y a des raisons objectives de croire que cet indicateur du niveau du chômage sous-estime la réalité. Le contexte politique et les difficultés classiques liées à la mesure de l'activité économique n'ont pas permis de bien mesurer le niveau du chômage qui a été saisi à travers le vague concept de "sans travail".

La population inactive est composée en grande partie de ménagères et d'élèves-étudiants. Ces deux catégories en représentent 70 %. La catégorie "autre" dont le poids est également considérable regroupe, d'une part les jeunes enfants qui ne sont pas scolarisés et n'exercent en fait aucune activité économique, d'autre part les personnes trop âgées qui ne travaillent plus. Les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ôté qui ne travaillent pas pour cette raison, représentent 7,4 % de la population inactive. Elles sont plus nombreuses en valeur absolue chez les femmes que chez les hommes, mais inversement en valeur relative.

Le tableau 4.2 indique que le taux global d'activité ne varie guère de manière importante d'une région naturelle à l'autre: il vaut 62 % en Guinée

Forestière, 60 % en Basse Guinée et 61 % ailleurs. En revanche, le taux global d'activité en milieu rural égale le double de celui du milieu urbain. Les raisons de cette situation sont classiques et assez connues: en milieu rural, comme on le verra, la scolarisation ne touche qu'un nombre très réduit de personnes d'âge scolaire; la principale activité est l'agriculture qui n'exige aucune qualification et se trouve à la portée de tout le monde, y compris les très jeunes enfants qui y travaillent comme aides familiaux. En milieu urbain, par contre, le nombre des élèves et étudiants est relativement important; l'emploi, plus moderne, exige quelque qualification et surtout, est rare par rapport au volume de la population: en âge de travailler, toutes choses qui contribuent à augmenter le volume de la population inactive et donc réduire le taux d'activité (voir tableaux en annexe).

Tableau 4.2: Taux globaux d'activité (en %) selon le sexe, la région naturelle de résidence et le milieu d'habitat.

Région naturelle	Milieu urbaine			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Basse Guinée	50,4	10,6	30,9	77,9	51,9	64,1	74,6	46,5	59,6
Moyenne Guinée	56,7	13,3	34,4	77,4	52,5	63,0	75,5	49,7	60,6
Haute Guinée	57,3	11,2	34,0	83,4	47,6	65,8	79,6	41,9	60,6
Guinée Forestière	61,9	21,1	41,0	75,0	56,2	65,3	73,1	51,3	61,6
Conakry	49,2	10,0	30,1				49,2	10,0	30,2
Total	52,9	12,1	32,7	78,4	52,2	64,4	71,4	42,4	56,2

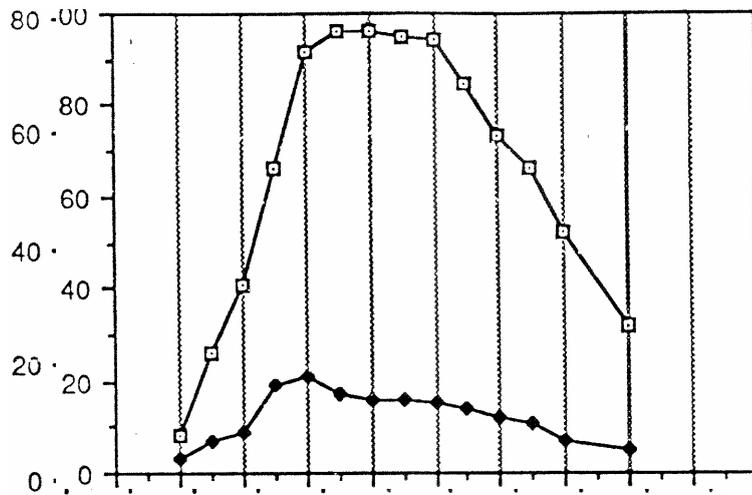
Conakry, principale ville de la Guinée, se distingue nettement par les valeurs relativement faibles de ces taux d'activité: 30 % seulement de la population en âge de travailler exercent une activité économique, contre en moyenne 61 % dans les régions naturelles et 56 % à l'échelle nationale, ce dernier taux se ressentant justement du faible taux de Conakry. Les raisons citées plus haut pour expliquer le faible niveau de l'activité en milieu urbain prennent plus d'ampleur à Conakry, nettement plus urbanisé que ses autres villes guinéennes.

Les plus importantes variations des taux d'activité sont enregistrées au niveau de l'âge. C'est ce que montrent les informations consignées dans le tableau 4.3 et les graphiques correspondants.

Tableau 4.3: Taux spécifiques d'activité (en %) selon le sexe, l'âge et le milieu d'habitat.

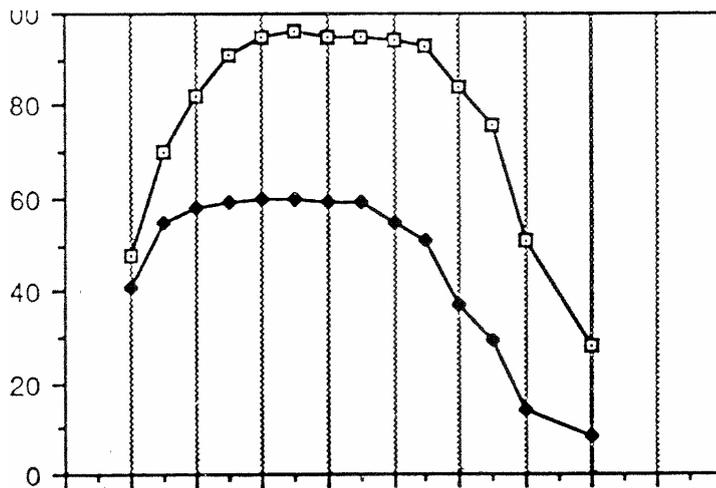
Groupes d'âge	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
10-14	8,1	3,8	6,0	48,1	41,7	45,3	35,4	28,1	32,1
15-19	26,0	7,1	16,7	70,9	55,9	62,9	55,4	40,7	47,8
20-24	41,2	9,6	25,5	82,8	58,6	68,1	66,3	44,1	53,6
25-29	66,5	19,7	41,8	91,8	59,8	72,2	83,7	49,8	63,7
30-34	92,6	21,5	55,3	95,0	60,2	73,9	94,3	51,4	69,2
35-39	96,3	17,8	55,9	96,3	60,2	76,1	96,3	50,9	71,4
40-44	96,4	16,6	57,5	95,6	59,2	75,3	95,8	50,8	71,4
45-49	95,8	16,9	59,5	95,7	59,1	77,6	95,8	51,1	73,9
50-54	94,4	15,8	61,6	94,3	55,1	74,5	94,4	49,2	72,2
55-59	85,1	14,7	56,5	93,2	51,5	75,4	91,9	46,0	72,5
60-64	73,8	12,9	43,6	84,1	37,0	60,0	82,8	34,1	58,0
65-69	66,7	11,0	42,0	76,6	29,7	55,7	75,5	27,5	54,1
70-74	52,0	7,4	29,3	51,3	14,9	31,9	51,4	14,2	31,7
75-79	47,1	6,5	26,7	46,0	12,6	30,8	46,1	12,0	30,5
80 et +	32,5	5,1	16,3	28,8	8,2	18,4	29,0	7,9	18,3

Taux d'activité selon l'âge et le milieu d'habitat.



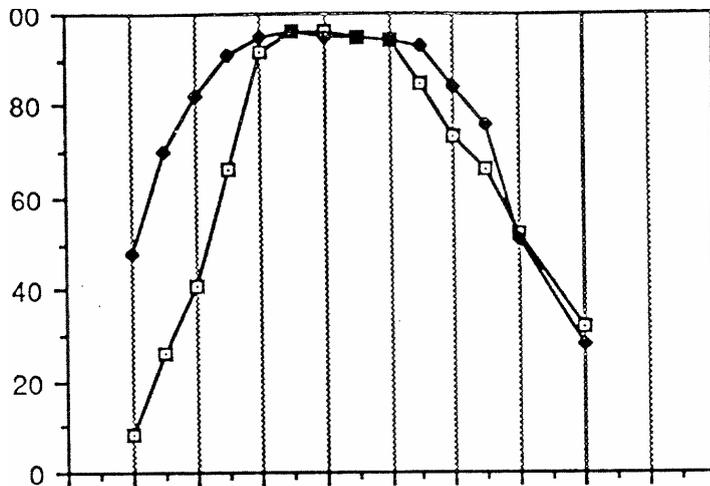
-□- M. Urbain
-●- F. Rural

Taux d'activité selon le sexe et l'âge (milieu rural)

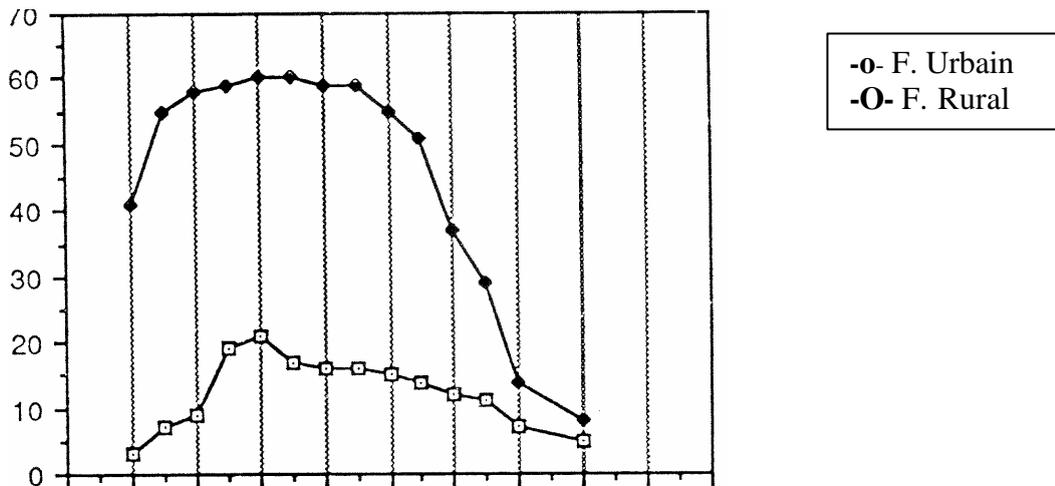


-□- M. Rural
-●- F. Rural

Taux d'activité d'activités masculins selon le milieu d'habitat



Taux d'activité féminins selon le milieu d'habitat



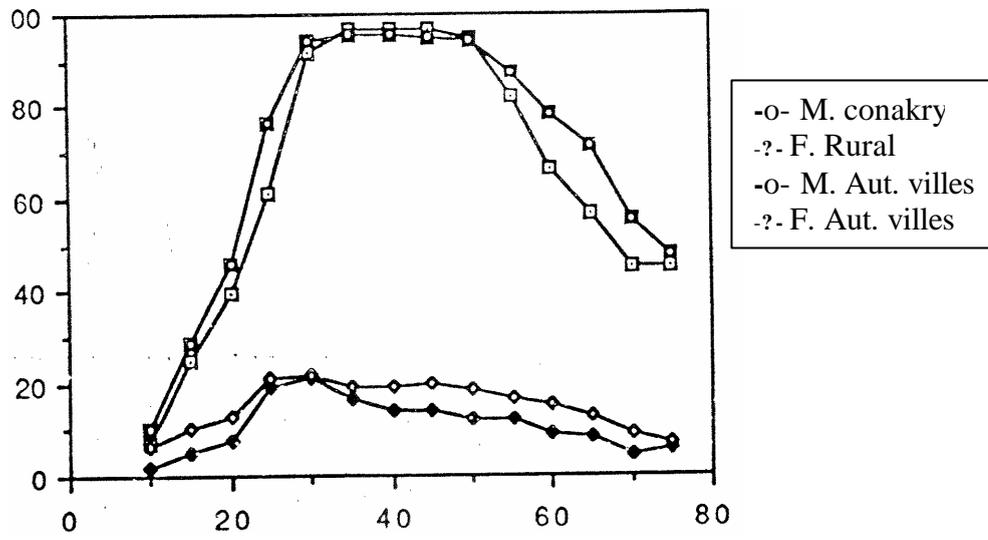
Tous les taux évoluent de façon classique: faibles aux âges jeunes, ils s'accroissent plus ou moins rapidement, plafonnent au niveau de certains âges adultes, puis décroissent plus ou moins rapidement. Les différences par rapport à ce schéma classique sont liées à la fois au milieu d'habitat et au sexe.

Les taux d'activité du milieu rural sont plus importants à tous les âges avant 70 ans que ceux du milieu urbain. Les écarts les plus importants sont enregistrés entre 10 et 30 ans et s'expliquent par les différences dans le niveau et la durée de la scolarisation. Celle-ci retient un nombre beaucoup plus important de personnes jeunes en dehors de l'activité économique et pendant plus longtemps en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le niveau généralement bas des taux en milieu urbain est attribuable à la faiblesse relative de la participation des femmes à l'activité économique. En effet, les différences entre taux masculins et féminins sont beaucoup plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural. Dans les deux cas, contrairement à la série des taux sexes confondus, les plus importants écarts entre taux de sexe différent se situent au niveau des âges adultes qui sont aussi les âges les plus actifs. On peut expliquer ces différences, en partie, par la mauvaise mesure de l'activité féminine, les femmes ayant été en grande majorité considérées comme des ménagères.

Lorsqu'on compare les taux masculins des différents milieux d'habitat entre eux, on s'aperçoit de l'entrée tardive mais plus rapide en activité chez les hommes du milieu rural. Ce fait est matérialisé, sur le graphique des taux masculins selon le milieu d'habitat, par le tracé très abrupt de la courbe des taux urbains avant 30 ans. Entre 30 et 50 ans les niveaux de participation des hommes à l'activité économiques sont identiques dans les deux milieux. L'évolution des taux féminins est tout à fait différente et met en relief la faiblesse de l'activité des femmes en milieu urbain à tous les âges, en particulier avant 50 ans. Il faut enfin signaler le caractère peu variable des taux d'activité des femmes en milieu urbain, en particulier entre 35 et 65 ans, attribuable au type de travail dominant (non agricole) et au statut du travailleur salarié que seul l'âge de la retraite (souvent très vieux et largement élastique en Guinée) oblige à sortir de la vie active.

Taux d'activité à Conakry et dans les autres villes Quinéennes.



Les taux d'activité évoluent exactement de la même manière à Conakry et dans les autres villes guinéennes. Les seules différences concernent le niveaux, toujours plus élevés dans les autres villes qu'à Conakry, quel que soit le sexe. Les écarts entre taux masculins sont plus importants à partir de 60 ans. Chez les femmes ils sont plus importants avant 25 ans et après 35 ans. Autrement dit la sortie d'activité économique est relativement plus tardive dans les autres villes qu'à Conakry, un peu comme en milieu urbain par rapport au milieu rural, et pour les mêmes raisons.

1.2. Les rapports de dépendance économiques (rde)

Cet autre indicateur de l'activité économique exprime la charge économique que supportent les actifs, en terme de nombre de personnes inactives devant leur subsistance à chaque actif. Il se calcule en rapportant la population inactives totale à la population active totale. Le tableau 4.4 présente ses valeurs selon le milieu d'habitat et pour la ville de Conakry.

Tableau 4.4: Rapport de dépendance économique selon le milieu d'habitat (1983).

Type d'activité	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble	Conakry
Actifs	270,839	1.530.512	1.801.351	146.093
Inactifs	934.843	1.924.388	2.859.231	564.279
RDE(en‰)	3.452	1.257	1.587	3.862

Le rapport de dépendance était donc de 1587 ‰ en Guinée en 1983. Cela signifie concrètement que 1000 actifs guinéens supportent, par leurs activités, en plus de leur propre personne, le poids économique de 1587 inactifs. Comme on pouvait s'y attendre, ce rapport est beaucoup plus élevé en milieu urbain (3353 ‰) qu'en milieu rural (1257 ‰) et davantage à Conakry où il atteint 3862 ‰.

La suite de l'analyse portera sur la population active occupée, à l'exclusion des "sans-travail", c'est-à-dire sur la population active ayant déclaré avoir un emploi, même saisonnier, au moment du recensement.

2. LA BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE.

Pour les besoins de l'analyse, la classification suivante des branches d'activité en secteurs d'activité a été adoptée.

* **Secteur primaire:** agriculture, élevage, sylviculture, artisanat et industries extractives.

» **Secteur secondaire:** industries manufacturières, bâtiments et travaux publics.

• **Secteur tertiaire:** électricité, gaz, eau, commerce, services fournis aux collectivités et aux particuliers.

Le tableau 4.5 donne la répartition de la population active occupée selon la branche, le secteur d'activité et le sexe.

Il ressort de ces informations que la très grande majorité de la population guinéenne travaille dans le secteur primaire principalement dans l'agriculture qui occupe 85,4 % de la population active (95,3 % des femmes et 78,9 % des hommes).

Cette réalité qui fait de la Guinée un pays essentiellement agricole n'est nullement surprenante, puisqu'on fait les 74 % de sa population vivent en milieu rural. Les activités de transformation (1,2 %) et de service (12,7 %) sont encore peu développées dans le pays.

Tableau 4.5: Distribution de la population active occupée par branches d'activité et par sexe Ç en %) , 1983 .

Secteurs et branches d'activité	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
<u>PRIMAIRE</u>	22,1	37,1	24,7	94,3	99,5	96,5	80,0	95,4	86,1
- Agriculture, chasse, pêche etc...	18,8	36,1	21,8	93,8	99,4	96,2	78,9	95,3	85,4
-Industries extract..	3,3	1,0	2,9	0,5	--	0,3	1,1	0,1	0,7
<u>SECONDAIRE</u>	6,6	2,3	5,8	0,8	-	0,4	1,9	0,2	1,2
-industriesmanufact.	3,3	1,8	3,0	0,5	-	0,3	1,0	0,1	0,7
-Bâtiments et T.P.	3,3	0,5	2,8	0,3	-	0,1	0,9	-	0,5
<u>TERTIAIRE</u>	71,3	60,6	69,5	4,9	0,4	3,0	18,1	4,4	12,7
-Electricité,Gaz/eau	1,1	0,4	1,0	-	-	-	0,3	-	0,2
Commerce, restau, et hôtels	12,6	17,2	13,4	0,5	0,2	0,4	2,9	1,3	2,3
- Transports et Communications	12,3	2,8	10,6	0,5	-	0,3	2,9	0,2	1,8
- Banques et assurances	1,0	3,2	1,4	-	-	-	0,2	0,2	0,2
-Services sociaux	44,3	37,0	43,1	3,8	0,3	2,3	11,8	2,7	8,2

La distribution selon le milieu d'habitat dégage une nette prédominance des activités du secteur primaire en milieu rural qui absorbent 96,5 % du total des actifs occupés, 99,5 % des femmes actives et 94,3 % des hommes actifs. En milieu urbain, ce sont les activités de service (le secteur tertiaire) qui viennent en tête avec 69,5 % des actifs. Toutefois, les activités du secteur primaire demeurent encore importantes en milieu urbain. Elles occupent 25 % de la population active. Cela traduit un faible niveau d'urbanisation du pays. Conakry seule se démarque des autres villes. Les activités du tertiaire y sont largement dominantes (85,6 %) , du fait du poids des services fournis à la collectivité et aux particuliers qui occupent 54,7 % des actifs, et des activités de commerce, restaurants et hôtels (13,8 %), des transports et communications (13,8 C). Les activités du secteur primaire n'occupent que 7,8 % de la population active.

3. LA PROFESSION

Les données du tableau 4.6 indiquent comment se répartit la population active occupée selon la profession, le sexe et le milieu d'habitat.

L'observation de ces données permet de constater que les agriculteurs constituent l'essentiel de la population active dont ils représentent 84 %. Les ouvriers et manouvres non agricoles n'en représentent que 8 % de même que ('ensemble des autres catégories professionnelles. Ces pourcentages varient très sensiblement selon le sexe et le milieu d'habitat. Les femmes actives sont essentiellement agricultrices (95 %) tandis qu'un nombre relativement important d'hommes échappent à cette activité en épousant les métiers d'ouvrier ou ce manoeuvre (12 %). En milieu urbain, le nombre des agriculteurs est en

revanche considérablement réduit (20 %) au profit des ouvriers et manoeuvres (41 %) et des autres catégories professionnelles (39 %). Les hommes y sont manoeuvres et ouvriers dans une proportion importante (46 %) tandis que les femmes sont davantage des cadres scientifiques ou administratifs et des commerçantes (42 %). En milieu rural les travailleurs restent pour l'essentiel des agriculteurs, chasseurs et éleveurs.

Tableau 4.6 : Distribution de la population active occupée selon la situation dans la profession et le sexe (en %) 1983.

Professions	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
1) Agri-Eleveurs									
Pêcheurs	17,2	33,9	20,2	92,1	99,2	95,2	77,1	95,0	84,2
2) Ouvr.Man-Non Ag	46,2	15,8	40,8	3,8	0,2	2,2	12,3	1,2	7,9
3) Autres catégories	36,6	50,3	39,0	4,1	0,5	2,6	10,6	3,8	7,9
Scient., Techn., Libér.	10,9	17,9	12,1	1,2	0,2	0,8	3,1	1,3	2,4
Cadres supérieurs									
Pers. Administr.	3,3	11,4	4,8	0,1	-	0,1	0,8	0,8	0,8
Pers. De com.	8,5	13,1	9,3	0,5	0,1	0,3	2,1	1,0	1,6
Travailleurs spéci.	7,8	2,7	6,9	0,6	-	0,4	2,0	0,2	1,3
Autres travailleurs	6,1	5,2	5,9	1,7	0,2	1,0	2,6	0,5	1,8

4. LA SITUATION DANS LA PROFESSION.

La distribution de la population active occupée selon la situation dans la profession est présentée dans le tableau 4.7.

Tableau 4.7 : Distribution de la population active occupée selon la Situation dans la profession et le sexe (en %), 1983.

Situation dans la professions	URBAIN			RURAL			ENSEMBLE		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Employeur	0,8	0,4	0,7	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5
Indépendant	41,6	26,1	38,8	55,8	18,4	39,5	53,0	18,9	39,4
Salarié	37,4	39,7	37,8	10,6	16,8	13,3	15,8	18,2	16,7
Aide-familial	5,3	25,6	9,0	32,4	64,3	46,3	27,2	61,9	41,1
Apprenti	14,9	8,0	13,7	0,7	0,1	0,4	3,5	0,6	2,3

En 1983, les personnes qui avaient un emploi travaillaient, dans leur grande majorité, à leur propre compte sans être salariées et sans avoir à payer un salaire à d'autres travailleurs. Ces indépendants étaient plutôt aidés dans leur travail quotidien par des "aides-familiaux" qui représentaient 41 % de la population active totale occupée. Les salariés, eux, ne représentaient que 17 % environ des occupés.

Cette structure est largement modifiée selon le milieu d'habitat. En ville, les indépendants représentent encore environ 39 % des occupés, mais la proportion des salariés augmentent et atteint 38 % des occupés contre seulement 13 % en milieu rural. En revanche, la proportion des aides-familiaux tombe à 9 % en milieu urbain tandis qu'il monte à 46 % en milieu rural où l'exploitation familiale reste déterminante dans le système de production, contrairement au milieu urbain où l'emploi salarié occupe une place importante.

La population active féminine est essentiellement composée d'aides-familiaux (62 %) parce que les épouses travaillent en général dans les exploitations de leur mari, en particulier en milieu rural où 64 % d'entre elles se retrouvent dans cette catégorie, contre 26 % en milieu urbain. La population

masculine comprend de 32 % d'aides familiaux en milieu rural et 5 % en milieu urbain. Les salariés représentent 11 % de cette population masculine en campagne et 37 % en ville. La population féminine active compte relativement plus de salariés que la population active masculine, aussi bien en ville qu'en campagne.

5. TABLE DE VIE ACTIVE DE LA POPULATION MASCULINE.

Une table de vie active représente le cycle vital de l'activité économique d'une cohorte fictive d'individus, généralement de sexe masculin. Il s'agit d'un modèle numérique qui décrit suivant les âges, le processus d'entrée et de sortie de l'activité économique, selon un schéma de mortalité et des taux spécifiques d'activité.

La table de vie active est utile parce qu'elle informe sur la durée moyenne de la vie active (espérance de vie active), les taux d'entrée et de sortie de l'activité selon l'âge et parce qu'elle permet l'analyse des phénomènes liés à la croissance et au changement structurel de la population économiquement active.

L'élaboration d'une table de vie active se fait sous la base des hypothèses suivantes :

a) les entrées des nouveaux travailleurs se font jusqu'à l'âge modal de la distribution des taux d'activité par âge,

b) les sorties des travailleurs par autre cause que le décès (la retraite par exemple), se produisent après l'âge modal susmentionné,

c) la table de mortalité de la population totale peut être appliquée à la population économiquement active, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mortalité différentielle entre l'ensemble de la population et la population active,

d) les mouvements migratoires n'ont pas d'influence sur les taux d'activité par âge.

Les données suivantes sont nécessaires au calcul d'une table de vie active masculine:

- les taux d'activité par âge de la population (du sexe masculin),
- la table de mortalité de la population de sexe masculin notamment -

fonctions suivantes :

- les survivants à l'âge exact x (l_x),
- la population stationnaire de la table ($5L_x$),
- la population stationnaire cumulée ($5T_x$),
- l'espérance de vie à l'âge x (e_x)
- le taux de mortalité ($5m_x$)

C'est sur la base de toutes ces indications que la table de vie active de la population guinéenne masculine a été construite. La dite table et ses accessoires sont présentés dans les annexes.

De cette table de vie active, on peut tirer les conclusions pertinentes

suivantes :

- Pour une espérance de vie à la naissance de 43,1 ans chaque guinéen de sexe masculin consacre en moyenne 27 ans à l'activité économique et reste inactif en moyenne pendant 16,1 ans.

COMPOSANTES DES VARIATIONS ANNUELLES DU NOMBRE DE PERSONNES ACTIVES PENDANT L'INTERVALLE D'AGE.

Intervalle d'âge (âge exact x à x+5)	Nombre moyen d'années de vie active par survivant actif d'âge x	DECES DES PERSONNES ACTIVES			ENTREES NETTES DANS LA VIE ACTIVE		SORTIES NETTES DE LA VIE ACTIVE	
		Gains nets (+) Pertes nettes (-)	Nombre	Taux pour 1000 actifs (15:7)	Nombre	Taux pour 1000 inactifs (17:(6-7))	Nombre	Taux pour 1000 actifs (19:7)
1	13	14	15	16	17	18	19	20
0 - 5	-	-	-	-	-	-	-	-
5 - 10	-	-	-	-	-	-	-	-
10 - 15	46.2	3236	36	2.8	3272	141.1	-	-
15 - 20	41.8	1005	84	4.3	1089	69.2	-	-
20 - 25	37.7	753	210	9.3	963	83.8	-	-
25 - 30	34.3	657	259	9.5	916	172.8	-	-
30 - 35	30.9	56	340	11.7	396	225.3	-	-
35 - 40	27.6	-304	347	12.4	43	40.0	-	-
40 - 45	24.3	-353	342	13.1	-	-	11	0.4
45 - 50	20.8	-373	339	13.9	-	-	34	1.4
50 - 55	17.3	-461	368	16.5	-	-	83	4.2
55 - 60	13.9	-644	400	20.2	-	-	244	12.3
60 - 65	10.8	-860	549	35.3	-	-	311	20.0
65 - 70	8.5	-892	421	35.4	-	-	471	39.6
70 - 75	6.1	-871	377	58.6	-	-	494	76.8
75 et +	5.0	-949	442	93.5	-	-	507	107.2

Les hommes qui atteignent l'âge de 10 ans peuvent espérer vivre pendant 49,1 ans en moyenne. Ils resteront en activité durant 37,4 ans en moyenne et inactifs pendant 11,7 ans.

- La répartition selon l'âge des effectifs ajustés d'entrants et de sortants de l'activité économique, permet d'indiquer que l'âge moyen d'entrée des hommes dans la vie active est de 14,4 ans. On remarquera que cet âge coïncide parfaitement bien avec l'âge officiel de paiement de l'impôt minimum. L'âge moyen de sortie (par la retraite) est de 66,2 ans.

- Le taux de remplacement annuel de la main-d'œuvre masculine qui en est l'indicateur du potentiel de croissance est égal à 5,9 %. Ce taux est la résultante du taux des entrées et de la somme des taux de départs en retraite et de pertes par décès, enregistrées au cours d'une année.

- Le rapport de remplacement de la main-d'œuvre qui indique le nombre annuel des entrées en activité pour 100 sorties (départs en retraite plus décès) est de 271 % pour les hommes. Cet indicateur de la pression qu'exercent sur le marché du travail, les demandes d'emplois vacants du fait des départs en retraite et des décès signifie que l'on enregistre, chaque année, 271 demandes d'emploi pour 100 emplois disponibles pour les hommes. C'est dire donc que le marché de travail est déjà saturé pour les hommes au niveau desquels le chômage est sans doute important.

CHAPITRE 5

MORTALITE

1 . EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE MORTALITE OBSERVES

- 1 .1 Les taux bruts de mortalité observés
- 1.2 Les taux de mortalité observés selon le sexe et l'âge
- 1.3 L'estimation des taux de couverture des décès

2. L'AJUSTEMENT DES DONNEES DE MORTALITE

- 2.1 L'ajustement des niveaux
- 2.2 L'ajustement des structures

Les questions sur la mortalité, lors du recensement de 1983, se sont limitées à celles portant sur les décès au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement (nombre, sexe et âge du décédé). Ce qui représente évidemment très peu de chose pour une bonne estimation de ce phénomène dans le cas d'un pays comme la Guinée où l'état civil est quasi inexistant et où on s'attend, pour des raisons diverses, à une sous-déclaration des décès. Nous essaierons néanmoins, sur la base des réponses à ces questions simples d'estimer les niveaux et structures de la mortalité en Guinée et d'étudier les variations régionales de ces estimations. Nous commencerons par une évaluation des données observées que nous ajusterons ensuite par ces méthodes indirectes.

1. EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE MORTALITE OBSERVES .

1 1. Les taux bruts de mortalité observés

En réponse à la question sur le nombre de décès ayant eu lieu dans les ménages au cours des 12 derniers mois avant le recensement, il a été enregistré un total de 44.582 décès qui se répartissent de la façon indiquée sur le tableau b.l. selon le sexe et la région naturelle de résidence.

Tableau 5.1.: Répartition des décès déclarés selon le sexe, le milieu d'habitat et la région naturelle de résidence

Région Naturelle	SEXE			MILIEU D'HABITAT	
	Ensemble	Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Basse Guinée	9.360	4.871	4.363	866	8.494
Moyenne Guinée	11.142	5.880	5.187	379	10.763
Haute Guinée	10.026	5.228	4.750	1.105	8.921
Guinée Forest.	10.868	5.581	5.246	1.077	9.791
Conakry	3.186	1.630	1.442	3.186	-----
Ensemble	44.582	23.190	20.988	6.613	37.969

NB; La différence entre la somme des effectifs masculins et féminins de décès et les effectifs totés dans la colonne "Ensemble" correspond aux décès dont le sexe n'a pas été déclaré.

En rapportant ces effectifs de décès aux populations résidentes respectives en fin de période de référence (ce qui sous-estime légèrement les valeurs normales qui devraient se calculer avec des dénominateurs égaux aux populations résidentes en milieu de période), on obtient le tableau suivant des taux bruts de mortalité observés selon le sexe, la région naturelle et le milieu d'habitat.

Tableau 5.2.: Taux bruts de mortalité observés (%o) selon le sexe, le milieu d'habitat et la région naturelle de résidence

Région Naturelle	SEXE			MILIEU D'HABITAT	
	Ensemble	Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Basse Guinée	10,5	11,2	9,6	6,4	11,2
Moyenne Guinée	8,9	10,4	7,6	4,0	9,3
Haute Guinée	10,9	11,1	10,5	8,0	11,4
Guinée Forest.	12,3	12,9	11,7	8,3	13,0
Conakry	4,5	4,5	4,1	4,5	-----
Ensemble	9,6	10,2	8,8	5,5	11,0

Ainsi, le taux brut de mortalité serait de 9,6 %o en Guinée au cours de l'année 1982 (le recensement a eu lieu en février 1983). Le niveau de mortalité serait légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes, deux fois plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. On note très peu de différence entre les régions naturelles, la Guinée Forestière ayant 18 taux brut de mortalité le plus élevé par opposition à la Moyenne Guinée. Par contre, Conakry se distingue nettement avec un taux de 4,5 %o.

Ces indicateurs de mortalité sous-estiment évidemment le niveau réel de la mortalité en Guinée. Le tableau 5.3. fournit, pour la Guinée et pour les pays voisins les valeurs attendues du taux brut de mortalité pour l'année 1982.

Un taux brut de 10 %o, tel qu'observé lors du recensement, ne correspond donc pas au niveau de mortalité attendu dans la sous-région. Il révélerait plutôt un sous-enregistrement du niveau réel de la mortalité d'environ 50 %. Les méthodes d'estimation de cette couverture nous permettront d'en connaître le chiffre exact. Evaluons auparavant les structures de mortalité observées.

Tableau 5.3.: Taux bruts de mortalité (%o) estimés pour quelques pays de la sous-région Afrique de l'ouest (1982).

Pays	Taux brut de mortalité
Guinée	23
Mali	21
Sénéga	21
Côte d'Ivoire	17
Sierra Leone	23

Source: Annuaire démographique des Nations Unies.

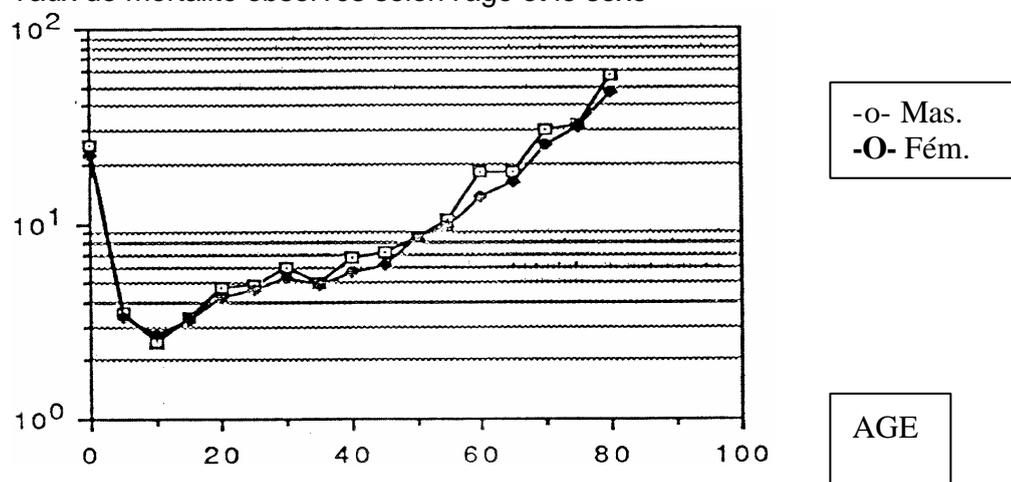
1.2. Les taux de mortalité observés selon le sexe et l'âge .

Le tableau 5.4 donne, pour l'ensemble de la Guinée, les taux de mortaii:- observés selon l'âge et le sexe.

Tableau 5.4: Taux de mortalité observés (%o) selon l'âge et le sex~

AGE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
0-4	25,4	22,5	24,1
5-9	3,5	3,3	3,5
10-14	2,5	2,7	2,6
15-19	3,3	3,2	3,3
20-24	4,8	4,2	4,5
25-29	4,9	4,6	4,7
30-34	6,0	5,3	5,7
35-39	5,0	4,9	4,9
40-44	6,7	5,6	6,2
45-49	7,1	6,1	6,6
50-54	8,5	8,5	8,5
55-59	10,4	9,5	10,2
60-64	18,2	13,6	15,9
65-69	18,3	16,0	17,3
70-74	30,2	25,1	27,6
75-79	31,9	31,0	31,5
80 +	57,8	46,4	52,2

Taux de mortalité observés selon l'âge et le sexe



L'évolution des taux de mortalité selon l'âge montre que la structure de lamortalité observée est relativement bonne en dépit du faible taux de couverture des décès. La courbe du graphique 5.1 est bien une courbe classique décroissant rapidement de la naissance au groupe d'âge 10-14 ans, croissant lentement jusqu'aux environs de 50 ans et plus rapidement après cet âge. Elle illustre par ailleurs le phénomène bien connu de la surmortalité masculine à presque tous les âges de la vie.

Le fait que la séquence des taux, dans chacune des deux sous-populations, ne présente pas d'anomalies frappantes signifie que les sous-déclarations de décès

varient peu selon l'âge, sans doute en raison d'une même erreur d'estimation de la période des 12 derniers mois.

1.3. Estimation des taux de couverture des décès.

Pour compléter cette évaluation, il nous faut à présent essayer d'estimer plus précisément le taux de couverture des décès lors du recensement. Nous utiliserons la méthode proposée par PRESTON et COALE et dont nous allons rappeler brièvement le principe et les principales hypothèses.

La méthode de Preston et Coale est basée sur le fait que quand une population est stable, il existe un rapport précis entre le nombre de décès qui se produisent et l'effectif de la population. Sous la condition de stabilité et connaissant le taux d'accroissement et la répartition par âge des décès il est possible d'estimer les effectifs de population par âge à partir de la relation suivante :

$$N^*(x) = \sum_{a=x}^{\infty} D(a) \exp(r(a-x))$$

dans laquelle $N^*(x)$ est l'estimation du nombre de personnes d'âge x
 $D(a)$ le nombre de décès dans un intervalle d'âge
 r le taux d'accroissement.

La comparaison entre l'effectif estimé $N^*(x)$ et l'effectif réel $N(x)$ donne une estimation de la couverture des décès. On peut lire dans le manuel X des Nations Unies que « si la population est réellement stable, le taux d'accroissement correctement déterminé et les décès et la population dénombrés avec précision, $N^*(x)$ doit être égal à $N(x)$. En revanche, s'il y a des lacunes d'enregistrement des décès dans une proportion donnée, le rapport $N^*(x)/N(x)$ est inférieur à 1 » et représente le taux de couverture des décès.

Par rapport aux contraintes ci-dessus énumérées qui limitent l'utilisation de la méthode de Preston-Coale, il est également mentionné dans le manuel X des Nations Unies ce qui suit:

* Cette méthode résiste mieux aux écarts par rapport à la stabilité que celle de Brass, mais elle est plus sensible à certains types d'erreurs de déclaration concernant l'âge. L'expérience prouve que la diminution de la mortalité provoque un écart par rapport à la stabilité de la répartition par âge de la population, mais que, en général, cet écart est d'importance limitée. Si l'on estime la complétude de l'enregistrement des décès adultes en analysant le nombre de décès et l'effectif total de la seule population âgée de plus de 15 ou 20 ans, une déviation par rapport à la stabilité qui serait causée par des modifications récentes de la fécondité n'aurait aucun effet sur les résultats.

* Quand il n'est pas possible de calculer les taux d'accroissement intercensitaires, on doit procéder par itérations en commençant par une valeur raisonnable de r que l'on modifie au fur et à mesure jusqu'à ce que la séquence des rapports $N^*(x)/N(x)$ donne un tracé aussi proche que possible de l'horizontale. Si un test se révèle nécessaire pour décider quel est l'ensemble de points qui se rapproche le plus de la ligne horizontale, on peut faire la somme des déviations absolues des points par rapport à leur moyenne générale (en excluant ceux qui sont trop à l'écart) et choisir le taux d'accroissement pour lequel on obtient le total le plus faible.

Nous avons appliqué la méthode de Preston-Coale aux données de l'ensemble de la Guinée ainsi qu'à celles des différents sexes, milieux d'habitat et régions naturelles de résidence. Les tableaux de calcul sont en annexe. Le tableau 5.5. donne les principaux résultats et le graphique indique l'évolution des rapports $N^*(x)/N(x)$ (notés RNx et RNx+) selon l'âge.

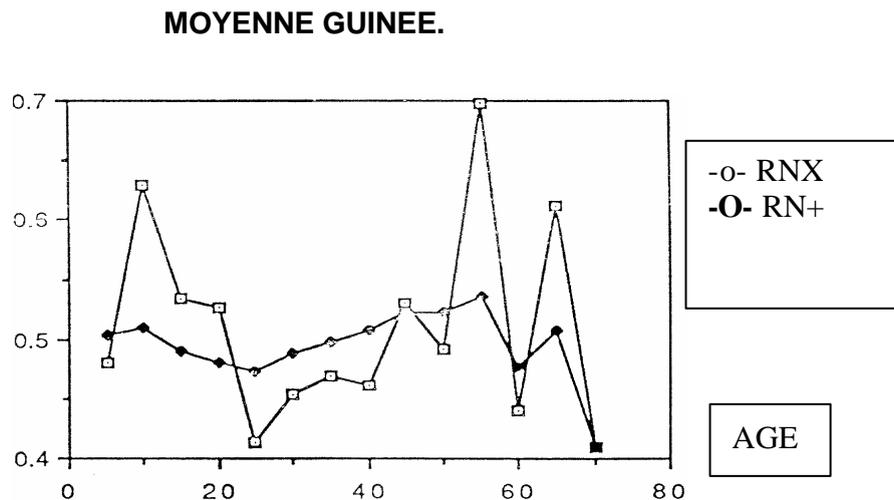
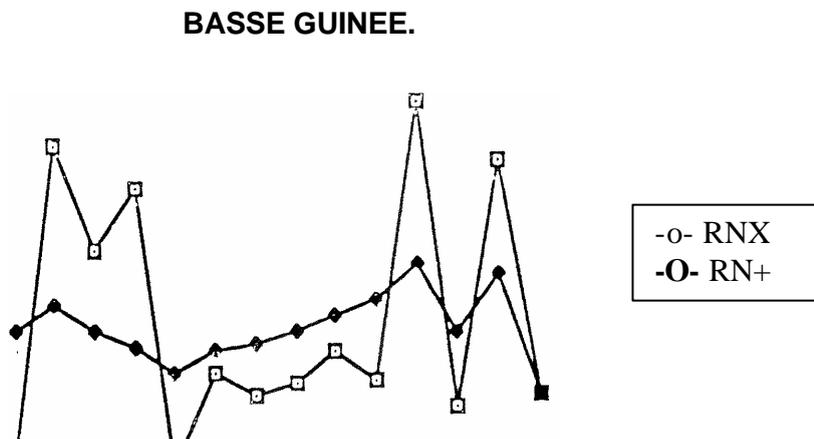
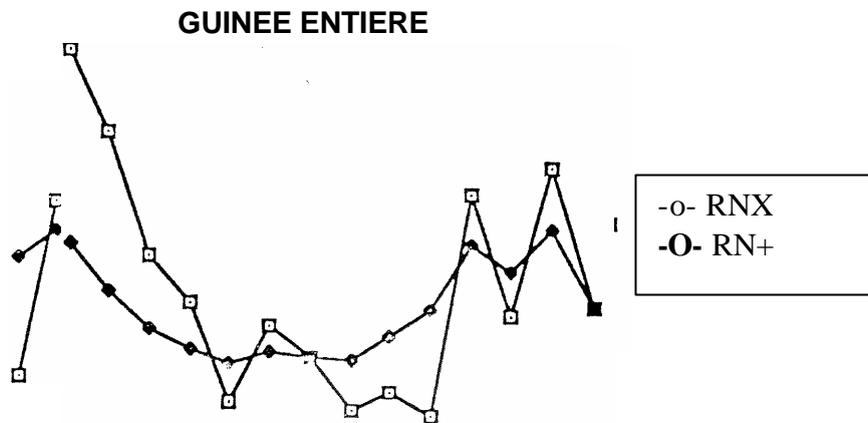
Tableau 5.5: Estimation du taux de couverture des décès au recensement de 1983 par la méthode de Preston-Coale.

REGION SEXE	Taux d'accroissement	Taux de couverture	Facteur correcteur	Qualité de l'estimation
Basse Guinée	0,020	0,61	1,65	0,145
Moyenne Guinée	0,008	0,39	2,57	0,175
Haute Guinée	0,014	0,46	2,18	0,121
Guinée Forestière	0,015	0,57	1,75	0,084
Milieu urbain	0,045	0,59	1,69	0,358
Milieu rural	0,013	0,50	2,00	0,122
Conakry	0,059	0,66	1,51	0,457
Milieu urbain	0,045	0,59	1,69	0,358
Milieu rural	0,013	0,50	2,00	0,122
Conakry	0,059	0,66	1,51	0,457
Sexe masculin	0,014	0,53	1,89	0,127
Sexe féminin	0,023	0,51	1,98	0,210
ENSEMBLE	0,020	0,53	1,89	0,116

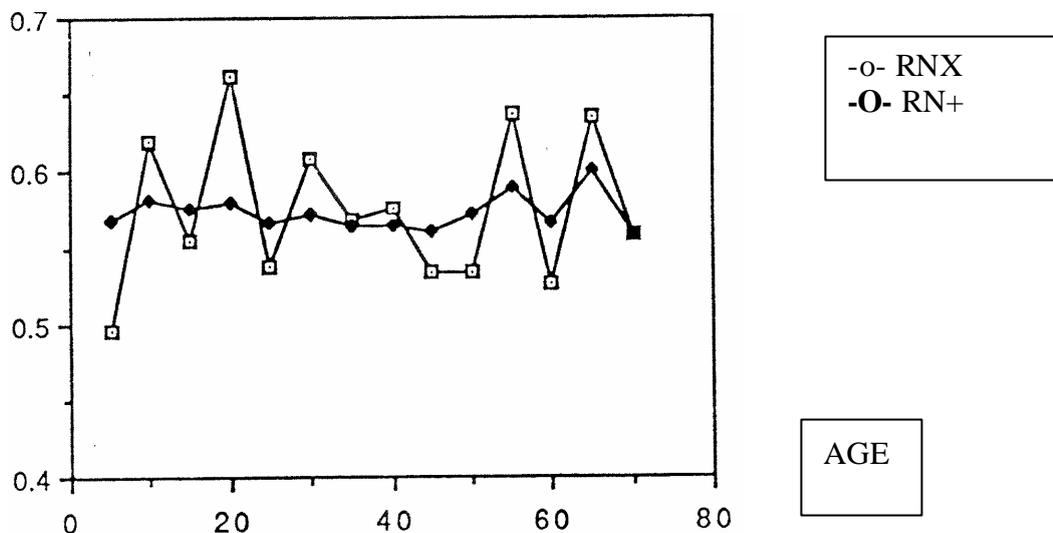
* Somme des écarts absolus des $N^*(x)/N(x)$ par rapport à leur moyenne générale.

Les données du tableau 5.5 ont été calculées à partir de la série des RNx+ c'est-à-dire la version cumulée des rapports $N^*(x)/N(x)$ qui atténue les distorsions dues aux erreurs de déclaration d'âge et matérialisées sur les différents graphiques par le tracé en zigzag, principalement de la série des RNx. Sur chaque graphique, les lignes sont celles qui se rapprochent le plus de l'horizontale et donc fournissent la plus faible somme des écarts par rapport à la moyenne de la série. Si les conditions de stabilité, de déclaration correcte des âges et d'estimation correcte du taux d'accroissement étaient remplies, les nombres de la dernière colonne du tableau 5.5 devraient être nuls. Donc plus la somme des écarts absolus par rapport à la moyenne (mesure de l'horizontalité de la ligne représentant la série des $N^*(x)/N(x)$), est grande moins l'estimation du taux de couverture est bonne. On peut alors constater (sur le tableau et sur le graphique) que les estimations pour le milieu urbain en général et Conakry en particulier sont nettement moins bonnes, sans doute à cause de l'influence des migrations et d'une baisse probablement plus importante de la mortalité qui sont des facteurs de déstabilisation de la population. De même, on constate que la méthode de Preston-Coale s'applique moins bien à la population féminine qu'à la population masculine. Enfin, la Guinée Forestière est la région naturelle qui satisfait le mieux les conditions d'application de la méthode, par opposition à la Moyenne Guinée dont la population est sujette à une forte émigration, masculine en particulier.

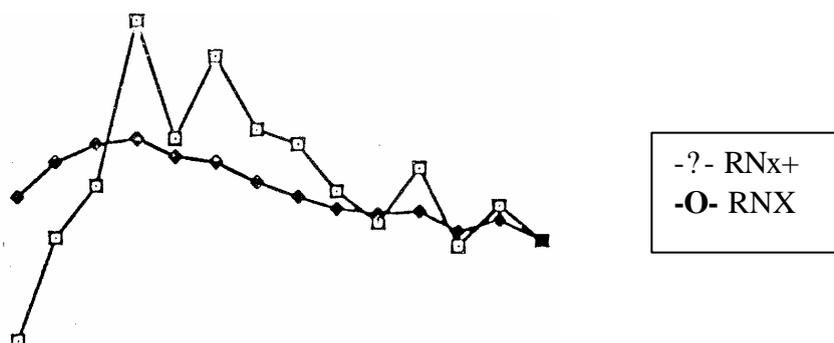
Graphique 5.2:
 Rapports de la population estimée à la population dénombrée
 selon l'âge, par milieu d'habitat et par région naturelle.



GUINEE FORESTIERE



MILIEU RURAL



Les taux d'accroissement déduits de Sa méthode de Preston-Coale sont très variables d'une région naturelle à l'autre et d'un milieu d'habitat à l'autre. Le tableau 5.5. indique que le taux d'accroissement est de l'ordre de 2 % pour l'ensemble du pays, le taux attendu étant 2,5 %. La Basse Guinée serait la région naturelle ayant le taux d'accroissement le plus élevé. Ce qui pourrait se justifier par un meilleur état sanitaire de la population. Seul le taux d'accroissement de la Moyenne Guinée (0,8 %) est véritablement suspect. Il faut en conclure que la méthode ne donne pas un bon résultat pour cette région

naturelle, en raison sans doute de l'importance des migrations qui touchent sa population. Nous garderons néanmoins l'ensemble des estimations pour tenter d'ajuster les indicateurs de mortalité dans chaque sous-population, le but de cet ajustement étant de fournir simplement des ordres de grandeur.

2. AJUSTEMENT DES DONNEES DE MORTALITE.

L'ajustement des données de mortalité se fera en deux étapes. Dans un premier temps nous estimerons les effectifs attendus de décès en appliquant aux effectifs observés les facteurs correcteurs figurant au tableau 5.5.. Ensuite, étant donné que la méthode d'estimation des taux de couverture ne s'applique

rigoureusement qu'aux âges adultes, nous utiliserons un modèle pour corriger la structure de la mortalité.

2.1. Ajustement des niveaux pour tenir compte du sous-enregistrement des décès.

L'application des facteurs correcteurs aux effectifs observés de décès dans les différentes sous-populations conduit aux taux corrigés de mortalité par âge qui figurent au tableau 5.6. suivant.

Tableau 5.6: Taux corrigés de mortalité par âge pour tenir compte du sous-enregistrement des décès (en %).

Groupe d'âge	Guinée Basse	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière	Ensemble
0	96,6	131,0	161,7	132,1	115,0
1-4	34,2	37,8	46,6	44,7	34,6
5-9	6,9	8,9	8,2	8,4	6,6
10-14	5,6	6,0	6,7	5,9	4,9
15-19	5,9	8,1	9,2	6,9	6,2
20-24	8,4	12,9	10,6	8,4	8,5
25-29	8,5	10,9	11,1	10,1	8,9
30-34	8,6	14,1	13,0	11,7	10,7
35-39	6,8	11,7	12,2	10,8	9,3
40-44	10,2	14,2	14,8	13,4	11,7
45-49	11,5	14,0	15,1	14,6	12,5
50-54	14,8	18,5	19,1	18,4	16,1
55-59	16,4	19,9	21,5	24,3	19,2
60-64	26,8	31,9	34,6	36,8	30,0
65-69	28,9	41,1	27,5	41,6	32,6
TOTAL	17,4	22,8	23,7	21,5	18,1

Groupes d'âge	Sexe masculin	Sexe Féminin	Milieu urbain	Milieu rural	Conakry
0	127,8	107,2	77,4	117,5	57,9
1-4	36,9	34,4	20,2	148,4	13,5
5-9	6,8	6,6	2,7	41,0	1,6
10-14	4,8	5,3	2,4	31,1	1,8
15-19	6,3	6,4	3,2	38,5	2,4
20-24	9,3	8,3	4,9	51,7	4,5
25-29	9,5	9,0	6,0	50,3	5,0
30-34	11,7	10,5	6,9	60,2	7,3
35-39	9,6	9,7	6,0	52,1	5,9
40-44	13,1	11,1	6,6	65,8	6,1
45-49	13,9	12,0	6,6	70,4	6,3
50-54	16,5	16,7	10,1	86,6	9,3
55-59	20,2	18,8	13,8	99,6	15,0
60-64	35,3	26,8	22,6	149,6	22,8
65-69	35,4	31,7	29,3	158,4	29,2
70-74	58,6	49,7	48,7	240,9	57,8
75 +	93,5	81,9	101,0	361,3	96,5
TOTAL	19,8	17,4	9,3	21,9	6,8

En gardant à l'esprit les réserves faites sur les différentes estimations des taux de couverture, on note des différences entre les taux bruts de mortalité des régions naturelles. La Basse Guinée a le niveau de mortalité générale le plus faible (17,4 ‰) parce qu'elle bénéficie de meilleurs équipements et personnels de santé et d'éducation, entre autres avantages. Elle se distingue nettement des autres régions naturelles dont les taux sont tous supérieurs à 20‰. Par opposition, la Haute Guinée a le niveau de mortalité le plus élevé, presque 24 ‰. C'est une région relativement défavorisée du point de vue climat et développement socio-économique et culturel. Le niveau de la mortalité générale est beaucoup plus élevé chez les hommes (environ 20 ‰) que chez les femmes (17 ‰) et deux fois plus en milieu rural (22 ‰) qu'en milieu urbain.

Les structures de la mortalité sont identiques et ne présentent pas d'anomalies importantes. On devrait signaler tout de même, dans toutes les structures le creux au niveau du groupe d'âge 35-39 ans qui pourrait alors avoir une explication commune. On peut améliorer les structures en les ajustant par comparaison à un modèle de mortalité à partir de l'espérance de vie à 15, 20 ou 25 ans tirée de la série des taux corrigés du sous-enregistrement.

2.2. Ajustement des structures de mortalité.

L'expérience prouve que les décès d'enfants sont beaucoup plus objets de sous-déclaration que ceux des adultes. L'une des hypothèses de la méthode de Preston-Coale d'estimation du taux de couverture est que la sous-déclaration est identique à tous les âges. Cette hypothèse est probable pour les âges adultes. C'est pourquoi il est nécessaire de corriger les structures définies ci-dessus, dans la mesure où les taux de mortalité des enfants qu'elles affichent sont déduits de taux de couverture probablement sous-estimés.

L'ajustement des structures nécessite le choix d'un modèle de mortalité, le plus proche possible de chaque structure individuellement prise. Nous utiliserons les tables types de Coale et Demeny, ce qui demande le choix d'une famille et d'un niveau de mortalité. La famille Sud nous a paru convenir le mieux et les niveaux ont été déterminés par interpolation en comparant les probabilités de survie à 20 ans issues du tableau 5.6 à celles des tables types. Seuls les quotients avant 20 ans ont été ainsi modifiés. Les résultats sont inscrits dans le tableau 5.7.

Tableau 5.7.: Niveaux de mortalité déduits des taux de mortalité du tableau 5.6 (famille Sud des tables-types de Coale et Demeny)

Région/Sexe	Niveau de mortalité	Espérance de vie à la naissance
Basse Guinée	12,6	45,9
Moyenne Guinée	10,7	41,3
Haute Guinée	9,2	37,9
Guinée Forestière	10,3	40,3
Milieu urbain	16,6	53,6
Milieu rural	10,6	40,6
Conakry	18,8	57,7
Sexe masculin	11,8	42,6
Sexe féminin	12,1	44,8
ENSEMBLE	12,2	44,3

Les tables de mortalité déduites de ces niveaux sont les suivantes
 Notons que les survivants ont été réestimés par interpolation linéaire entre le
 valeurs encadrantes lorsque cela a été nécessaire pour obtenir une séri
 régulièrement décroissante.

Tableau 5.8 Quotients de mortalité et survivants des tables de
 mortalité ajustées selon les régions naturelles, le milieu d'habitat et le sexe.

AGE	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière	
	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)
0	10000	0,1421	10000	0,1611	10000	0,1793	10000	0,1658
1	8579	0,1057	8389	0,1346	8207	0,1614	8342	0,1420
5	7672	0,0235	7260	0,0303	6882	0,0372	7157	0,0320
10	7492	0,0134	7040	0,0382	6626	0,0198	6928	0,0175
15	7392	0,0196	6923	0,0234	6494	0,0286	6806	0,0256
20	7247	0,0411	6754	0,0348	6308	0,0516	6632	0,0413
25	6949	0,0418	6519	0,0530	5983	0,0538	6358	0,0492
30	6659	0,0420	6173	0,0549	5661	0,0631	6045	0,0570
35	6379	0,0458	5834	0,0567	5304	0,0673	5700	0,0609
40	6087	0,0496	5504	0,0684	4947	0,0714	5353	0,0647
45	5785	0,0559	5127	0,0784	4594	0,0728	5007	0,0706
50	5462	0,0714	4725	0,0884	4260	0,0910	4653	0,0878
55	5072	0,0786	4307	0,0949	3872	0,1021	4245	0,1143
60	4673	0,1257	3899	0,1476	3477	0,1593	3760	0,1666
65	4086	0,1349	3323	0,1863	2923	0,2037	3126	0,1664
70	3534	0,1889	2704	0,2682	2328	0,2480	2537	0,2799
75	2867	0,3175	1979	0,3854	1750	0,3899	1827	0,3999

AGE	Ensemble		Sexe masculin		Sexe Féminin	
	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)
0	10000	0,1463	10000	0,1583	10000	0,1394
1	8537	0,1118	8417	0,1181	8606	0,1128
5	7582	0,0249	7423	0,0261	7635	0,0255
10	7393	0,0140	7229	0,0140	7440	0,0148
15	7289	0,0206	7128	0,0213	7330	0,0211
20	7139	0,0416	6976	0,0454	7175	0,0408
25	6842	0,0437	6660	0,0466	6882	0,0441
30	6543	0,0522	6350	0,0568	6579	0,0512
35	6201	0,0545	5989	0,0601	6242	0,0527
40	5863	0,0568	5629	0,0634	5913	0,0542
45	5530	0,0606	5272	0,0670	5593	0,0581
50	5195	0,0773	4919	0,0793	5268	0,0803
55	4793	0,0916	4529	0,0962	4845	0,0898
60	4354	0,1395	4093	0,1622	4410	0,1258
65	3757	0,1508	3429	0,1628	3855	0,1469
70	3182	0,2306	2871	0,2555	3289	0,2212
75	2448	0,3501	2137	0,3789	2561	0,3397

AGE	Milieu urbain		Milieu rural		Conakry	
	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)	l(x)	q(x)
0	10000	0,1042	10000	0,1626	10000	0,0838
1	8958	0,0559	8374	0,1370	9162	0,0329
5	8458	0,0118	7227	0,0309	8861	0,0068
10	8358	0,0074	7003	0,0169	8801	0,0048
15	8296	0,0110	6885	0,0248	8759	0,0070
20	8205	0,0242	6714	0,0517	8698	0,0221
25	8007	0,0297	6367	0,0560	8506	0,0248
30	7769	0,0337	6011	0,0602	8295	0,0284
35	7507	0,0376	5649	0,0630	8059	0,0292
40	7225	0,0414	5293	0,0658	7824	0,0301
45	6926	0,0509	4945	0,0704	7589	0,0312
50	6573	0,0516	4597	0,0866	7352	0,0455
55	6234	0,0699	4199	0,0996	7017	0,0723
60	5798	0,1069	3780	0,1496	6510	0,1078
65	5178	0,1367	3215	0,1584	5808	0,1361
70	4470	0,2169	2706	0,2409	5018	0,2524
75	3501	0,4033	2054	0,3613	3751	0,3886

Le tableau 5.9 récapitule les principaux indicateurs de mortalité tirés de ces investigations.

Tableau 5.9.: Récapitulation des indicateurs de mortalité en Guinée à partir des données du recensement de 1983.

Région/sexe	Quotient de mortalité infantile (%)	Espérance de vie à la naissance (en années)	Taux brut de mortalité (%)
Basse Guinée	142	46,9	17,4
Moyenne Guinée	161	40,8	22,8
Haute Guinée	179	38,4	23,7
Guinée Forestière	166	40,8	21,5
Milieu urbain	104	54,9	9,3
Milieu rural	163	41,2	21,9
Conakry	84	59,2	6,8
Sexe masculin	158	43,2	19,8
Sexe féminin	139	45,7	17,4

Les tables complètes de mortalité pour les différentes sous-populations sont en annexe. Il ne faudra pas perdre de vue que les indicateurs de mortalité tirés de toute cette opération d'ajustement ne représentent que des ordres de grandeurs. Des opérations spécifiques devront être menées pour préciser les niveaux et structures de la mortalité, principalement en milieu urbain et pour les différents sexes pour lesquels l'estimation du taux de couverture des décès au recensement n'était pas très bonne.

CHAPITRE 6

NATALITE ET FECONDITE

1. EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE FECONDITE OBSERVES.

- 1.1 Les effectifs de naissances et les rapports de masculinité à la naissance
- 1.2 Les taux bruts de natalité observés
- 1.3 Les taux de fécondité par âge observés

2. AJUSTEMENT DES DONNEES DE FECONDITE

- 2.1 Ajustement du taux brut de natalité
- 2.2. Ajustement des taux de fécondité par âge

Les données recueillies sur la fécondité en Guinée lors du recensement général de la population et de l'habitat de 1983, se limitaient aux naissances vivantes survenues dans les ménages au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'opération. Aucune question n'a été posée en ce qui concerne la parité des femmes et leur histoire génésique. Nous ne disposons donc que de données très sommaires qui permettent à peine d'analyser le niveau et la structure de la fécondité au moment du recensement. Ces données limitées peuvent, en plus, comporter des erreurs de sous-enregistrement, d'appréciation de la période des 12 derniers ou des erreurs sur l'âge des mères. C'est pour ces raisons que nous évaluerons d'abord les données collectées; nous essaierons ensuite de les ajuster pour obtenir de meilleures estimations de niveau et de structure.

1. EVALUATION DES NIVEAUX ET STRUCTURES DE FECONDITE OBSERVES.

1.1. Les effectifs de naissances et les rapports de masculinité à la naissance.

En réponse à la question sur les naissances vivantes ayant eu éventuellement lieu dans les ménages au cours des 12 derniers mois qui ont précédé le recensement, il a été enregistré 181.099 naissances réparties comme indiqué au tableau 6.1 selon les régions naturelles et le milieu d'habitat.

Tableau 6.1: Répartition des naissances vivantes déclarées selon le sexe, la région naturelle et le milieu d'habitat.

Région naturelle	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Masc.	Fémi	Masc.	Fémi	Masc.	Fémi
Basse Guinée*	14.150	13.761	17.041	16.850	31.191	30.611
Moyenne Guinée	1.688	1.664	22.870	23.260	24.558	24.924
Haute Guinée	2.447	2.381	16.586	16.558	19.033	18.939
Guinée Forestière	2.451	2.426	13.369	13.597	15.820	16.023
TOTAL	20.736	20.232	69.866	70.265	90.602	90.497

Y compris la ville de Conakry

On en déduit les rapports de masculinités à la naissance suivants

Tableau 6.2 Rapports de masculinité à la naissance.

Régions naturelles	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Basse Guinée	102,8	101,1	101,9
Moyenne Guinée	101,4	98,3	98,5
Haute Guinée	102,8	100,2	100,5
Guinée Forestière	101,0	98,3	98,7
TOTAL	102,5	99,4	100,1

Il y aurait en Guinée environ autant de naissances de garçons que de naissances de filles. En milieu urbain cependant on a enregistré en moyenne 102 naissances de garçons pour 100 naissances de filles; tandis qu'en milieu rural, le nombre de naissances masculines est légèrement inférieur au nombre de naissances féminines. Il est généralement admis qu'il naît en moyenne 105 garçons pour 100 filles, mais que ce rapport est variable selon les continents. Il serait fréquemment de l'ordre de 102,4 % dans les pays africains. On peut donc conclure qu'au cours du recensement de 1983, il n'y a pas eu de sous-enregistrement important de naissances lié au sexe. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a eu du tout de sous-enregistrement, comme on le verra plus loin.

1.2. Les taux bruts de natalité observés.

En rapportant les naissances du tableau 6.1 aux effectifs de population résidente correspondants, on obtient les taux bruts de natalité figurant au tableau 6.3. Ces taux sont légèrement sous-estimés puisque leur dénominateur c'est la population en fin de période au lieu de la population moyenne.

Tableau 6.3: Taux bruts de natalité observés (en ‰)

Régions naturelles	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Basse Guinée*	38,4	44,6	43,6
Moyenne Guinée	35,0	39,9	39,5
Haute Guinée	34,8	42,3	41,1
Guinée Forestière	37,5	35,8	36,1
Conakry	32,2	--	32,2
TOTAL	34,0	40,6	38,9

* Sans la ville de Conakry

Le taux brut de natalité observé pour l'ensemble du pays serait de 39 ‰. Il est, comme attendu plus élevé en milieu rural (41‰) qu'en milieu urbain (34 ‰). Sauf en Guinée Forestière cette supériorité de la fécondité en milieu rural est effective dans toutes les régions naturelles. La natalité en Guinée Forestière semble être la plus basse, probablement en raison du niveau général de la mortalité plus élevé ici et en Haute Guinée. Celle-ci devrait alors son taux de natalité relativement élevé à la précocité et à l'intensité du mariage. A l'opposé de la Guinée Forestière, la Basse Guinée affiche les taux de natalité les plus élevés (38 ‰ en milieu urbain et 45 ‰ en milieu rural). Les meilleures conditions sanitaires et de mortalité expliquent en bonne partie ce fait.

En dépit de cette vraisemblance des données on peut raisonnablement se douter que toutes les naissances n'ont pas été enregistrées en 1983. Les taux de natalité estimés pour les pays de la sous-région, par la Banque Mondiale et pour la période de 1982, donne une idée de cette sous-estimation.

Tableau 6.4: Estimation des taux bruts de natalité pour certains pays de l'Afrique Occidentale (1982).

Pays	Taux brut de natalité (en ‰)
Côte d'Ivoire	48
Mali	48
Sénégal	48
Guinée	49
Sierra Léone	49
Libéria	50

Source: Rapport sur le développement dans le Monde 1984
Banque Mondiale, Washington, DC, 1984.

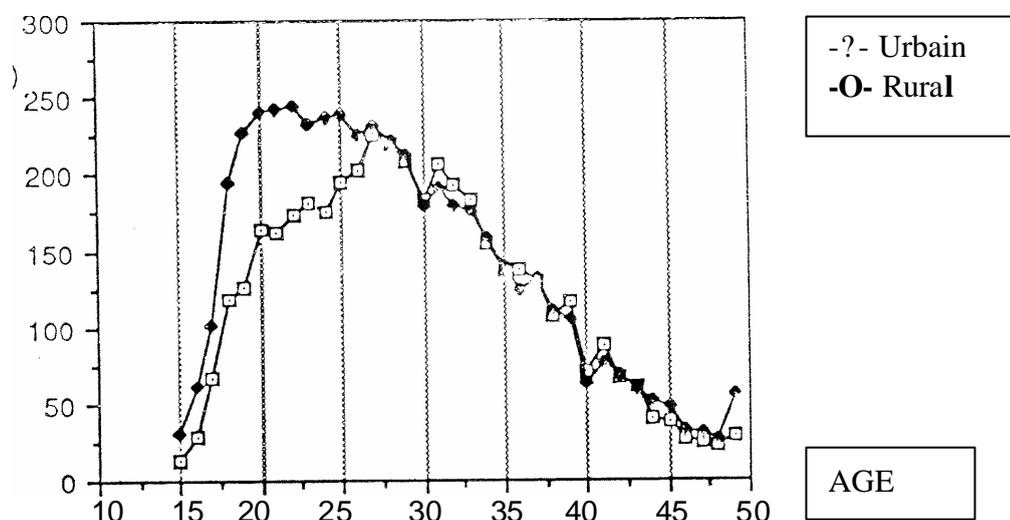
Même si ces estimation paraissent un peu exagérées, on comprend qu'en 1982, un taux brut de 39 ‰ en Guinée sou-estime le niveau d' la natalité. Cette sous-estimation serait de l'ordre de 25,6 % si l'estimation de la Banque mondiale était exacte. Nous essayerons, un peu plus loin, d'estimer le taux de couverture des naissances par une méthode indirecte.

1.3. Les taux de fécondité par âge observés

Le tableau 6.5 donne la répartition des naissances vivantes enregistrées lors du recensement selon l'âge de la mère, ainsi que la répartition de la population résidente féminine selon l'année d'âge. Les taux de fécondité par âge sont calculés en rapportant les effectifs de naissances vivantes aux effectifs de femmes correspondants.

Une observation rapide de la répartition des naissances vivantes et du graphique des taux de fécondité par âge (graphique 6.1) montre que les écarts portant sur l'âge des femmes, que nous avons essayé de quantifier au chapitre 1 de ce document, conduisent à des irrégularités plus prononcées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Graphique 6.1 : Taux de fécondité par année d'âge



Afin d'atténuer les irrégularités constatées dans la série des données, on a regroupé les effectifs et calculé des taux de fécondité par groupes d'âge classiques. Les résultats obtenus sont meilleurs tant pour l'ensemble du pays que pour les régions naturelles. Le tableau 6.6 affiche ces résultats. Il faut toutefois indiquer que les tableaux bruts informent qu'il y a eu 1.467 naissances vivantes de mères âgées de moins de 15 ans et 488 naissances vivantes de mères âgées de 50 ans et plus que ne prennent pas en compte les tableaux présentés ici.

Tableau 6.6: Répartition des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âge de la mère et taux de fécondité par groupes d'âge.

Groupe d'âge	Milieu urbain			Milieu rural		
	Effectifs femmes	Naissances vivantes	Taux de fécondité	Effectifs femmes	Naissances vivantes	Taux de fécondité
15-19	71.058	5.032	0,071	157.343	21.034	0,134
20-24	59.216	10.086	0,170	140.672	33.716	0,240
25-29	54.599	11.377	0,208	163.172	37.629	0,231
30-34	38.368	7.113	0,185	129.833	23.220	0,179
35-39	30.125	3.832	0,127	107.903	13.930	0,129
40-44	23.444	1.589	0,068	95.161	6.083	0,064
45-49	16.705	497	0,030	70.551	2.851	0,040
TOTAL	293.515	39.526	0,859	864.635	138.463	1,017

Ces données indiquent que l'âge modal de la fécondité se situe entre 25 et 29 ans en milieu urbain, et entre 20-24 ans en milieu rural, ils indiquent également que la fécondité est à la fois plus précoce et plus tardive en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les taux de fécondité du tableau 6.6 ne sont pas, en toute rigueur les taux de fécondité des groupes d'âge classique portés sur ce tableau. Ils se rapportent en vérité à des groupes d'âge inhabituels décalés de 6 mois par rapport aux groupes classiques, parce que les mères des naissances vivantes déclarées étaient en moyenne plus jeunes de 6 mois au moment de la naissance de leur enfant. On peut corriger cette petite incohérence en pondérant les taux ci-dessus par les coefficients du tableau 6.7, à travers l'équation suivante:

$$f^*(i) = [1-w(i-1)] f(i) + w(i)f(i+1)$$

où $f^*(i)$ et $f(i)$ désignent, respectivement, les taux de fécondité par âge corrigés et non corrigés;

$w(i)$ est le facteur de pondération qui se calcule par l'équation suivante:
 $w(i) = x(i) + y(i)\hat{i}(i)/0(7) + z(i)f(i+1)/0(7)$

Le paramètre $i - 7$ n'exige pas de pondération puisqu'on suppose la procréation cesse après 50 ans. On pose donc

$$\hat{i}^*(7) = [1-w(6)]\hat{i}(7)$$

Les valeurs de $x(i)$, $y(i)$ et $z(i)$ figurent au tableau 6.7.

Tableau 6.7 Coefficients servant à calculer les facteurs de pondération applicables aux taux de fécondité pour passer des groupes d'âge décalés de 6 mois aux groupes habituels.

Groupe d'âge	Indice	Coefficients		
		X(i)	Y(i)	Z(i)
15-19	1	0,031	2,287	0,114
20-24	2	0,068	0,999	-0,233
25-29	3	0,094	1,219	-0,977
30-34	4	0,120	1,139	-1,531
35-39	5	0,162	1,739	-3,592
40-44	6	0,270	3,454	-21,497

En appliquant cette méthode, on aboutit aux taux de fécondité pour les groupes d'âge habituels et aux descendance qui figurent au tableau 6.8.

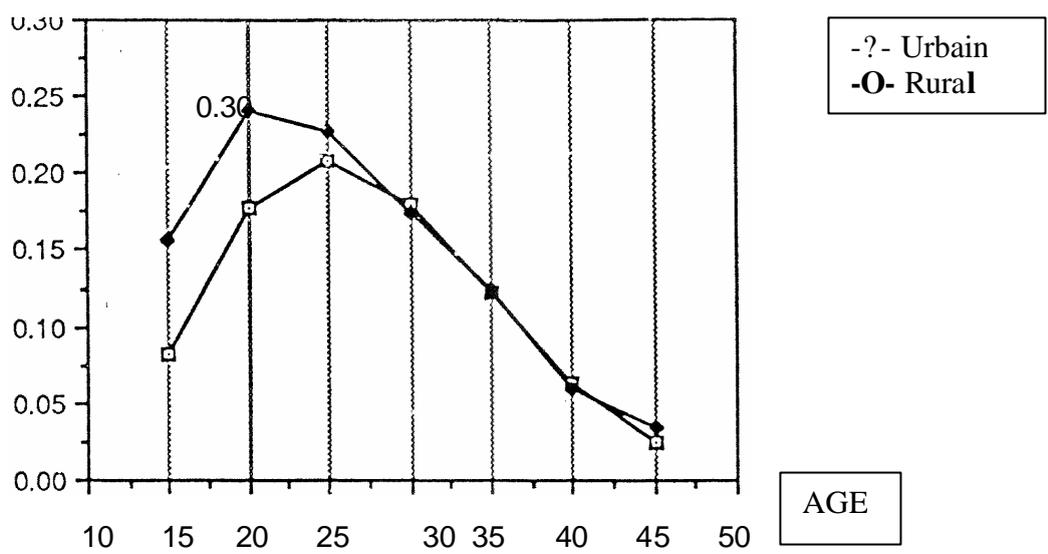
Tableau 6.8: Taux de fécondité pour les groupes d'âge habituels et descendance selon l'âge.

Groupe d'âge	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Taux de fécondité	Descendance atteinte	Taux de fécondité	Descendance atteinte	Taux de fécondité	Descendance atteinte
15-19	0,083	0,417	0,157	0,786	0,134	0,668
20-24	0,178	1,305	0,241	1,991	0,222	1,780
25-29	0,209	2,348	0,227	3,128	0,223	2,893
30-34	0,180	3,249	0,174	3,998	0,175	3,768
35-39	0,122	3,858	0,124	4,616	0,124	4,387
40-44	0,063	4,171	0,060	4,914	0,060	4,688
45-49	0,025	4,295	0,034	5,085	0,032	4,850
TOTAL	0,860		1,017		0,970	

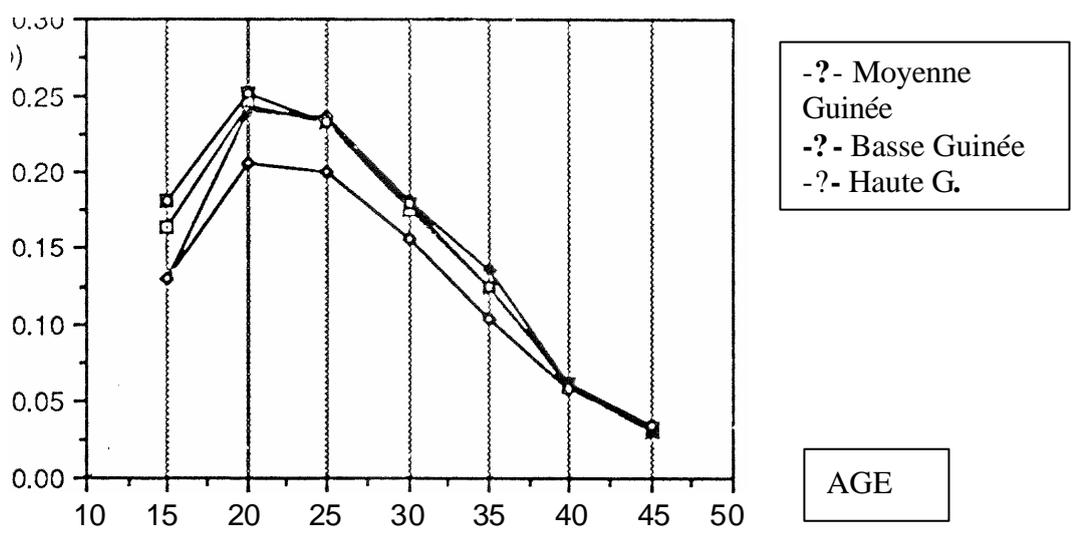
Groupe d'âge	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée	
	Taux de fécondité	Descendance atteinte	Taux de fécondité	Descendance atteinte	Taux de fécondité	Descendance atteinte
15-19	0,165	0,826	0,130	0,651	0,181	0,906
20-24	0,245	1,049	0,241	1,859	0,253	2,170
25-29	0,233	3,215	0,237	3,043	0,233	3,336
30-34	0,176	4,094	0,181	3,949	0,180	4,234
35-39	0,125	4,721	0,135	4,625	0,124	4,852
40-44	0,059	5,014	0,062	4,934	0,061	5,155
45-49	0,030	5,165	0,035	5,110	0,032	5,315
TOTAL	1,033		1,021		1,064	

Groupe d'âge	Guinée Forestière		Conakry	
	Taux de fécondité	Descendance atteinte	Taux de fécondité	Descendance atteinte
15-19	0,130	0,651	0,067	0,336
20-24	0,207	1,685	0,159	1,132
25-29	0,201	2,687	0,198	2,120
30-34	0,157	3,472	0,182	3,030
35-39	0,104	3,992	0,125	3,655
40-44	0,057	4,275	0,065	3,981
TOTAL	0,891		0,822	

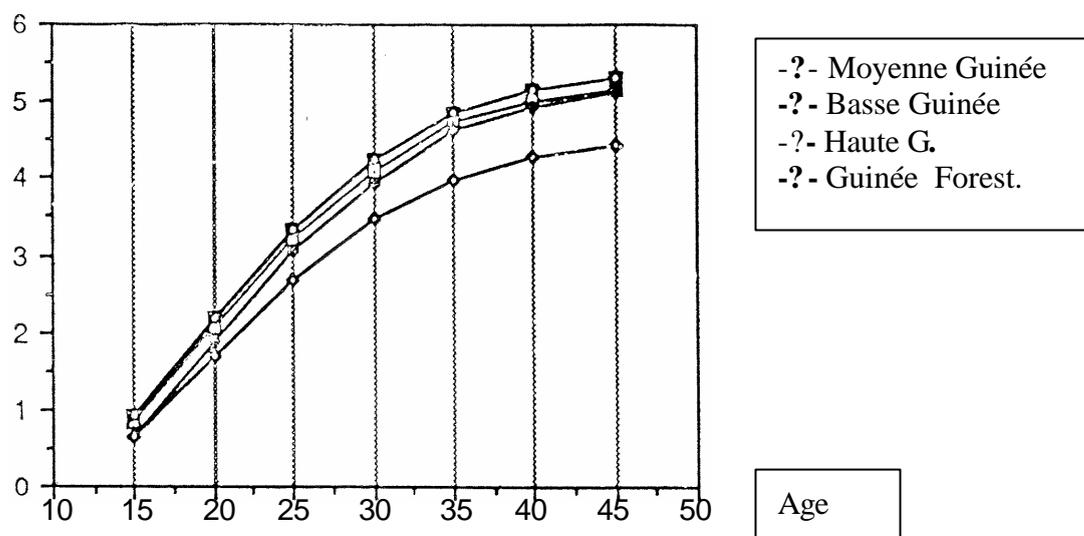
Graphique 6.2: Taux de fécondité selon le groupe d'âge



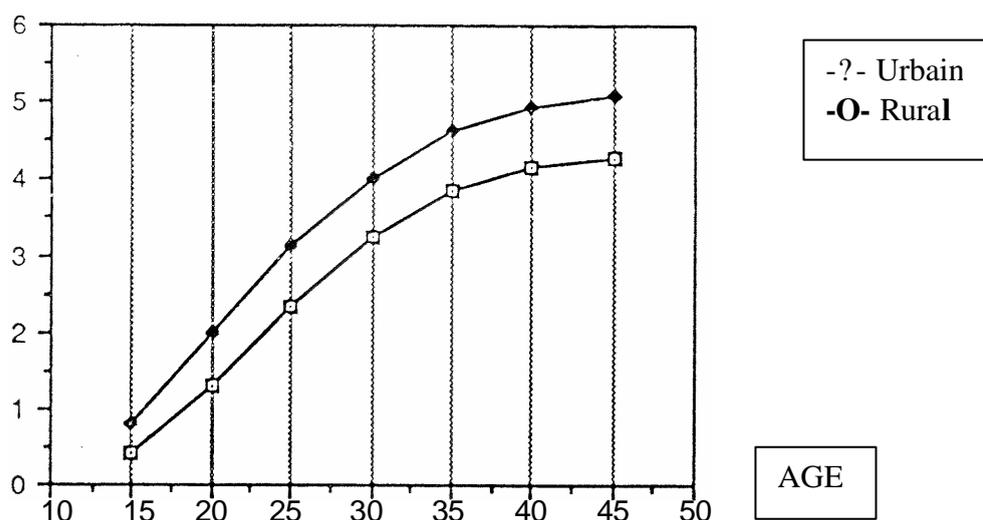
Graphique 6.3: Taux de fécondité selon le groupe d'âge



Graphique 6.4: Descendance selon l'âge.



Graphique 6.5: Descendance selon l'âge



Les graphiques 6.2 et 6.5 montrent que la fécondité est en moyenne plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, en particulier au début de la période féconde (15-29 ans). Les femmes vivant en milieu rural ont en moyenne 5,1 enfants en fin de période de fécondité (50 ans exacts) alors que celles que vivent en milieu urbain n'auront que 4,3 enfants en moyenne. A tous les âges, la descendance atteinte par les femmes en milieu rural est nettement plus élevée que celle des femmes urbaines.

La Haute Guinée aurait une fécondité plus précoce et aussi plus élevée que les autres régions du pays. Rappelons que la Haute Guinée détient l'âge moyen au premier mariage des femmes le plus bas (16,9 ans). La Guinée Forestière, en revanche, est la région qui a les taux de fécondité les plus bas. Les descendance finale attestent que les femmes de la Basse, de la Moyenne et de la Haute Guinée ont en moyenne 5 enfants, alors que celles de la Guinée Forestière n'auront que 4,5 enfants en moyenne.

Conakry a le niveau de fécondité le plus bas (4,1 enfants en moyenne par femme). Cette fécondité est très tardive en raison certainement de l'âge moyen au premier mariage relativement avancé chez les femmes de cette ville.

2. AJUSTEMENT DES DONNEES DE FECONDITE.

2.1 Ajustement du taux brut de natalité

Nous avons soupçonné les effectifs de naissances vivantes enregistrés lors du recensement et les indicateurs de fécondité auxquels ils nous conduisent (en particulier le taux brut de natalité) de souffrir d'un certain sous-enregistrement. Nous allons essayer d'estimer le niveau de ce sous-enregistrement et de proposer des taux bruts de natalité et des taux de fécondité plus corrects.

Etant donné l'insuffisance des informations recueillies lors du recensement sur la fécondité des femmes guinéennes, nous ne pouvons pas utiliser de nombreuses techniques indirectes d'estimation de la fécondité dont les résultats sont plus fiables. Nous nous contenterons de la seule méthode de l'inverse des taux de survie.

Cette méthode consiste à reconstituer, à partir de la structure par âge de la population recensée, d'une table de mortalité et d'un taux d'accroissement, l'effectif des naissances et l'effectif de la population à certaines dates dans le passé, généralement 5 ou 10 ans. Il s'agit d'une méthode simple, mais dont les résultats peuvent être biaisés à cause de la qualité des taux de survie utilisés, de l'influence des migrations et des erreurs de déclaration d'âge, toutes choses qui sont courantes dans les recensements africains.

La méthode se base sur les hypothèses suivantes:

- la fécondité n'a pas changé au cours de la période de rétroprojection;
- la mortalité des jeunes est restée constante au cours de la même période et est conforme aux tables de mortalité utilisées;
- le taux d'accroissement est correctement estimé;
- les migrations sont négligeables.

En raison des doutes sur la validité de ces hypothèses dans le cas du recensement guinéen, nous nous contenterons d'appliquer la méthode aux seules données sur l'ensemble du pays où les hypothèses ont des chances de ne pas être tout à fait impossibles. Nous utiliserons les données de la table de mortalité calculée au chapitre 5 pour l'ensemble du pays et un taux d'accroissement de 2,5 %; celui qui est estimé au chapitre 5 par l'utilisation de la méthode de Preston-Coale nous semble sous-estimer,

Les étapes du calcul sont les suivantes:

- * estimation des effectifs de population totale à mi-période
- estimation des taux bruts de natalité pour les deux périodes quinquennales;

Les populations à mi-période sont estimées par la formule:

$$N_m = N_o \exp [r (t_m - t_o)] \quad \text{dans laquelle}$$

t_m est le point moyen de la période considérée; N_o est le effectif actuel de la population; et r est une estimation du taux d'accroissement.

Les taux bruts de natalité sont estimés par les relations suivantes:

$B1 = N_o / L_o$ où N_o est la population du groupe d'âge 0-4 ans et L_o la population stationnaire associée à la table de mortalité.

$B2 = N / L$ où N est la population du groupe d'âge 5-9 ans.

Dans le cas qui nous concerne, nous cherchons à estimer le nombre annuel moyen de naissances survenues au cours des périodes 1978-1983. c'est-à dire 5 ans avant ie recensement, et 1973-1978, c'est-à-dire 10 ans auparavant. Les populations à mi-période sont les populations de la mi-1980 et de la mi-1975.

$$\begin{aligned} B1 &= 763.843 * 10.000 / 40.834,3 = 187.059 \\ B2 &= 688.357 * 10.000 / 37.442,5 = 183.844 \\ N(80) &= 4.660.582 \exp (-0,025 \times 2,5) = 4.378.212 \\ N(75) &= 4.660.582 \exp (-0,025 \times 7,5) = 3.863.758 \end{aligned}$$

Les informations suivantes sont disponibles pour le calcul des naissances annuelles moyennes.

Age exact x	Population stationnaire	Population dénombrée	Nombre estimati' de naissances
0	40.834,3	763.843	187.059
5	37 442,5	688 357	183 844

Les taux bruts de natalité que l'on déduit de ces informations égalent 43 ‰, en 1980 et 48 ‰ en 1975. Ces deux résultats diffèrent évidemment, Il est probable que l'estimation du nombre de naissances obtenue par rétroprojection de la population âgée de 0-4 ans donne un résultat inférieur à la réalité, étant donné le sous-enregistrement fréquent des jeunes enfants. Par contre l'estimation fondée sur la population âgée de 5-9 ans, pourrait sur-estimer la réalité en raison des attractions exercées par les âges terminés oar 5. Nous allons donc retenir la moyenne des deux taux estimés, soit 45,5 ‰. Ce qui correspondrait à un sous-enregistrement des naissances de l'ordre de 17 ‰.

2.2 Ajustement des taux de fécondité par âge.

Soit $s(i)$ le taux de sous-enregistrement des naissances selon l'âge des mères. Le nombre réel de naissances issues des femmes d'un groupe d'âge donné $N(i)$ sera estimé par la relation

$N(i) = N'(i) / [1 - s(i)]$ où $N'(i)$ est le nombre de naissances observées. Il vient donc que les taux de fécondité corrigés

Puisque les $s(i)$ ne sont pas connus nous utiliserons, pour tous les

groupes d'âge, le taux global de sous-enregistrement dont la valeur est de 17 %. Cela suppose que le sous-enregistrement par erreur sur la période de 12 derniers mois est indépendant de l'âge des femmes.

En appliquant cette méthode de correction on arrive au résultat suivant:

Taux de fécondité ajustés (Ensemble du pays)

Groupes d'âge	Taux de fécondité	Descendance atteinte
15-19	0,161	0,805
20-24	0,267	2,140
25-29	0,269	3,485
30-34	0,211	4,540
35-39	0,149	5,285
40-44	0,072	5,645
45-49	0,039	5,840

L'âge moyen à la procréation que l'on tire de ce tableau égale 28,7 ans

CHAPITRE 7

MIGRATIONS

1. LES MIGRATIONS INTERNES

- 1.1 L'ampleur des migrations internes
- 1.2 Les courants migratoires entre préfectures
- 1.3 Les migrations internes en direction des villes

2. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

3. LES STRUCTURES PAR SEXE ET AGE DES MIGRANTS ET DES NON MIGRANTS

- 1. Population résidente totale selon le lieu de naissance et le lieu de résidence
- 2. Soldes migratoires entre préfectures
- 3. Population urbaine résidente selon le lieu de naissance et la ville de résidence

Quoiqu'imparfaites, les données sur les migrations fournies par les recensements de population sont, à bien des égards, irremplaçables. Les recensements sont, par exemple, les seules opérations capables de donner une information sur les principaux courants migratoires, à la fois au niveau national et régional.

Les données du recensement général de la population et de l'habitat de 1983 offrent la possibilité d'étudier les migrations internes et internationales ainsi que les caractéristiques des migrants et des sédentaires.

1. LES MIGRATIONS INTERNES EN GUINEE.

1.1. L'ampleur des migrations internes.

- Le questionnaire RGPH de 1983 comportait une question sur le lieu de naissance des personnes recensées, ce lieu étant la Préfecture. La confrontation de la Préfecture de résidence et de la Préfecture de naissance a ainsi permis de classer la population résidente de 1983, née en Guinée, en deux catégories: les migrants et les non-migrants. Les migrants sont ceux qui résidaient en dehors de leur Préfecture de naissance. On parle alors de "migrants sur la durée de vie",

En février 1983, 707.956 habitants, parmi ceux qui sont nés en Guinée et dont le lieu de naissance était connu, résidaient en dehors de leur Préfecture de naissance (voir matrice de migration en annexe). Ils représentaient 15% de la population résidente correspondante. Ce qui signifie une faiblesse relative de la mobilité des personnes entre les différentes Préfectures du pays.

Le tableau 7.1, tiré des données de la matrice de migration, informe sur l'ampleur du phénomène et sur ses dimensions régionales.

Les Préfectures de la Basse Guinée connaissent, en moyenne, des mouvements plus importants de populations. Elles sont de loin les principales zones d'immigration: en moyenne 28% des résidents des préfectures de cette région naturelle sont nés dans une autre préfecture que celle où ils résident. Ce sont également les Préfectures qui connaissent le plus grand volume de sorties: 18,3% des personnes nées dans les Préfectures de la Basse Guinée n'ont pas résidé dans leur Préfecture de naissance en 1983. La Basse Guinée

doit, évidemment, ces caractéristiques à la présence, d'une part, de Conakry, la capitale administrative, politique et économique, d'autre part à la présence de Prida, première ville industrielle de la Guinée. Toutes ces deux villes attirent les populations des autres Préfectures, mais en particulier les populations des Préfectures qui leur sont contiguës. Ce qui explique qu'en moyenne la Basse Guinée soit à la fois une zone d'immigration et d'émigration relativement plus importantes.

A l'inverse des Préfectures de la Basse Guinée, celles de la Moyenne Guinée n'enregistrent presque pas d'entrées: 5% seulement des résidents de cette région naturelle sont nés dans une autre Préfecture que celle où ils résidaient, tandis que 13,5 % des personnes nées en Moyenne Guinée résidaient dans des Préfectures qui n'étaient pas leur lieu de naissance.

Les Préfectures de la Haute Guinée doivent leur taux moyen d'immigration de 10,5% à la Préfecture de Kérouané à laquelle est rattachée administrativement la zone diamantifère de Banankoro. Elles apparaissent, après les Préfectures de la Basse Guinée, comme les zones d'émigration les plus importantes

Les Préfectures de la Guinée Forestière semblent en équilibre; elles correspondent, en moyenne, presque autant à des zones d'immigration que d'émigration.

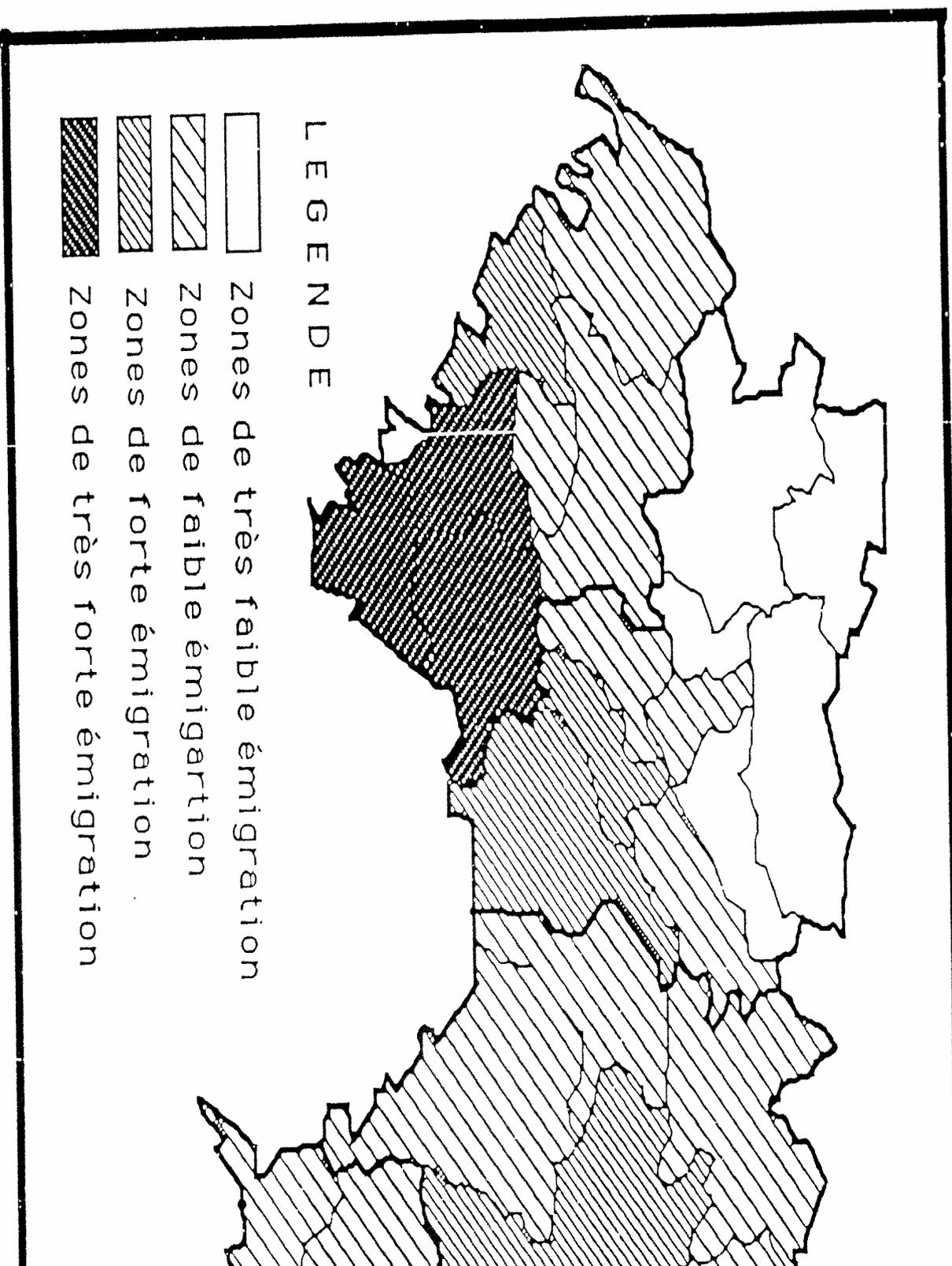
Sur la base des données du tableau 7.2, on peut faire les typologies suivantes des Préfectures selon l'ampleur de l'immigration et celle de l'émigration:

•••Typologie selon l'ampleur de l'immigration:

- * zones de forte immigration: pourcentage des entrées $\geq 30\%$
- * zones de faible immigration: pourcentage des entrées $< 10\%$
- * zones d'immigration moyenne: pourcentage des entrées compris entre 10% et 30%.

Tableau 7.1 : Migrations brutes (en % de la population pertinente) selon les régions naturelles et les préfectures (1983).

Régions naturelles et préfectures	Entrants en % de la population résidente	Sortants en % de la population née dans la préfecture
<u>Basse Guinée</u>	<u>28,0</u>	<u>18,3</u>
Boffa	11,3	21,6
Boké	12,6	16,3
Conakry	49,1	6,0
Coyah	12,9	32,4
Forécariah	13,4	33,0
Fria	32,5	18,3
Kindia	14,1	29,6
Télémeilé	3,5	10,5
<u>Moenne Guinée</u>	<u>4,7</u>	<u>13,5</u>
Dalaba	4,5	25,6
Gaoual	5,7	8,1
Koubia	3,1	8,1
Koundara	11,7	8,8
Labé	6,7	18,0
Lelouma	3,2	5,3
Mali	2,0	5,4
Mamou	6,8	21,7
Pita	3,5	16,8
Tougué	2,3	16,5
<u>Haute Guinée</u>	<u>10,5</u>	<u>15,3</u>
Dabola	11,3	19,5
Dinguiraye	3,5	12,5
Faranah	13,5	14,5
Kankan	12,4	21,6
Kérouané	32,7	12,1
Kouroussa	4,8	20,5
Mandiana	7,3	5,8
Siguiri	4,6	12,6
<u>Guinée Forestière</u>	<u>11,9</u>	<u>12,1</u>
Beyla	6,0	15,9
Guéckédou	10,4	10,7
Kissidougou	13,6	16,5
Lola	16,8	11,2
Macenta	13,4	11,2
N'Zérékoré	13,3	9,6
Yomou	8,8	8,7



•- typologie selon l'ampleur de l'émigration:

- * zones de très forte émigration: pourcentage des sorties $\geq 30\%$
- * zones de forte émigration: pourcentage des sorties compris entre 20% et 30%
- * zones de faible émigration: pourcentage des sorties compris entre 10% et 20 %
- * zones de très faible émigration: pourcentage des sorties $< 10\%$.

Conakry, Fria et Kérouané sont les zones de forte immigration, respectivement à cause de leur caractère de Capitale et de Préfectures abritant la première ville industrielle du pays et la zone diamantifère de Banankoro. A l'inverse, toutes les Préfectures de la Moyenne Guinée (excepté Koundara, région agricole et porte de sortie de la Guinée vers le Sénégal) et la moitié des Préfectures de la Haute Guinée, sont des zones de faible immigration.

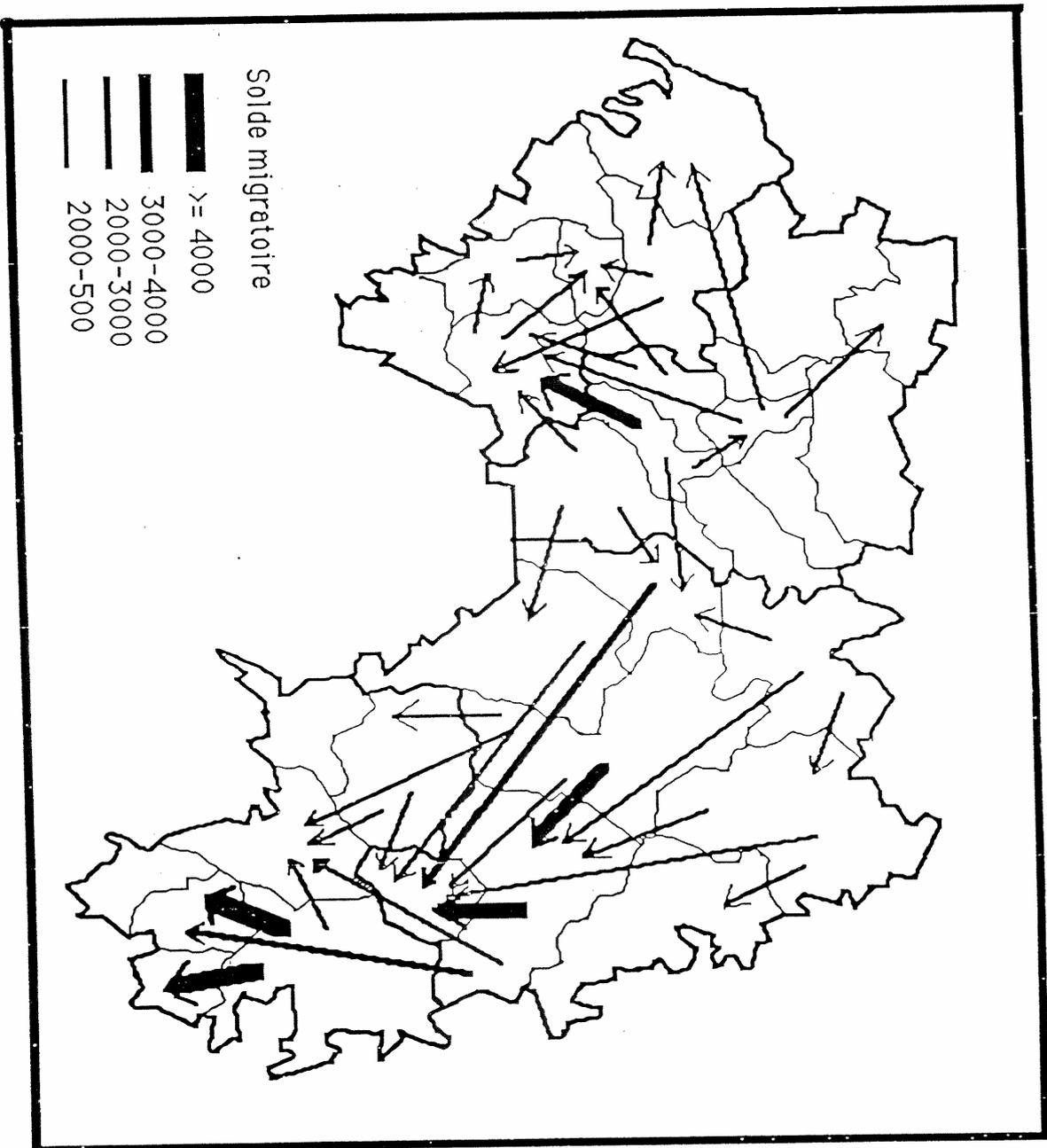
Trois Préfectures correspondent à des zones de très forte émigration. Il s'agit de Forécariah, Coyah et Kindia qui sont parmi les Préfectures les plus proches de Conakry et qui en subissent, de manière particulière, les effets de ville prédatrice. Viennent ensuite les Préfectures de Botta (également proche de Conakry et des villes industrielles de Kamsar et Sangarédi), Dalaba et Mamou, portes de sortie de la Moyenne Guinée, situées sur l'axe routier principal en direction de la Basse Guinée et de la Guinée Forestière, enfin, Kankan et Kouroussa, les habitants de la première ayant une longue tradition de commerce et la seconde, Préfecture centrale, oubliée des projets de développement, démunie même sur le plan agricole où elle a jadis prospéré.

1.2. Les courants migratoires entre préfectures.

Le tableau en annexe 2.2. contient les soldes migratoires nets entre Préfectures, desquels se déduisent facilement les principaux courants migratoires. Pour les besoins de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'aux soldes migratoires supérieurs ou égaux à 1000 individus. Conakry, à la fois ville et Préfecture ne sera étudié que dans la section consacrée aux migrations vers les villes.

La carte 16 représente les principaux courants migratoires entre Préfectures. On remarque sur cette carte que les courants migratoires sont de

FLUX MIGRATOIRES NETS ENTRE PREFECTURES (1983).



courtes distances, c'est-à-dire que les échanges migratoires entre Préfectures voisines sont les plus importants, ou encore qu'il n'existe presque pas de Préfecture à grand rayonnement. La seule que nous signale la carte est celle de Kérouané qui exerce une attraction assez importante sur presque toutes les Préfectures de la Haute Guinée et certaines de la Moyenne Guinée et de la Basse Guinée (en particulier Mamou, Kindia et Tougué par rapport auxquelles il a un solde positif de plus de 500 individus). Après Kérouané, les courants migratoires sont orientés principalement vers les Préfectures de Kindia et Fria.

Les courants migratoires les plus importants sont ceux qui drainent vers Loia et N'Zérékoré les natifs de Beyia, vers Kérouané les natifs de Kankan, vers Kankan les natifs de Kouroussa et vers Kindia les natifs de Dalaba.

On notera, enfin, la pauvreté des échanges migratoires importants entre les Préfectures de la Moyenne Guinée. Deux courants principaux: Labé-Koundara et Dalaba-Labé. On notera également que la moyenne Guinée est essentiellement une zone de départ des flux migratoires. Ces dernières remarques ont une explication commune: la dégradation spectaculaire des sols et du système de production de cette région naturelle.

1.3. Les migrations internes en direction des villes.

Les courants migratoires, qui viennent d'être décrits, sont dirigés vers des localités urbaines ou rurales des Préfectures de destination. Le tableau en annexe 2.3. donne la répartition de la population résidente née en Guinée et résidant en milieu urbain selon la Préfecture de résidence et la Préfecture de naissance. Ces données permettent l'étude de l'ampleur des migrations ainsi que les principaux courants migratoires vers les centres urbains.

Rappelons qu'en février 1983 la migration sur la durée de vie touchait environ 656.087 résidents nés en Guinée. La plupart de ces migrants se sont dirigés vers les centres urbains (456.046 d'entre eux, soit 69,5%). La colonne 2 du tableau 7.2 donne la répartition de ces migrants selon la ville d' destination.

La ville de Conakry est la principale ville d'immigration: elle totalise seule 67,5% des migrations vers les centres urbains de la Guinée et sa population résidente, en 1983, se composait à 48,9 % de personnes nées dans les autres Préfectures. Après Conakry, les principales villes d'immigration, par

le volume des entrants, sont celles de N'Zérékoré (plus de 15.000 immigrants), de Kankan, Fria, Kindia et Kissidougou qui ont enregistré entre 10.000 et 15.000 immigrants. Ces villes correspondent aux villes les plus importantes par leur taille (voir tableau 7.3).

Le tableau 7.3 indique, pour chacune de ces villes, l'origine des résidents. Les apports absolus les plus importants ont été soulignés dans chaque colonne. Ils correspondent, pour la ville de Conakry, à des apports de 5.000 personnes ou plus et pour les autres villes, à des apports de 500 personnes ou plus. Les cartes de la figure 5 représentent les différentes villes selon leur attraction sur les populations des autres Préfectures.

Toutes les Préfectures du pays envoient un nombre important de migrants vers Conakry. Mandiana, avec 905 migrants, est la Préfecture qui) envoie le moins de migrants. En termes relatifs, 48% en moyenne des émigrants d'une Préfecture se dirigent vers la ville de Conakry. Le tableau 7.4 indique les proportions, parmi les émigrants de chaque Préfecture, de ceux qui résident à Conakry. Les Préfectures de Forécariah, Coyah, Kindia et Boffa dirigent vers Conakry plus de 70% de leurs migrants. Ce sont les populations de la Basse Guinée, les plus proches de la Capitale.

Tableau 7.2: Répartition des migrants en direction des villes selon leur destination
(non compris les personnes nées à l'étranger; 1983).

Ville de destination	Entrants en milieu urbain	Enfants en % de la population urbaine résidente
<u>Basse Guinée</u>		
Boffa	1.227	27,0
Boké	7.466	33,0
Conakry	341.188	49,1
Coyah	6.386	38,7
Forécariah	4.818	35,5
Fria	13.988	47,4
Kindia	12.325	31,9
Télémélé	1.446	18,3
<u>Moenne Guinée</u>		
Dalaba	1.100	24,3
Gaoual	966	16,6
Koubia	624	36,2
Koundara	4.075	32,1
Labé	6.471	27,8
Lelouma	1.288	33,5
Mali	749	23,6
Mamou	5.348	21,6
Pita	2.421	19,9
Tougué	534	24,3
<u>Haute Guinée</u>		
Dabola	2.535	26,6
Dinguiraye	820	17,0
Faranah	9.139	32,2
Kankan	14.860	27,6
Kérouané	4.446	41,5
Kouroussa	998	15,7
Mandiana	1.234	22,4
Siguiri	1.736	10,1
<u>Guinée Forestière</u>		
Beyla	2.073	39,7
Guéckédou	7.509	40,0
Kissidougou	11.832	39,4
Lola	2.863	30,9
Macenta	6.149	35,1
N'Zérékoré	18.072	41,3
Yomou	1.131	34,8

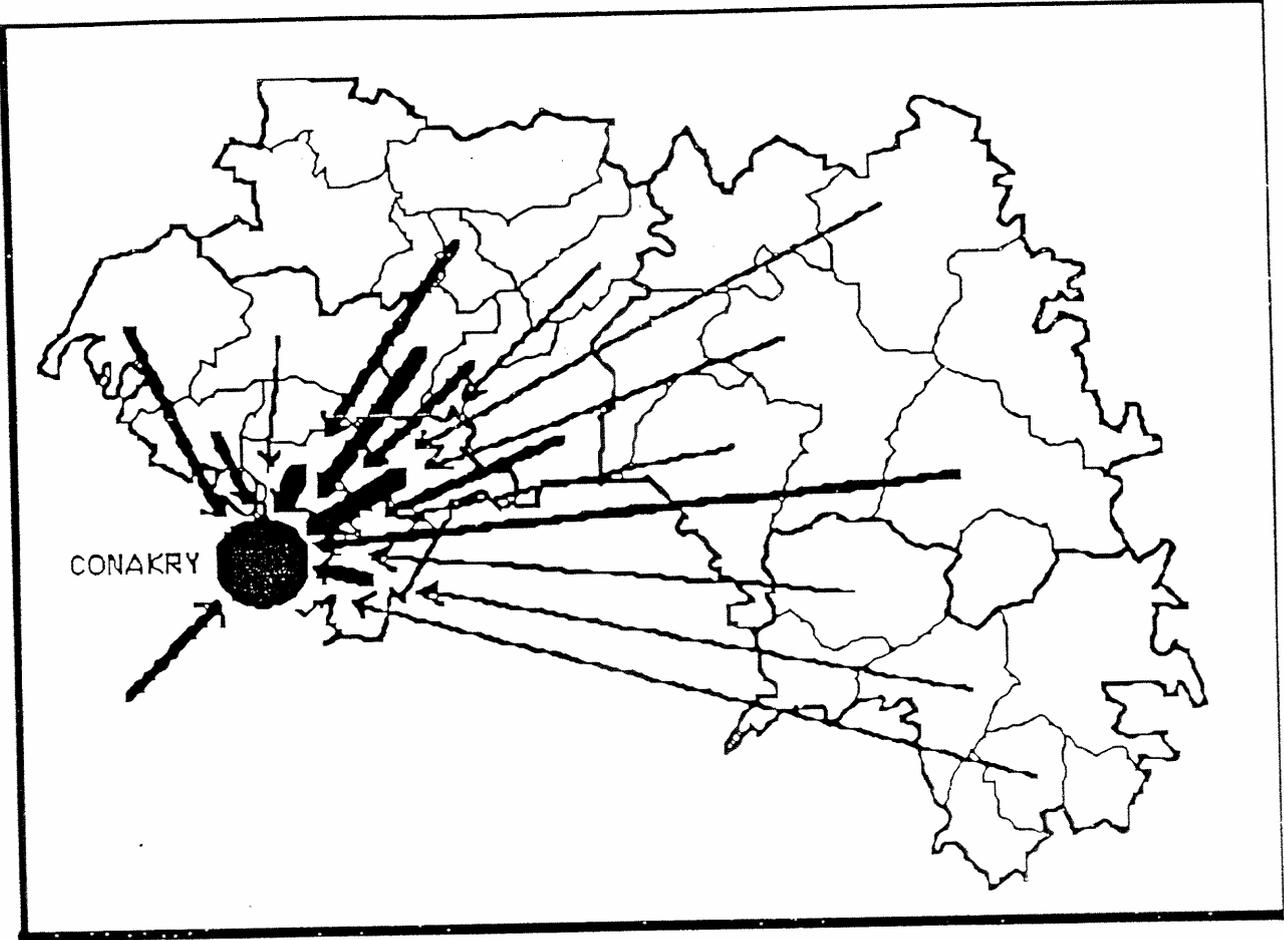
Source : Matrice de migration en annexe. RGPH 1983

Tableau 7.3: Population résidente des principales villes selon la Préfecture de naissance (1983).

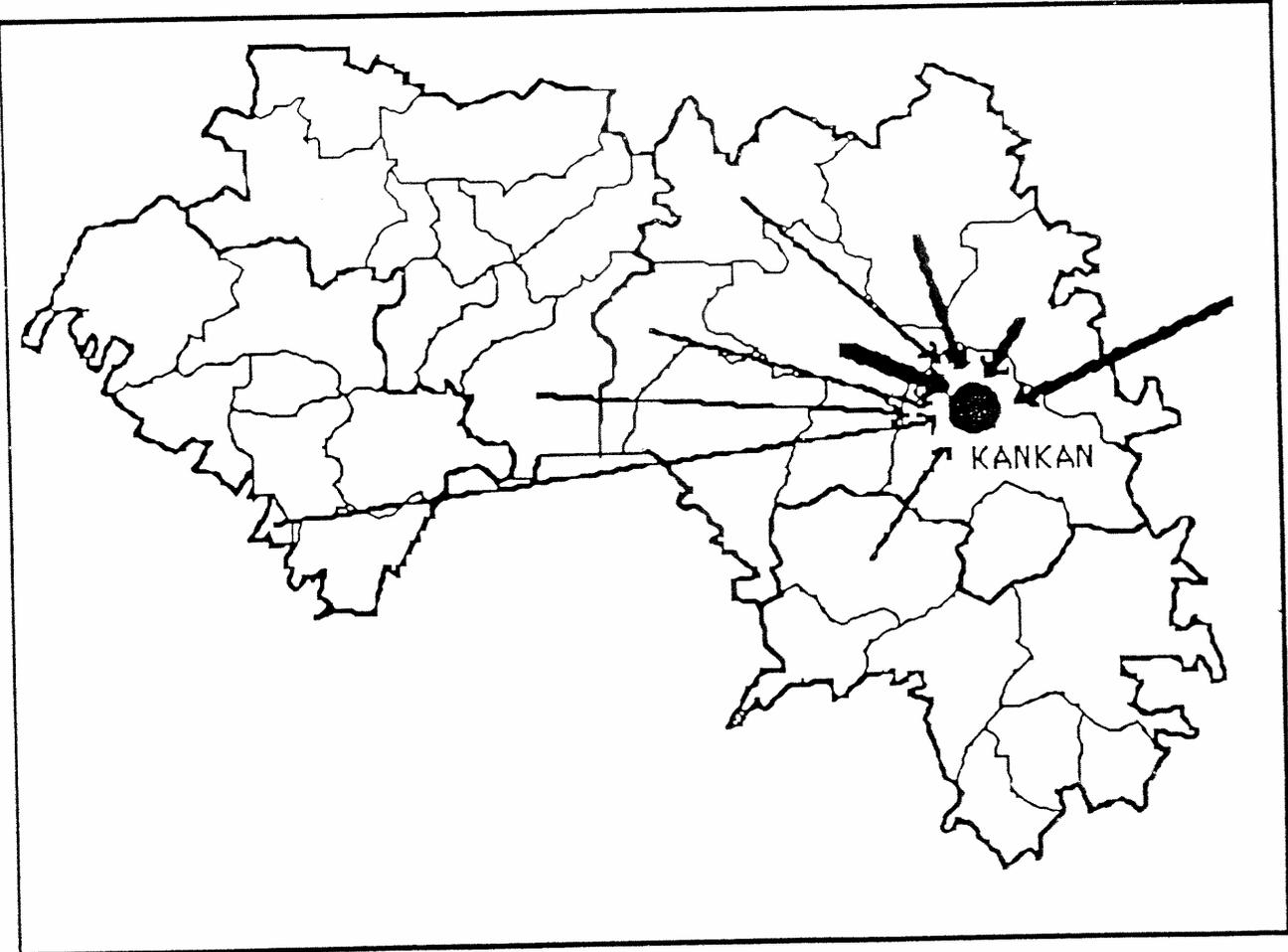
Lieu de naissance	Principales villes d'immigration					
	Conakry	N'Zérékoré	Kankan	Fria	Kindia	Kissidougou
Boffa	<u>20.824</u>	45	109	<u>1.155</u>	308	44
Boké	<u>19.430</u>	111	128	<u>659</u>	339	110
Gaoual	2.443	51	80	261	290	79
Koundara	3.063	51	80	53	142	97
Conakry	353.558	<u>723</u>	<u>982</u>	<u>1.213</u>	<u>923</u>	<u>681</u>
Coyah	<u>38.686</u>	93	128	<u>1.695</u>	464	77
Forécariah	<u>30.882</u>	64	104	395	<u>597</u>	111
Fria	3.822	52	28	15.505	80	37
Dabola	5.091	158	<u>790</u>	96	207	<u>702</u>
Dinguiraye	2.227	332	<u>877</u>	64	173	<u>604</u>
Faranah	<u>6.558</u>	251	407	78	186	<u>834</u>
Guéckédou	4.815	489	467	113	117	<u>775</u>
Kissidougou	<u>9.196</u>	<u>579</u>	<u>767</u>	198	289	18.205
Kankan	<u>17.278</u>	<u>2.988</u>	38.865	248	398	<u>1.314</u>
Kérouané	1.564	<u>796</u>	498	10	54	268
Kouroussa	<u>7.627</u>	<u>996</u>	<u>2.625</u>	120	296	<u>1.486</u>
Mandiana	905	279	<u>1.262</u>	13	10	73
Siguiri	<u>5.534</u>	<u>1.656</u>	<u>1.461</u>	110	160	<u>565</u>
Daïaba	<u>14.911</u>	307	205	495	<u>1.200</u>	445
Kindia	<u>42.833</u>	260	368	<u>1.991</u>	26.348	357
Mamou	<u>17.130</u>	307	<u>826</u>	<u>770</u>	<u>1.958</u>	<u>918</u>
Télé-mélé	<u>7.203</u>	61	69	<u>1.381</u>	<u>641</u>	91
Koubia	1.542	65	41	74	96	62
Labé	<u>20.281</u>	362	467	<u>895</u>	<u>975</u>	395
Lélouma	1.726	38	19	105	199	38
Mafi	3.426	70	53	204	318	63
Pita	<u>27.409</u>	78	133	<u>1.012</u>	<u>1.098</u>	238
Tougué	<u>6.020</u>	330	348	144	308	<u>599</u>
Beyla	3.058	<u>3.088</u>	<u>507</u>	48	86	135
Lola	2.901	<u>1.227</u>	128	15	58	54
Macenta	<u>5.939</u>	<u>1.389</u>	435	86	140	285
N'Zérékoré	<u>5.973</u>	25.647	398	260	194	218
Yomou	891	<u>776</u>	70	27	21	77
Etranger	<u>11.716</u>	<u>798</u>	<u>1.270</u>	398	431	<u>622</u>
TOTAL	706.462	44.517	54.995	29.891	39.104	30.659

En Moyenne Guinée, plus de 50% des émigrants de Pita, Koundara et Labé se dirigent vers la capitale. La Haute Guinée est la moins touchée: seuls 27% des émigrants (ce qui n'est tout de même pas négligeable) de cette région naturelle se dirigent vers Conakry.

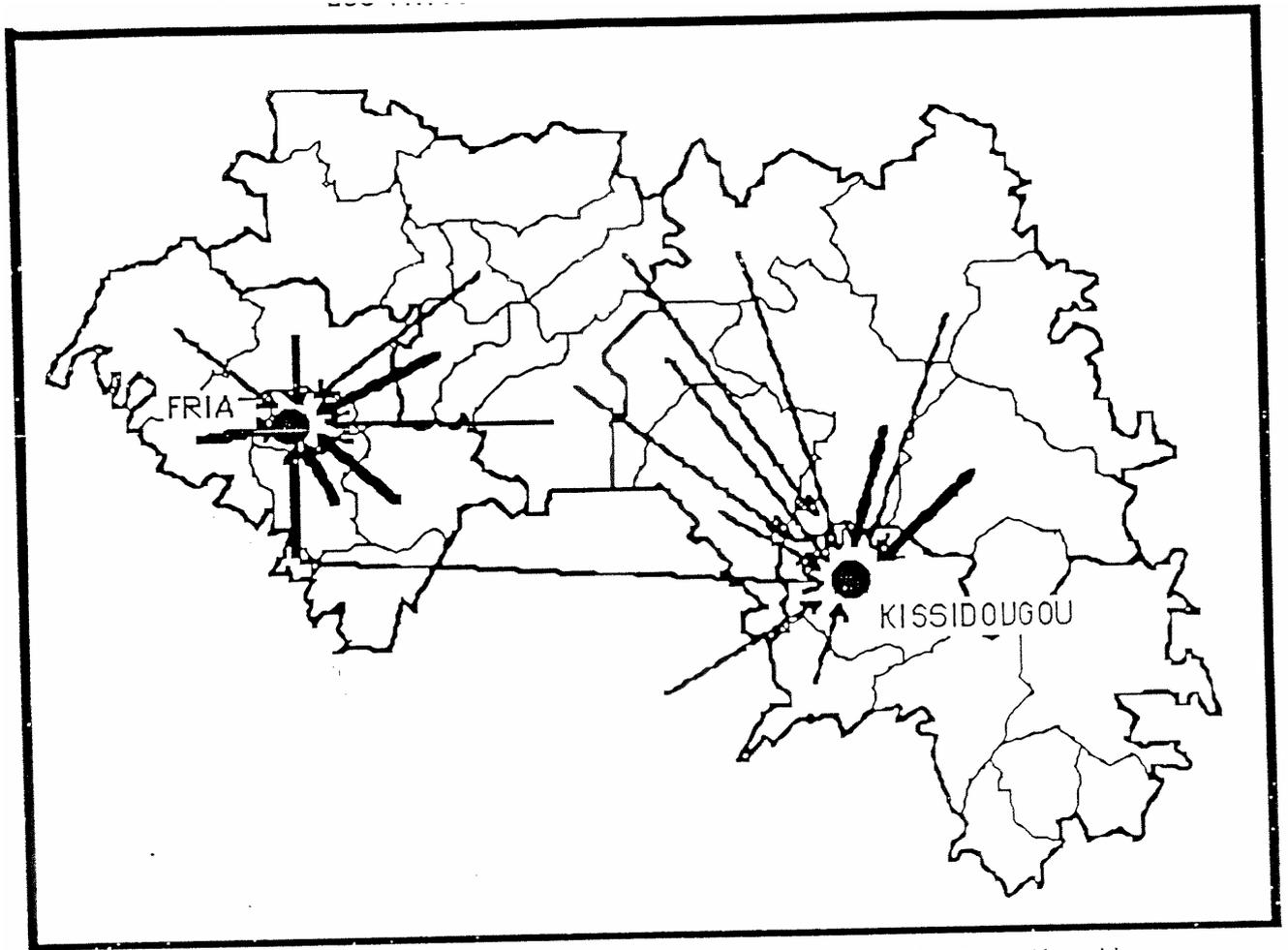
Migrations brutes (5.000 personnes ou plus) en direction de la ville de Conakry (1983).



Migrations brutes (500 personnes DU plus) en direction de la ville de Kankan (1983)



Migrations brutes (500 personnes DU plus) en direction des villes de Fria et Kissidougou (1983)



Migrations brutes (500 personnes DU plus) en direction des villes de Kindia et N'zérékoré (1983)

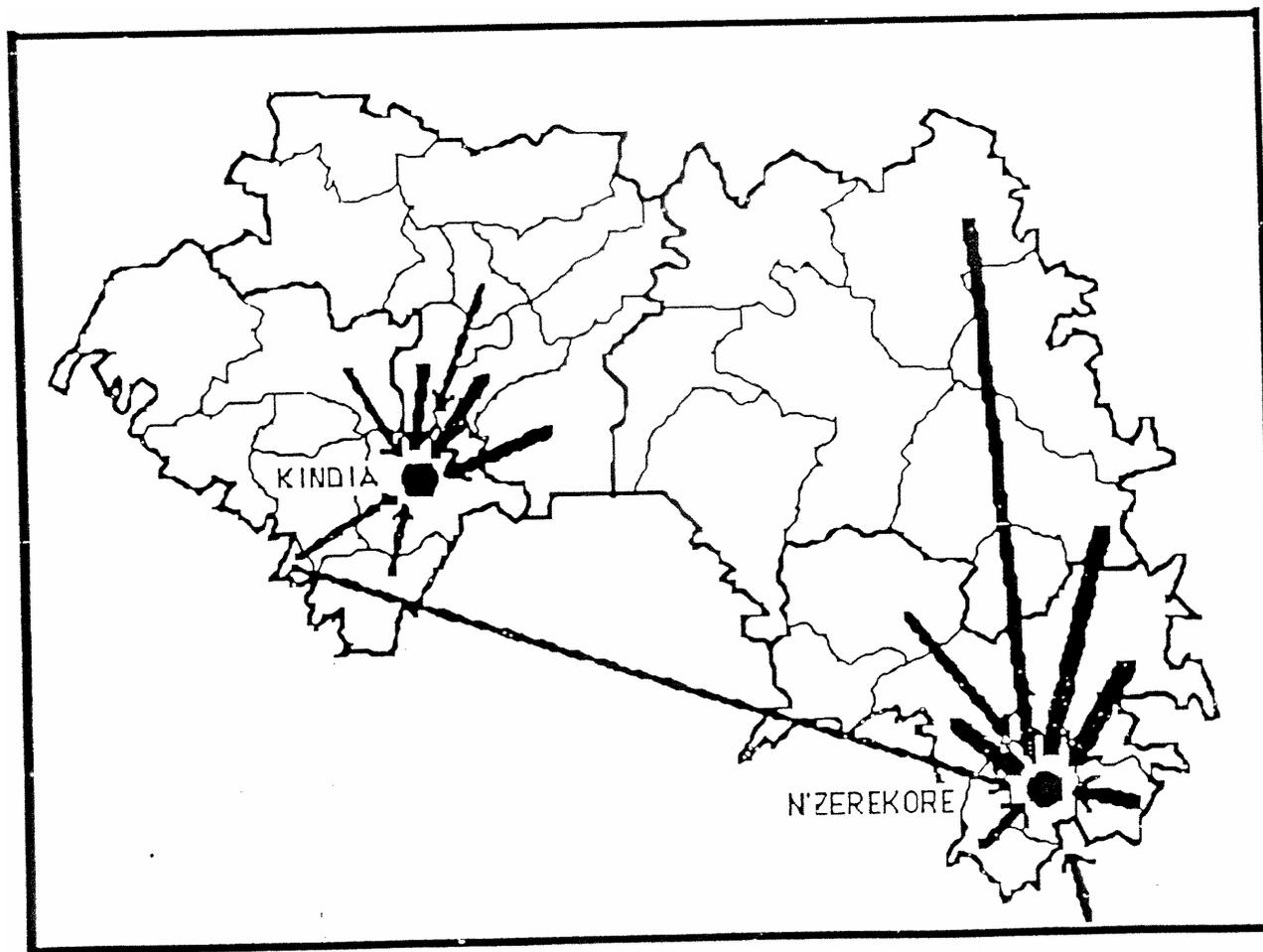


Tableau 7.4 : Pourcentage, parmi les émigrants de chaque Préfecture de ceux qui se dirigent vers Conakry (1983)

Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière	
Boffa	71	Dalab	47	Dabola	32	Beyla	14
Boké	68	Gaoual	28	Dinguiraye	16	Guéckédou	30
Coyah	80	Koubia	26	Faranah	41	Kissidougou	38
Forécariah	81	Koundara	52	Kankan	42	Lola	36
Fria	48	Labé	54	Kérouané	20	Macenta	38
Kindia	73	Lélouma	26	Kouroussa	29	N'Zérékoré	33
Télé-mélé	34	Mali	33	Mandiana	14	Yomou	19
		Mamou	48	Siguiri	25		
		Pita	70				
		Tougué	39				

Parmi les autres villes figurant au tableau 7.3, on distingue les villes régionales de Kankan, N'Zérékoré et Kindia, la ville industrielle de Fria et la ville commerciale de Kissidougou. L'attraction des villes de Kankan et Kissidougou s'exerce dans un rayon relativement plus important que celle des autres villes dont l'influence s'exerce davantage sur les populations des

Préfectures contiguës. Conakry compromet, sans doute, le pouvoir attractif de Kindia qui se trouve réduite à une ville de relais vers la capitale.

2. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES.

Les données du recensement de 1983 ne permettent d'étudier qu'une seule composante des migrations internationales: les entrées de personnes nées en dehors de la Guinée.

Ces immigrants internationaux étaient au nombre de 36.711 en 1983, soit environ 8 % de la population résidente, et se répartissaient de la façon suivante selon les préfectures, le sexe et le milieu d'habitat.

Tableau 7.5: Répartition des personnes nées en dehors de la Guinée selon le sexe, la préfecture de résidence et le milieu d'habitat (1983).

Préfectures	Milieu urbain			Milieu rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Basse Guinée									
Boffa	16	23	39	728	397	1.125	774	420	1.164
Boké	157	167	324	843	822	1.665	1.000	989	1.989
Conakry	5.999	5.717	11.716	—	—	—	5.999	5.717	11.716
Coyah	73	75	148	116	98	214	189	173	362
Forécariah	93	75	168	327	348	675	420	423	843
Fria	205	193	398	21	21	42	226	214	440
Kindia	210	221	431	360	224	584	570	445	1.015
Télé-mélé	42	37	79	274	271	545	316	308	624
Moyenne G.									
Dalaba	25	30	55	158	166	324	183	196	379
Gaoual	29	20	49	225	223	448	254	243	497
Koubia	10	10	20	147	148	295	157	158	315
Koundara	137	168	305	202	228	430	339	396	735
Labé	156	150	306	275	319	594	431	469	900
Lélouma	17	4	21	362	408	770	379	412	791
Mali	17	23	40	350	437	787	367	460	827
Mamou	93	95	188	157	157	314	250	252	502
Pita	49	51	100	602	646	1.248	651	697	1.348
Tougué	14	4	18	126	146	272	140	150	290
Haute Guinée									
Dabola	47	49	96	110	105	215	157	154	311
Dinguiraye	25	28	53	222	277	499	247	305	552
Faranah	231	184	415	184	264	448	415	448	863
Kankan	634	636	1.270	160	112	272	794	748	1.542
Kérouané	129	94	223	524	346	870	653	440	1.093
Kouroussa	37	18	55	97	90	187	134	108	242
Mandiana	58	68	126	359	778	1.137	417	846	1.263
Siguiri	131	110	241	337	500	837	468	610	1.078
Guinée Forest.									
Beyla	57	39	96	296	261	557	353	300	653
Guéckédou	141	132	273	207	347	554	348	479	827
Kissidougou	341	281	622	99	90	189	440	371	811
Lola	56	66	122	83	64	147	139	130	269
Macenta	118	150	268	280	329	609	398	479	877
N'Zérékoré	407	391	798	200	250	450	607	641	1.248
Yomou	7	11	18	128	199	327	135	210	345
Ensemble	9.694	9.310	19.004	8.626	9.081	17.707	18.320	18.391	36.711

En consultant les colonnes de la rubrique "Ensemble", on s'aperçoit que les effectifs d'immigrants internationaux sont presque identiques pour les deux sexes. Conakry polarise 32 % de cette immigration. Parmi les autres préfectures on peut distinguer par ordre décroissant des effectifs d'immigrants internationaux, Boké qui justifie sa position par la présence d'expatriés parmi le personnel de la Compagnie des bauxites de Guinée et par l'immigration des Guinéens de Bissau; Kankan qui est la deuxième ville de la Guinée et une ville commerciale très ancienne ouverte à l'immigration des maliens; Mamou, Mandiana, N'Zérékoré, Botta, Kérouané, Siguiri et Kindia. Toutes ces préfectures comptent au moins un millier d'immigrants internationaux.

Si ceux-ci sont relativement plus nombreux en ville qu'en campagne (19.004 contre 17.707), c'est que le milieu urbain bénéficie du poids de l'immigration vers la ville de Conakry. En excluant ce principal pôle de destination, on compte pour le reste du pays, deux fois et demi plus d'immigrants internationaux en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce constat s'explique par le fait que, dans une large mesure, l'immigration internationale en Guinée est liée à l'exploitation, en milieu rural, des richesses minières telles que l'or et le diamant, les villes guinéennes ne présentant, dans leur g'ance ms;orité, que très peu d'intérêt économique ou socio-culturel.

3. La structure par sexe et âge des migrants et des non-migrants.

Parmi les caractéristiques qui distinguent les migrants et les non-migrants figurent en bonne place le sexe et l'âge. Il est en effet bien connu que les hommes migrent davantage que les femmes et que les adultes ou les plus jeunes migrent davantage selon qu'ils s'agit de migration de travail ou de migration scolaire, per exemple.

Le tableau 7.6 donne la répartition de la population résidente selon qu'elle est originaire ou non du lieu où elle a été enregistrée en février 19S3.

Tableau 7.6 : Répartition de la population résidente selon le milieu d'habitat, le sexe, l'âge et le statut migratoire (pour 1000 personnes de chaque sous-population)

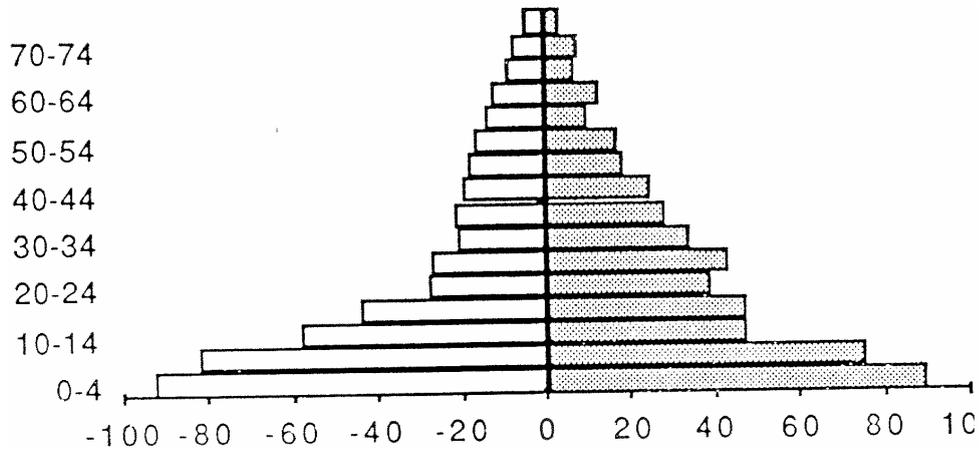
Goupes D'âge	Milieu urbain				Milieu rural				Nensemble			
	Originnaire		N-Originnaire		Originnaire		N-Originnaire		Originnaire		N-Originnaire	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
0-4	117	113	27	27	88	85	48	46	93	90	34	33
5-9	107	103	43	48	77	70	54	52	82	76	46	49
10-14	85	78	47	50	52	41	42	36	58	48	53	57
15-19	62	57	60	61	40	45	38	48	44	47	53	57
20-24	37	37	67	65	26	40	32	52	28	39	56	61
25-29	21	28	66	68	28	46	52	61	27	43	62	66
30-34	12	19	52	48	23	37	46	43	21	34	50	47
35-39	10	16	41	37	24	31	38	34	21	28	40	36
40-44	10	14	35	27	21	27	32	28	19	25	34	27
45-49	9	11	26	18	20	20	28	20	18	19	27	19
50-54	8	8	21	12	18	19	24	19	17	17	22	14
55-59	6	5	12	6	15	11	17	10	13	10	13	8
60-64	5	5	8	6	14	15	16	14	12	13	10	9
65-69	3	3	5	3	10	8	11	7	9	7	7	4
70-74	2	2	3	3	8	9	9	8	7	8	5	5
75-79	1	1	1	1	5	4	6	4	4	4	3	2
80 et +	1	2	2	2	8	9	10	9	7	8	4	4
ND	-	-	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1
TOTAL	496	504	516	484	479	521	507	493	482	518	514	486

Quel que soit le milieu d'habitat, on compte en moyenne plus de femmes parmi les "originaires" et plus d'hommes parmi les "non-originaires". Autrement dit les hommes migrent relativement plus que les femmes. Ce fait est illustré, par le déséquilibre très prononcé des pyramides des âges de la population sédentaire. En milieu urbain la vitesse de décroissance des effectifs de la population sédentaire selon l'âge est spectaculaire. Elle signifie que la population urbaine est essentiellement composée de migrants aux âges adultes, en particulier au-delà de 25 ans, et qu'en revanche, les plus jeunes sont nés dans les villes où sont venus s'installer leurs parents.

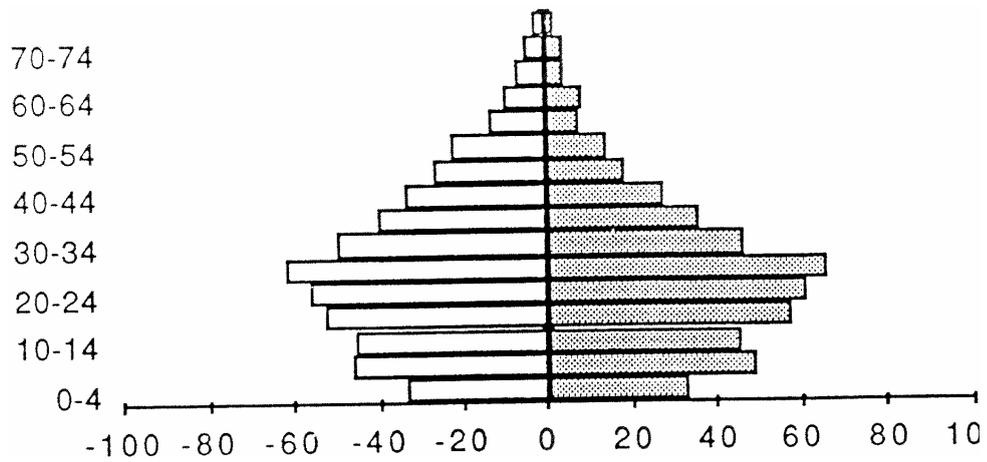
La pyramide des âges des migrants au niveau national et plus encore en milieu urbain, témoigne de cette sélection selon l'âge. Les parties médianes très nourries de ces pyramides indiquent qu'le plus grand contingent de migrants est âgé de 15 à 35 ans. La composition par âge des migrants vers le milieu rural est un peu particulière. La base de la pyramide des âges de cette

ENSEMBLE DU PAYS

POPULATION SEDENTARE

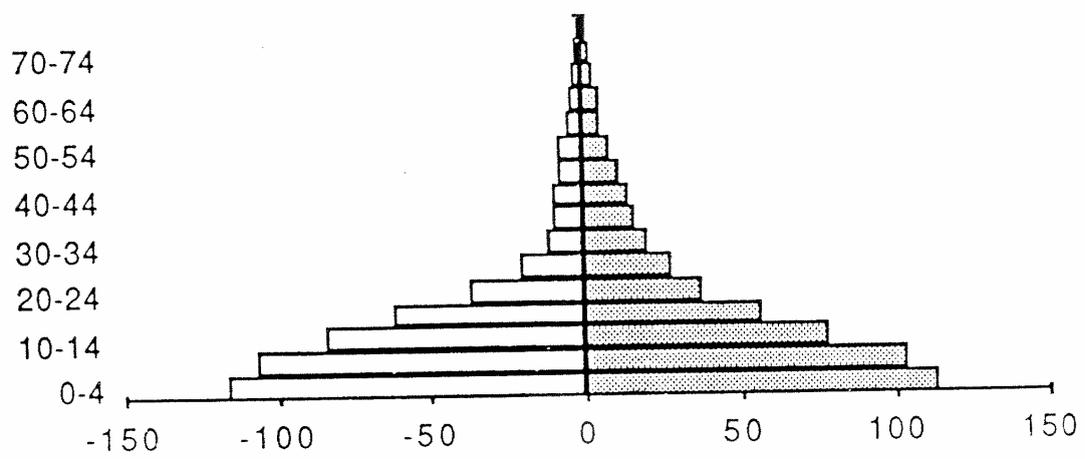


POPULATION ORIGINNAIRE

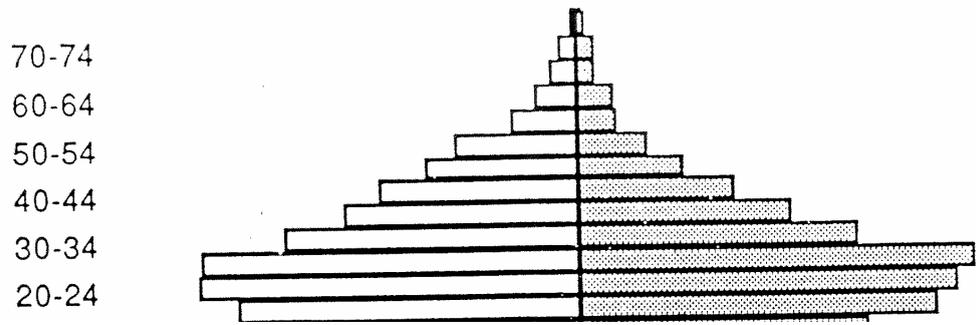


MILIEU URBAIN

POPULATION SEDENTAIRE



POPULATION NON ORIGINNAIRE



sous-population indique probablement que les parents se déplacent avec leurs très jeunes enfants (0-10 ans) et laissent au lieu d'origine les enfants d'âge directement supérieur (10-24 ans), en particulier du côté masculin. Ce qui justifierait le déficit à ces âges, visible surtout du côté masculin. La migration féminine liée à la nuptialité et la précocité de ce phénomène chez les femmes compensent sans doute le déficit des personnes de 10-24 ans de ce sexe.

CHAPITRE 8

MENAGFS ET HABITAT

1 | ES MENAGES

- I.1 Les effectifs de ménages
- 1.2 La taille des ménages
- 1.3 Le sexe et l'âge des chefs de ménage
- 1.4 L'état matrimonial des chefs de ménaas

2 |HABITAT

- 2.1 Les types d'habitation
- 2.2 Quelques autres caractéristiques des unités
d'habitations des chefs de ménage
- 2.3 Les modes d'éclairage
- 2.4 Les modes d'approvisionnement en eau
- 2.5 Les modes d'occupation des habitations

1. LES MENAGES»

L'étude des caractéristiques des ménages (effectifs, dimension et structure), qui sont des entités à la fois sociologiques et économiques présente un intérêt certain. Le ménage a été défini, lors du recensement de 1983, comme un ensemble d'individus qui réunissent leurs moyens de subsistance, habitent éventuellement sous le même toit et reconnaissent l'autorité d'une personne unique appelée chef de ménage. Le recensement a distingué les ménages ordinaires (ci-dessus définis) et les ménages collectifs qui sont l'ensemble des personnes vivant dans une institution donnée, sans lien de parenté entre elles. Ces ménages représentaient moins de 1 % du total des ménages et ne seront pas étudiés dans le présent chapitre consacré donc exclusivement aux ménages ordinaires. On analyse ici la taille des ménages et certaines caractéristiques démographiques des chefs de ménage.

1.1. Les effectifs de ménages.

La population guinéenne résidente de 1983 a été dénombrée à travers 716.378 ménages ordinaires qui se répartissent selon les régions naturelles et les milieux d'habitat, comme indiqué au tableau 8.1.

Tableau 8.1: Répartition des ménages ordinaires selon la région naturelle de résidence et le milieu d'habitat (1983).

Région naturelle	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Basse Guinée	23.075	14,4	130.618	23,5	153.693	21,5
Moyenne Guinée	15.687	9,8	201.595	36,3	217.282	30,3
Haute Guinée	20.285	12,6	104.448	18,8	124.733	17,4
Guinée Forestière	21.286	13,2	118.998	21,4	140.284	12,6
Conakry	80.386	50,0	—	—	80.386	11,2
TOTAL	160.719	100,0	555.659	100,0	716.378	100,0
	22,4 %		77,6 %		100,0 %	

La répartition des ménages est à l'image de celle de la population résidente: 77,6 % des ménages sont localisés en milieu rural et renferment 7 % de la population résidente totale, (voir le tableau 1.1. La Moyenne Guinée

totalise le plus grand nombre de ménages (30 %). Conakry concentre 50 % des ménages vivant en milieu urbain, mais plus de 60 % de la population urbaine du pays.

1.2. La taille des ménages.

En rapportant l'effectif de la population résidente de chaque région naturelle au nombre de ménages recensé dans cette région, on trouve le nombre moyen de personnes par ménage ou taille moyenne du ménage. Les résultats de cet exercice figurent au tableau 8.2.

Tableau 8.2: Taille moyenne des ménages selon la région naturelle et le milieu d'habitat.

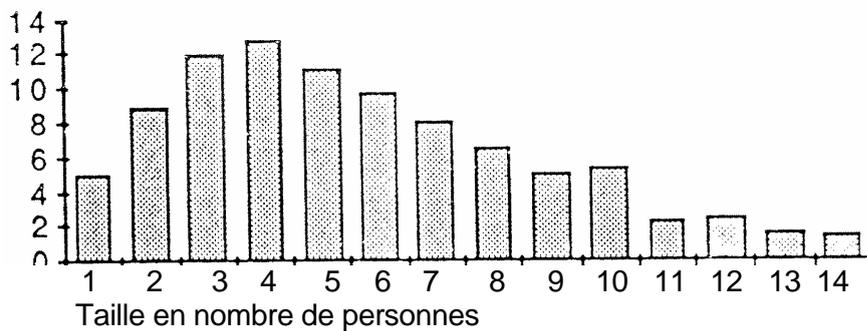
Région naturelle	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Basse Guinée	5,9	5,8	5,8
Moyenne Guinée	6,1	5,7	5,8
Haute Guinée	6,8	7,5	7,4
Guinée Forestière	6,1	6,3	6,3
Conakry	8,8	---	8,8
TOTAL	7,5	6,2	6,5

La taille moyenne des ménages, à l'échelle nationale, est de 6,5 personnes. Elle est légèrement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (7,5 personnes contre 6,2).

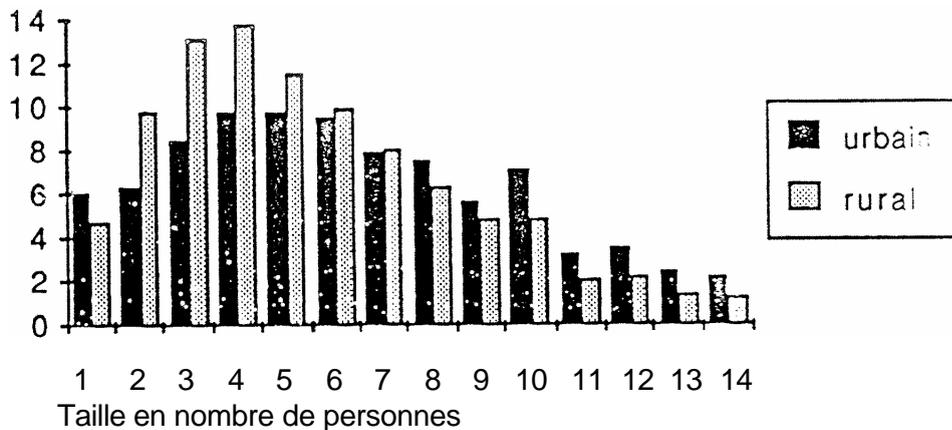
On enregistre un plus grand nombre de personnes par ménage en Haute Guinée que dans les autres régions naturelles (7,4 personnes en moyenne). La Guinée Forestière suit avec 6,3 personnes en moyenne par ménage. La dimension relativement importante des ménages de la Haute Guinée s'explique par l'organisation sociale bâtie sur la famille élargie, au sein de la concession dans laquelle cohabitent plusieurs générations qui gravitent autour d'un vieillard (le plus âgé dans la lignée des pères) et qui est le chef de concession. En Moyenne Guinée, par exemple, les concessions n'existent pas. L'habitat est dispersé et les épouses d'un même homme habitent souvent dans des cases éloignées les unes des autres, formant des ménages distincts dont la taille est ainsi relativement faible. Ces structures sont surtout caractéristiques des milieux

La proportion des ménages augmente progressivement avec la taille jusqu'à un seuil (4 personnes pour l'ensemble du pays) à partir duquel elle diminue plus ou moins régulièrement. Les ménages de 3, 4 et 5 personnes sont les plus fréquents. Ils totalisent 36,1 % de l'effectif total des ménages. La proportion des ménages d'une personne est en revanche assez faible (5,1 %). Elle est relativement plus élevée en milieu urbain (6,1 %) qu'en milieu rural (4,7 %). Les ménages qui comptent 15 personnes ou plus sont en nombre relativement important quel que soit le milieu d'habitat, mais davantage en milieu urbain (10 % contre 6 % en milieu rural). Conakry se distingue par le nombre relativement important des ménages de grande taille que confirme le décalage vers la droite du mode de la répartition des ménages.

Graphique 8.1: Répartition des ménages selon taille. Ensemble du pays.



Graphique 8.2: Répartition des ménages selon la taille



1.3. Le sexe et l'âge des chefs de ménage.

Les données du tableau 8.4 attestent que, dans la très grande majorité des cas, c'est l'homme qui est le chef du ménage. La proportion des femmes parmi les chefs de ménage est très faible dans l'ensemble du pays (13 % environ) et traduit le caractère patrilinéaire du système familial. Cette proportion est pratiquement la même en milieu urbain et en milieu rural, à l'échelle nationale.

Tableau 8.4: Répartition (en %) des chefs de ménages selon le sexe, par région naturelle et milieu d'habitat (1983)

Région naturelle	Milieu Rural		Milieu Urbain		Ensemble	
	Masc	Fémi	Masc	Fémi	Masc	Fém
Basse Guinée	85,2	14,8	89,8	10,2	89,1	10,9
Moyenne Guinée	79,3	20,7	79,4	20,6	79,4	20,6
Haute Guinée	85,5	14,2	94,1	... 5,9	92,8	7,2
Guinée Forestière	86,0	14,0	92,4	7,6	91,4	8,6
conakry	89,6	10,4	-	-	89,6	10,4
Toatal	87,0	13,0	87,4	12,6	87,3	12,7

Les différences entre structures par sexe à l'échelle régionale sont peu importantes. La Moyenne Guinée, où le pourcentage de femmes chefs de ménage dépasse 20 % quel que soit le milieu d'habitat, est la seule région naturelle à s'écarter visiblement des autres. Cette particularité de la Moyenne Guinée est très probablement l'ô résultat dô l'effet combiné de deux facteurs:

- d'une part la Moyenne Guinée est la région guinéenne d'émigration masculine par excellence. Ainsi, en l'absence de son mari, l'épousé joue effectivement dans la plupart des cas le rôle de chef de ménage et est recensée comme tel;

- d'autre part, dans le cas des mariages polygamiques où les coépouses vivent séparées dans des endroits différents, se constituent des ménages distincts. Le mari n'est enregistré comme chef que dans le seul ménage où il se trouvait pendant la période de référence. Ailleurs c'est l'épouse ou toute autre personne désignée comme tel qui est recensée comme chef de ménage. En Moyenne Guinée, cette pratique est très courante et explique dans une large mesure le pourcentage relativement important de femmes chefs de ménage.

Par opposition à la Moyenne Guinée, c'est en Haute Guinée que les femmes jouent le moins le rôle de chef de ménage, particulièrement en milieu rural (6 % seulement des chefs de ménage sont des femmes), sans doute parce que les structures familiales et le statut social réservé aux femmes dans cette dernière région naturelle s'y prêtent moins.

Le tableau 8.5 donne la répartition des chefs de ménage selon le sexe et l'âge, ainsi que les taux de chefs de ménage par âge, sexe et milieu d'habitat. Ces données sont illustrées par les pyramides des âges (graphiques 8.3 et 8.4).

Tableau 8.5 : Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le sexe et taux de chefs de ménage.

MILIEU URBAIN

Groupes d'âges	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM
15-19	73.600	630	0,9	71.058	490	0,7
20-24	59.823	3.255	5,4	59.216	770	1,3
25-29	48.974	12.491	25,5	54.600	1.609	2,9
30-34	34.799	22.646	65,1	38.368	1.977	5,2
35-39	28.346	23.032	81,3	30.124	2.474	8,2
40-44	24.665	21.336	86,5	23.444	2.717	11,6
45-49	19.608	17.495	89,2	16.705	2.647	15,8
50-54	16.609	14.857	89,5	11.891	2.250	18,9
55-59	9.987	8.950	89,6	6.840	1.544	22,6
60-64	7.060	6.038	85,5	6.934	1.659	23,9
65-69	4.737	4.048	85,5	3.781	948	25,1
70-74	3.212	2.609	81,2	3.343	854	25,5
75 et +	3.314	2.464	74,4	4.209	901	21,4
TOTAL	334.734	139.851	41,8	330.513	20.840	6,3

MILIEU RURAL

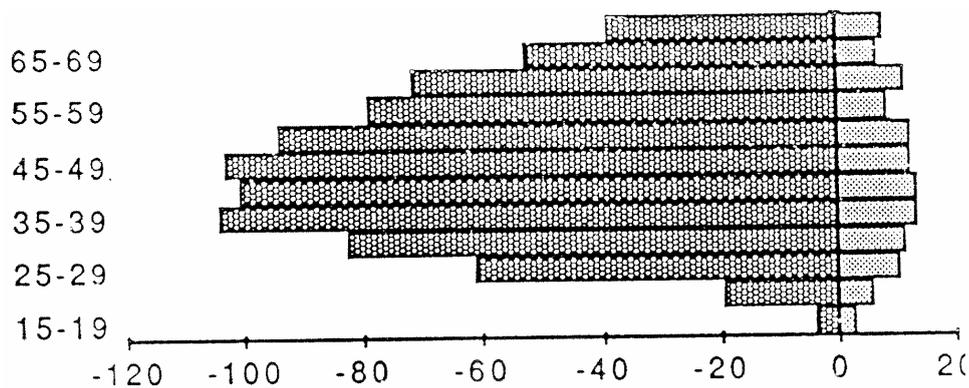
Groupes d'âges	SEXE MASCULIN			SEXE FEMININ		
	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM
15-19	138.933	2.385	1,7	157.343	1.512	1,0
20-24	90.673	10.956	12,1	140.672	3.290	2,3
25-29	103.648	34.282	33,1	163.172	5.881	3,6
30-34	84.314	46.096	54,7	129.833	6.429	5,0
35-39	85.324	57.868	67,8	107.903	7.350	6,8
40-44	75.671	56.107	74,1	95.161	7.501	7,9
45-49	71.925	57.545	80,0	70.551	6.830	9,7
50-54	64.757	52.550	81,1	66.453	6.887	10,4
55-59	52.497	44.036	83,9	38.917	4.565	11,7
60-64	49.161	40.011	81,4	51.378	6.246	12,2
65-69	35.701	29.389	82,3	28.694	3.803	13,3
70-74	28.122	21.698	77,2	32.088	4.421	13,8
75 et +	47.132	32.622	69,2	44.525	5.312	11,9
TOTAL	927.858	485.545	52,3	1.126.690	70.027	6,2

ENSEMBLE

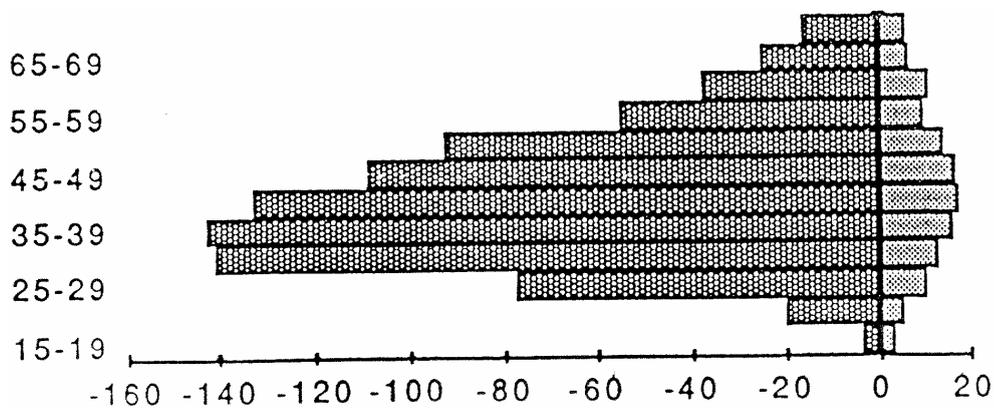
Groupes d'âges	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM	Population résidente	Effectif des CM	Taux de CM
15-19	212.533	3.015	1,4	228.401	2.002	0,9
20-24	150.496	14.211	9,4	199.888	4.060	2,0
25-29	152.622	46.773	30,6	217.772	7.490	3,4
30-34	119.113	68.742	57,7	168.201	8.406	5,0
35-39	113.670	80.900	71,2	138.027	9.824	7,1
40-44	100.336	77.443	77,2	118.605	10.218	8,6
45-49	91.533	75.040	82,0	87.256	9.477	10,9
50-54	81.366	67.407	82,8	78.344	9.137	11,7
55-59	62.484	52.986	84,8	45.757	6.109	13,4
60-64	56.221	46.049	81,9	58.312	7.905	13,6
65-69	40.438	33.437	82,7	32.475	4.751	14,6
70-74	31.334	24.307	77,6	35.431	5.275	14,9
75 et +	50.446	35.086	69,6	48.734	6.213	12,7
TOTAL	1.262.592	625.396	49,5	1.457.203	90.867	6,2

L'observation des pyramides enseigne que les effectifs de chefs de ménage augmentent régulièrement avec l'âge jusqu'aux environs de 30 - 40 ans, puis décroissent vers les âges avancés. Le mariage est de toute évidence le principal facteur de cet élargissement progressif du côté masculin de la pyramide. Chez les femmes on peut expliquer ce fait en partie par l'augmentation avec l'âge des risques de divorce et de veuvage, mais également des risques d'appartenir à un ménage polygamique, toutes choses qui augmentent leur chance d'être chef de ménage.

Grahiqye 8.3: Pyramide des âges des Chefs de ménages
(milieu rural)



Graphique 8.4: Pyramide des âges des Chefs de ménages
(milieu urbain)



La pyramide illustrant la structure par âge de la population des chefs de ménage est caractérisée par une forte dissymétrie résultant du déficit prononcé des chefs de ménage de sexe féminin. Rappelons qu'au niveau national, on a dénombré 1 femme chef de ménage pour 7 hommes de même statut. Les structures changent fondamentalement selon le milieu d'habitat. Par rapport au milieu rural, les effectifs de chefs de ménage masculins en milieu urbain s'accroissent et diminuent plus rapidement avant et après l'âge modal. Ces effectifs se concentrent essentiellement entre 30 et 54 ans (71 %), comme le montrent les données du tableau 8.6, contrairement à ce que l'on observe en milieu rural où les chefs de ménage d'âge supérieur à 54 ans sont encore relativement nombreux (34,5 % contre 17,2 % en milieu urbain). Ce constat

découle d'un fait sociologique important: le rôle prédominant des personnes âgées en milieu rural et en revanche celui des personnes relativement jeunes et actives en milieu urbain.

Tableau 8.6: Répartition (en %) des chefs de ménage par grands groupes d'âge, selon le sexe et le milieu d'habitat.

Groupes d'âge	Milieu urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
10 - 29	11,7	13,9	9,8	15,4	10,2	15,0
30 - 54	71,1	57,8	55,6	49,9	59,1	51,7
55 et +	17,2	28,3	34,5	34,7	30,7	33,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

L'âge moyen des chefs de ménage, pour l'ensemble du pays est de 48,1 ans. Il est identique pour les deux sexes; mais en milieu urbain il est supérieur chez les femmes (environ 47 ans contre 44 ans chez les hommes) et, en revanche légèrement supérieur chez les hommes en milieu rural. Les chefs de ménage sont en moyenne plus jeunes en milieu urbain qu'en milieu rural. A Conakry, ils sont encore plus jeunes que dans l'ensemble du milieu urbain.

Tableau 8.9 : Age moyen (en années) des chefs de ménage Selon le sexe et le milieu d'habitat

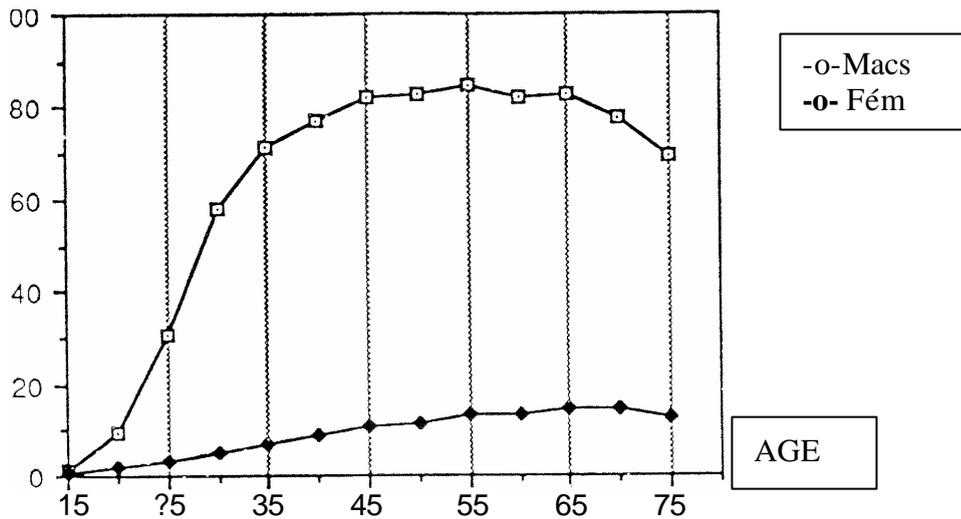
Milieu d'habitat et sexe	Age moyen
Milieu urbain	44,0
Masculin	43,6
Féminin	46,9
Milieu rural	49,3
Masculin	49,7
Féminin	48,7
Conakry	42,5
Masculin	42,2
Féminin	45,1
Ensemble	48,1
Masculin	48,1
Féminin	48,2

Les taux de chefs de ménage figurant au tableau 8.5 donnent la proportion des personnes de chaque groupe d'âge qui sont chefs de ménage. L'évolution de ces taux selon l'âge, le sexe et le milieu d'habitat est représentée sur les figures 8.5 et 8.6. La proportion des chefs de ménage masculins augmente rapidement avec l'âge à partir de 20 ans, se stabilise entre 45 et 65 ans puis diminue légèrement au-delà de cet âge. Cette évolution traduit sans doute celle des capacités des hommes à assumer des responsabilités sociales et économiques à travers le mariage et l'accumulation de biens.

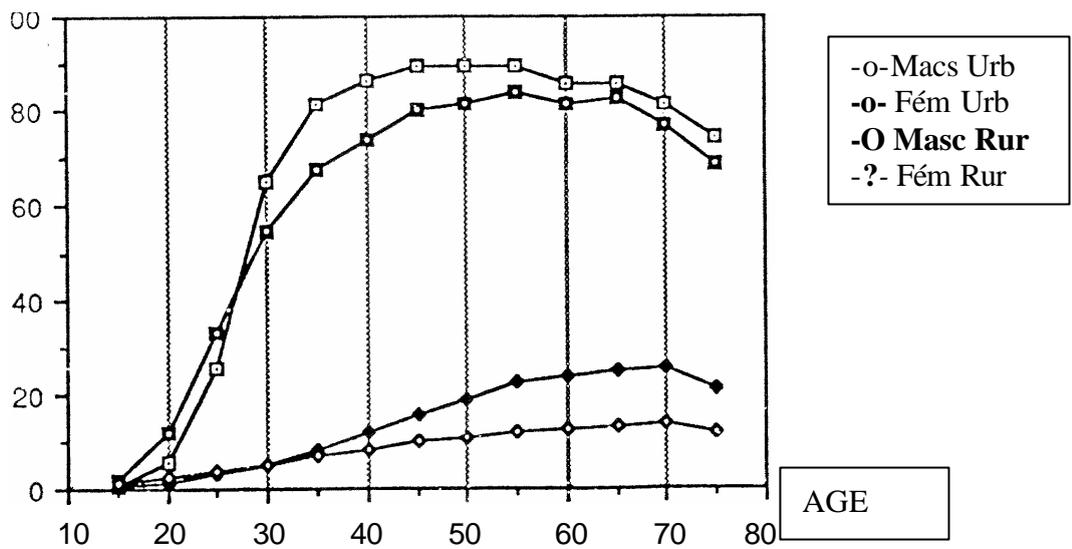
L'intervalle 45-65 ans semble correspondre ainsi aux âges où les hommes atteignent l'optimum social et économique. Chez les femmes, les taux de chefs de ménages sont régulièrement croissants et ne fléchissent très légèrement qu'à partir de 75 ans.

Nous avons expliqué ce rôle social des femmes par la polygamie, le divorce, le veuvage ou les migrations époux. Les risques d'apparition des trois premiers facteurs augmentent avec l'âge et expliquent la croissance régulière de la courbe des taux de chefs de ménage féminins.

Graphique 8.5: Taux de Chef de ménage selon le sexe et l'âge



Graphique 8.6: Taux de Chef de ménage selon le sexe et l'habitat



La comparaison de l'évolution des taux urbains et ruraux montre qu'en milieu rural les hommes, tout comme les femmes sont précocement chefs de ménage. Par exemple, en milieu rural, 12 % des hommes âgés de 20-24 ans sont chefs de ménage contre seulement 5,4 % en milieu urbain. Ce fait s'explique par la précocité du mariage en milieu rural qu'atteste d'ailleurs les âges moyens au premier mariage calculés au chapitre 2 de ce document. Au-delà de 30 ans les taux de chefs de ménage urbains sont supérieurs à tous les âges, probablement en raison de l'éclatement des structures familiales dont les conséquences sont l'augmentation du nombre des ménages, et la responsabilisation sociale d'un plus grand nombre d'individus.

1.4. L'état matrimonial des chefs de ménages.

Le tableau 8.10 donne des informations sur l'état matrimonial des chefs de ménage. On note que les mariés représentent l'essentiel des chefs de ménage (89 %). Cette proportion est plus importante chez les hommes (92 %) que chez les femmes (66 %). Le mariage, nous l'avons dit précédemment, est le facteur principal qui investit dans le rôle de chefs de ménage, du moins en ce qui concerne les hommes. Le nombre relativement important de femmes mariées assumant le rôle de chef de ménage s'explique par la polygamie et par les migrations des époux. Le milieu rural qui est davantage tributaire de ces deux phénomènes compte donc 68 % de femmes mariées chefs de ménage contre 59 % en milieu urbain.

Tableau 8.10: Répartition (en %) des chefs de ménage selon le sexe, l'état matrimonial, la région naturelle de résidence et le milieu d'habitat.

MILIEU URBAIN

Région Naturelle	Célibataires			Mariés			Veufs			Divorcés		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B.G	12,6	4,8	11,4	85,9	72,0	83,9	0,6	20,2	3,5	0,9	3,0	1,2
M.G	9,6	4,7	8,6	89,0	69,9	85,1	0,7	22,7	5,2	0,7	2,7	1,1
H.G	8,5	4,4	7,9	89,5	44,6	83,2	1,2	48,2	7,9	0,8	2,8	1,0
G.F	8,7	7,0	8,5	88,7	48,1	83,0	1,5	39,8	6,8	1,1	5,1	1,7
Conakry	5,0	6,1	5,1	94,0	59,3	90,4	0,4	28,1	3,3	0,6	6,5	1,2
TOTAL	7,4	5,6	7,2	91,1	59,4	87,0	0,7	30,4	4,6	0,8	4,6	1,2

MILIEU RURAL

Région naturelle	Célibataires			Mariés			Veufs			Divorcés		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B.G.	5,8	3,7	5,5	92,6	74,1	90,6	0,8	19,8	2,9	0,8	2,4	1,0
M.G.	3,9	2,5	3,6	94,4	75,4	90,5	1,1	20,1	5,0	0,6	2,0	0,9
H.G.	4,8	4,1	4,8	93,0	49,7	89,9	1,6	43,5	4,6	0,6	2,7	0,7
G.F.	9,7	8,9	9,6	86,2	36,5	81,9	3,0	49,3	7,0	1,1	5,3	1,5
Conakry	5,0	6,1	5,1	94,0	59,3	90,4	0,4	28,1	3,3	0,6	6,5	1,2
TOTAL	5,8	4,1	5,6	92,1	66,0	88,7	1,4	27,0	4,7	0,7	2,9	1,0

ENSEMBLE

Région naturelle	Célibataire			Mariés			Veufs			Divorcés		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
B.G	5,8	3,7	5,5	92,6	74,1	90,6	0,8	19,8	2,9	0,8	2,4	1,0
M.G	3,9	2,5	3,6	94,4	75,4	90,5	1,1	20,1	5,0	0,6	2,0	0,9
H.G	4,8	4,1	4,8	93,0	49,7	89,9	1,6	43,5	4,6	0,6	2,7	0,7
G.F	9,7	8,9	9,6	86,2	36,5	81,9	3,0	49,3	7,0	1,1	5,3	1,5
Conakry	5,0	6,1	5,1	94,0	59,3	90,4	0,4	28,1	3,3	0,6	6,5	1,2
TOTAL	5,8	4,1	5,6	92,1	66,0	88,7	1,4	27,0	4,7	0,7	2,9	1,0

Les veufs ne représentent en moyenne que 5 % environ des chefs de ménage. Les veuves sont relativement plus nombreuses parmi les chefs de ménage de sexe féminin (27 %) attestant le fait que le veuvage est, chez les femmes, un facteur important de l'exercice du rôle de chef de ménage. Les femmes divorcées, dans une moindre mesure que les veuves, sont relativement nombreuses parmi les chefs de ménage dont elles représentent 4,7 %.

On ne note pas de différences importantes entre les régions naturelles.

Les plus remarquables sont l'importance relative des veuves parmi les chefs de ménage féminins en Haute Guinée et en Guinée Forestière (respectivement 43 et 49 %). En milieu rural ces proportions atteignent 48 et 52 %. Conséquemment ces deux régions naturelles renferment des proportions plus faibles de femmes mariées chefs de ménage. Par ailleurs, les proportions de célibataires chefs de ménage en milieu urbain de la Basse Guinée et en milieu rural de la Guinée Forestière sont relativement plus importantes que dans les autres régions naturelles. Elles atteignent 12,6 % chez les hommes de la Basse Guinée et 10 % pour l'ensemble des sexes en Guinée Forestière, contre moins de 5 % ailleurs.

L'immigration des jeunes personnes de sexe masculin dans ces deux zones pourrait expliquer en partie ce fait. En effet la plupart de ces migrants sont célibataires et constituent souvent des ménages d'une seule personne.

3. L' HABITAT.

Le questionnaire du recensement de 1983 comportait un volet "Habitat" composé de questions concernant le nombre de bâtiments et le nombre de

pièces habitées par le ménage, le type d'habitation des chefs de ménage ainsi les caractéristiques de ces habitations : nature du toit, du mur, du sol, mode d'éclairage, d'approvisionnement en eau et mode d'occupation.

3.1. Les types d'habitation.

Le recensement de 1983 a distingué plusieurs types d'habitation que l'on regroupe aisément en cases traditionnelles et en maisons modernes, selon leur style et les matériaux de construction. Le tableau 8.11 donne la répartition, par préfecture, des unités d'habitation des chefs de ménage, sur lesquels le recensement a exclusivement porté, selon le type auquel elles appartiennent.

Tableau 8.11 : Répartition (en %) des unités d'habitation des chefs de ménage selon le type.

Préfecture	Case traditionnelle	Habitation moderne
<u>Basse Guinée</u>	41,5	58,5
Boffa	34,1	65,9
Boké	43,2	56,8
Conakry	2,5	77,5
Coyah	32,3	67,7
Forécariah	20,7	79,3
Fria	35,1	74,9
Kindia	47,9	52,1
Télimélé	87,2	72,8
<u>Moyenne Guinée</u>	85,6	14,4
Dalaba	86,0	14,0
Gaoual	88,5	11,5
Koubia	91,2	8,8
Koundara	85,0	15,0
Labé	80,3	19,7
Lélouma	89,2	10,8
Mali	87,6	12,4
Mamou	76,1	23,9
Pita	83,9	16,1
Tougué	88,0	12,0
Haute Guinée	82,7	17,3
Dabola	87,2	12,8
Dinguiraye	91,2	8,4
Faranah	77,2	22,8
Kankan	74,0	26,0
Kérouané	72,7	27,3
Kouroussa	88,3	11,7
Mandiana	89,4	10,6
Siguiri	81,0	19,0
<u>Guinée Forestière</u>	56,5	43,5
Beyla	82,9	17,1
Guéckédou	45,8	54,2
Kissidougou	54,8	45,2
Lola	63,5	36,5
Macenta	39,1	60,9
N'Zérékoré	53,2	46,8
Yomou	56,5	43,5
ENSEMBLE	67,1	32,9

Les cases traditionnelles, généralement circulaires et couvertes d'un toit de paille, dominent encore l'habitat en Guinée. Elles représentent 67 % des unités d'habitation des chefs de ménage et probablement une plus grande proportion de toutes les unités d'habitation, dans la mesure où on peut estimer que le chef de ménage habite l'unité d'habitation la plus confortable du ménage et que celle-ci n'est pas souvent celle qui abrite l'ensemble du ménage. Les habitations modernes, constituées de maisons isolées, de cases modernes (murs en ciment et toit de tôles) ou d'immeubles, ne représentent que 33 % des unités d'habitation de chefs de ménage.

La Moyenne Guinée et la Haute Guinée sont les régions naturelles qui comptent le plus grand nombre relatif de ce type d'habitation. Les cases traditionnelles y représentent respectivement 85,6 et 82,4 % des habitations de chefs de ménage. La basse Guinée, en revanche ne compte que 41,5 % de cases traditionnelles. Conakry, comme d'habitude, se distingue avec seulement 2,5 % de cases traditionnelles, l'essentiel des unités d'habitation étant composé de maisons modernes.

3.2. Quelques autres caractéristiques physiques des unités d'habitation des chefs de ménage»

Le tableau 8.12 donne la répartition des unités d'habitation des chefs de ménage selon les caractéristiques des murs, du toit et du sol, par préfecture.

En Guinée les constructions en dur (murs en brique ou en pierre) ne représentent que 7,6 % du total des habitations de chefs de ménage. Les constructions en semi-dur (murs en briques de terre) en représentent 42 % et les constructions en banco, 49 %. Les autres habitations (1,4 %) ont des murs constitués d'autres matériaux. La Basse Guinée est de loin la région naturelle qui compte le plus grand nombre relatif d'unités d'habitation en dur (12,7 %, non compris la ville de Conakry, contre moins de 5 % dans les autres régions naturelles). Avec la Guinée Forestière, elle compte plus de 58% de constructions en semi-dur. La Moyenne Guinée totalise le plus grand nombre relatif de cases traditionnelles et donc d'habitation en banco ou en bambou, soit environ 79 % des unités d'habitation. Conakry individualise encore une fois avec 75 % de constructions en dur et seulement 3,6 % en semi-dur.

Tableau 8.12: Caractéristiques physiques des unités d'habitation des chefs de ménage, par préfecture.

Préfecture	Nature des murs				Nature du toi			Nature du sol		
	1	2	3	4	1	2	3	1	2	3
B. Guinée	26,2	58,3	12,7	2,8	44,9	52,6	2,5	23,1	74,2	2,7
Boffa	20,4	71,8	4,9	2,9	41,4	56,3	2,6	9,8	85,8	4,4
Boké	17,7	65,9	13,0	3,4	34,6	63,2	2,2	23,0	74,3	2,7
Conakry	3,6	19,3	74,9	2,2	92,8	2,8	4,4	94,9	3,2	1,9
Coyah	14,4	70,8	12,3	2,5	55,9	42,1	2,0	24,8	71,9	3,3
Forécariah	16,8	68,8	11,7	2,7	71,7	26,8	1,5	18,5	79,5	2,0
Fria	17,3	50,5	27,1	5,1	57,6	38,2	4,2	51,7	46,7	1,6
Kindia	31,1	49,9	17,5	1,5	45,9	51,3	2,8	29,4	68,2	2,4
Télimélé	66,0	30,6	2,4	1,0	8,1	90,2	1,7	4,6	93,3	2,1
<u>M. Guinée</u>	79,1	15,2	4,4	1,3	8,6	89,7	1,7	8,5	88,6	2,9
Dalaba	75,8	18,8	5,1	0,7	10,2	88,7	1,1	8,4	89,4	2,2
Gaoual	71,8	23,9	2,6	1,7	4,4	92,5	3,1	5,6	91,9	2,5
Koubia	94,9	3,4	0,5	1,2	3,4	95,1	1,5	3,2	93,6	3,2
Koundara	79,9	13,3	4,6	2,2	5,8	92,7	1,5	9,7	87,1	3,2
Labé	81,7	8,9	8,4	1,0	17,2	81,5	1,3	16,2	81,6	2,2
Lélouma	90,1	6,7	2,0	1,2	5,8	93,2	1,0	5,4	92,0	2,6
Mali	94,8	2,0	2,0	1,2	4,2	94,1	1,7	3,3	93,6	3,1
Mamou	72,2	17,8	7,9	2,1	18,9	78,7	2,4	17,1	79,6	3,3
Pita	68,9	23,5	6,7	0,9	11,6	86,8	1,6	11,0	86,4	2,6
Tougué	60,9	33,3	4,2	1,6	4,8	93,7	1,5	5,0	90,9	4,1
<u>H. Guinée</u>	47,5	47,7	3,0	1,8	9,6	88,3	2,1	9,3	87,7	3,0
Dabola	83,9	11,0	3,4	1,7	7,6	91,2	1,2	9,5	88,4	2,1
Dinguiraye	94,5	2,8	1,0	1,7	2,3	95,5	2,2	3,6	93,4	3,0
Faranah	38,2	55,8	4,1	1,9	15,3	83,1	1,6	14,8	83,1	2,1
Kankan	40,7	50,8	7,2	1,5	18,4	79,3	2,3	20,6	76,3	3,1
Kérouané	19,4	76,0	2,2	2,4	18,1	79,7	2,2	12,0	85,0	3,0
Kouroussa	45,6	50,1	2,7	1,7	4,0	93,9	2,1	4,9	92,1	3,0
Mandiana	24,8	72,0	1,5	1,7	3,9	94,4	1,7	4,1	93,2	2,7
Sigiuri	32,7	63,1	2,2	2,0	7,2	90,0	2,8	5,1	90,9	4,4
Guinée F.	36,4	59,5	2,5	1,6	37,4	60,5	2,1	15,4	81,7	2,9
Beyla	26,5	69,5	2,6	1,4	7,5	90,5	2,0	6,1	91,0	2,9
Guéckédou	18,3	78,0	2,9	0,8	51,4	47,3	1,3	15,5	83,0	1,5
Kissidougou	11,8	84,2	3,0	1,0	39,1	59,2	1,7	15,6	81,4	3,0
Lola	61,5	34,9	1,7	1,9	28,2	69,2	2,6	11,5	84,3	4,2
Macenta	37,5	56,2	3,7	2,6	55,6	42,5	1,9	17,4	80,1	2,5
N'Zérékoré	35,4	60,9	2,2	1,5	44,2	53,1	2,7	26,2	71,5	2,3
Yomou	64,0	33,0	1,4	1,6	35,9	62,1	2,0	15,7	80,4	3,9
ENSEMBLE	48,9	41,7	7,6	1,8	25,2	72,7	2,1	15,9	81,3,	2,8

Nature des murs

1= Banco ou bambou
2= Briques de terre
3= Briques de ciment ou
perre
4= Autres

Nature du toit

1= Tôles ou tuiles
2= Paille
3= Autres

Nature du sol

1= Ciment ou carreaux
2= Terre battue
3= Autres

Corrélativement au type de matériau dont sont constitués les murs, le plus grand nombre de toit est fait de paille (73 % en moyenne), en particulier les toits des maisons de la Moyenne Guinée (90 %) et de la Haute Guinée (88 %). En revanche, les tôles ou les tuiles couvrent 45 % des constructions de la Basse Guinée et 37 % de celles de la Guinée Forestière. A Conakry, c'est 93 % des constructions qui sont couvertes de tôles, même si souvent ces tôles sont bitumées pour empêcher l'eau de pluie de passer ou retenues par des pierres et des vieux pneus d'automobile.

Les sols des habitations sont en général faits de terre battue (81,3 % en moyenne pour la Guinée). En Moyenne, et Haute Guinée plus de 88 % des sols sont faits de terre battue, contre 82 % en Guinée Forestière et 74 % en Basse Guinée. A Conakry, 95 % des sols sont faits de ciment ou en carreaux.

3.3. Modes d'éclairage.

Les informations contenues dans le tableau 8.13 indiquent qu'en 1983, le principal mode d'éclairage des habitations était l'utilisation de lampes à pétrole (53,6 % des cas). Le feu de bois était utilisé dans 33 % des cas et l'électricité n'était disponible que dans 12,5 % des unités d'habitation de chefs de ménage. Ces moyennes nationales varient évidemment selon la région naturelle et le milieu d'habitat. La Basse Guinée (sans la ville de Conakry) est de loin celle qui

Tableau 8.13: Répartition des unités d'habitation des chefs de ménages selon le mode d'éclairage (1983)

MILIEU URBAIN

Région naturelle	Electricité	Pétrole	Bois	Autres
Basse Guinée	49,9	47,9	1,4	0,8
Moyenne Guinée	41,8	52,2	5,2	0,8
Haute Guinée	19,0	78,0	2,6	0,4
Guinée Forestière	1,6	95,4	2,4	0,5
Conakry	79,1	20,7	0,1	0,1
TOTAL	53,3	44,9	1,4	0,4

MILIEU RURAL

Région naturelle	Electricité	Pétrole	Bois	Autres
Basse Guinée	2,0	22	25,4	0,6
Moyenne Guinée	0,4	37,0	62,1	0,5
Haute Guinée	0,6	39,3	39,1	1,0
Guinée Forestière	0,3	67,8,0	31,1	0,8
TOTAL	0,8	56,0	42,5	0,7

ENSEMBLE

Région naturelle	Electricité	Pétrole	Bois	Autres
Basse Guinée	9,1	68,4	21,6	0,7
Moyenne Guinée	3,3	38,0	58,1	0,6
Haute Guinée	3,5	62,5	33,1	0,9
Guinée Forestière	0,5	71,9	26,8	0,8
Conakry	79,1	20,7	0,1	0,1
TOTAL	12,5	53,6	33,3	0,6

bénéficie de l'électricité, même si le pourcentage des habitations utilisant ce mode d'éclairage ne représente en moyenne que 9 % du total des habitations de chefs de ménage de cette région naturelle. La haute Guinée et la Moyenne Guinée viennent ensuite avec 3,5 et 3,3 % d'habitation bénéficiant de l'électricité. En 1983, ces trois régions naturelles étaient plus ou moins largement alimentées par un barrage hydroélectrique: les grandes chutes en Basse Guinée, le barrage de Kinkon en Moyenne Guinée et le barrage du Tinkisso en Haute Guinée. Seule la Guinée Foncière ne disposait d'une telle infrastructure, ce qui justifie la quasi absence d'électricité dans cette région naturelle en 1983.

En revanche, l'usage du pétrole y est le plus répandu (72 %, contre 68 % en Basse Guinée, 62 % en Haute Guinée et seulement 38 % en Moyenne Guinée).

Le feu de bois en Guinée, comme mode d'éclairage, n'est pas négligeable: 33 % des ménages recensés en 1983 y avaient recours. En Moyenne Guinée c'est 58 % des ménages qui sont concernés et 62 % des ménages ruraux.

L'électricité et le pétrole restent les modes dominants d'éclairage en milieu urbain (98 % des ménages) avec une prédominance de l'usage de l'électricité (53 % contre 45 % pour le pétrole). En milieu rural le pétrole et le feu de bois sont dominants (98 % des ménages, soit 56 % pour le pétrole et 42,5 % pour le feu de bois).

Les autres modes d'éclairage comprennent essentiellement les lampes à huile et ne comptent que pour 0,6 % des cas en moyenne.

3.4. Modes d'approvisionnement en eau.

*1

Les cours-d'eau constituaient, en 1983, la principale source d'approvisionnement en eau des ménages (57,5 %), surtout en milieu rural où 71 % des ménages utilisaient l'eau des fleuves, des rivières ou des marigots. En Moyenne Guinée, c'est 83 % des ménages en général et 86 % des ménages vivant en milieu rural qui utilisent principalement l'eau provenant des cours-d'eau.

Les puits représentent la deuxième source d'eau. Ils sont utilisés par 30 % des ménages. En milieu urbain c'est la principale source d'eau (50 %) contrairement au milieu rural où prédomine l'usage de l'eau des cours-d'eau. Les puits sont beaucoup plus répandus en Haute Guinée, relativement plus aride, que dans les autres régions naturelles. ;

Tableau 8.14: Répartition (en %) des ménages selon le principal mode d'approvisionnement en eau (1983).

MILIEU URBAIN

Région naturelle	Adduction	Puits	Cours d'eau	Autres
Basse Guinée	38,3	38,0	23,1	0,6
Moyenne Guinée	10,0	52,8	35,7	1,5
Haute Guinée	8,0	79,3	12,6	0,1
Guinée Forestière	17,3	76,3	6,1	0,3
Conakry	58,2	39,0	2,5	0,3
TOTAL	38,8	50,3	10,4	0,5

MILIEU RURAL

Région naturelle	Adduction	Puits	Cours d'eau	Autres
Basse Guinée	5,4	21,0	73,1	0,5
Moyenne Guinée	1,3	12,2	86,4	0,1
Haute Guinée	2,7	53,3	43,8	0,2
Guinée Forestière	9,0	24,3	66,6	0,1
TOTAL	4,2	24,6	71,0	0,2

ENSEMBLE

Région naturelle	Adduction	Puits	Cours d'eau	Autres
Basse Guinée	10,3	23,6	66,6	0,5
Moyenne Guinée	2,0	15,1	82,7	0,2
Haute Guinée	3,6	57,6	38,6	0,2
Guinée Forestière	10,3	32,2	57,4	0,1
Conakry	58,2	39,0	2,5	0,3
TOTAL	11,9	30,3	57,5	0,3

Les adductions d'eau (eau courante et fontaine publique) sont très peu répandues en Guinée. Elles ne sont disponibles que pour 12 % des ménages, 39 % des ménages urbains et 4,2 % des ménages ruraux. La moyenne urbaine se ressent d'ailleurs essentiellement de l'influence de la ville de Conakry où 49 % des ménages s'approvisionnent en eau à partir de fontaines publiques ou d'installations individuelles dans les habitations. La Moyenne Guinée et la Haute Guinée sont particulièrement pauvres en adduction d'eau.

3.5. Modes d'occupation des habitations

On a distingué, lors du recensement, cinq statuts d'occupation des unités d'habitation: propriétaires, locataires, occupation gratuite, logement de fonction, autre statut d'occupation. Le tableau 8.15 donne la répartition des ménages selon le mode d'occupation des habitations.

Tableau 8.15: Répartition (en %) des ménages selon le mode d'occupation des habitations.

MILIEU URBAIN

Région naturelle	Propriétaires	Locataires	Fonction	Autres
Basse Guinée	44,2	30,9	14,6	10,3
Moyenne Guinée	63,0	25,6	5,1	6,3
Haute Guinée	65,9	23,2	3,0	7,9
Guinée Forestière	56,1	33,9	2,9	7,1
Conakry	23,0	54,3	3,6	19,1
TOTAL	39,6	41,6	5,2	13,6

MILIEU RURAL

Région naturelle	Propriétaires	Locataires	Fonction	Autres
Basse Guinée	90,1	2,5	1,9	5,5
Moyenne Guinée	97,5	0,5	0,7	1,3
Haute Guinée	94,6	1,3	0,7	3,4
Guinée Forestière	89,0	2,7	1,6	6,5
TOTAL	93,5	1,6	1,2	3,7

ENSEMBLE

Région naturelle	Propriétaires	Locataires	Fonction	Autres
Basse Guinée	83,2	6,7	3,8	6,3
Moyenne Guinée	95,1	2,3	1,0	1,6
Haute Guinée	89,9	4,9	1,0	4,2
Guinée Forestière	84,1	7,4	1,9	6,6
Conakry	23,0	54,3	3,6	19,1
TOTAL	81,3	10,6		6,0

La grande majorité des ménages guinéens sont propriétaires de leur logement (81 %) et un ménage sur dix vit dans un logement loué. Un pourcentage relativement important (6 %) occupe gratuitement son logement et enfin, 2,1 % seulement des ménages sont logés par l'entreprise ou le service pour lequel travaille le chef de ménage.

Comme on peut s'y attendre, les propriétaires sont beaucoup plus nombreux en milieu rural (93,5 %) qu'en milieu urbain (40 %) et en revanche les locataires sont beaucoup plus nombreux en ville (42 %) qu'en campagne (11 %). Ces différences peuvent s'expliquer par la facilité relative de se construire un logement en campagne et par la demande plus forte de logement dans les villes. A Conakry, par exemple, 54,3 % des ménages sont locataires contre seulement 23 % de propriétaires.

On ne note pas de différences importantes entre les régions naturelles hormis la singularité de la proportion des logements de fonction en milieu urbain de la Basse Guinée (15 %), au moins trois fois plus élevée qu'ailleurs.